

TRUDEAU SE RALLIE LES «9»

# LE QUÉBEC EST ISOLÉ

**JAMAIS, LE QUÉBEC NE CAPITULERA, DIT LÉVESQUE EN PARLANT D'UN APPEL AU PEUPLE**

pages A 4, A 5, A 9 et A 10

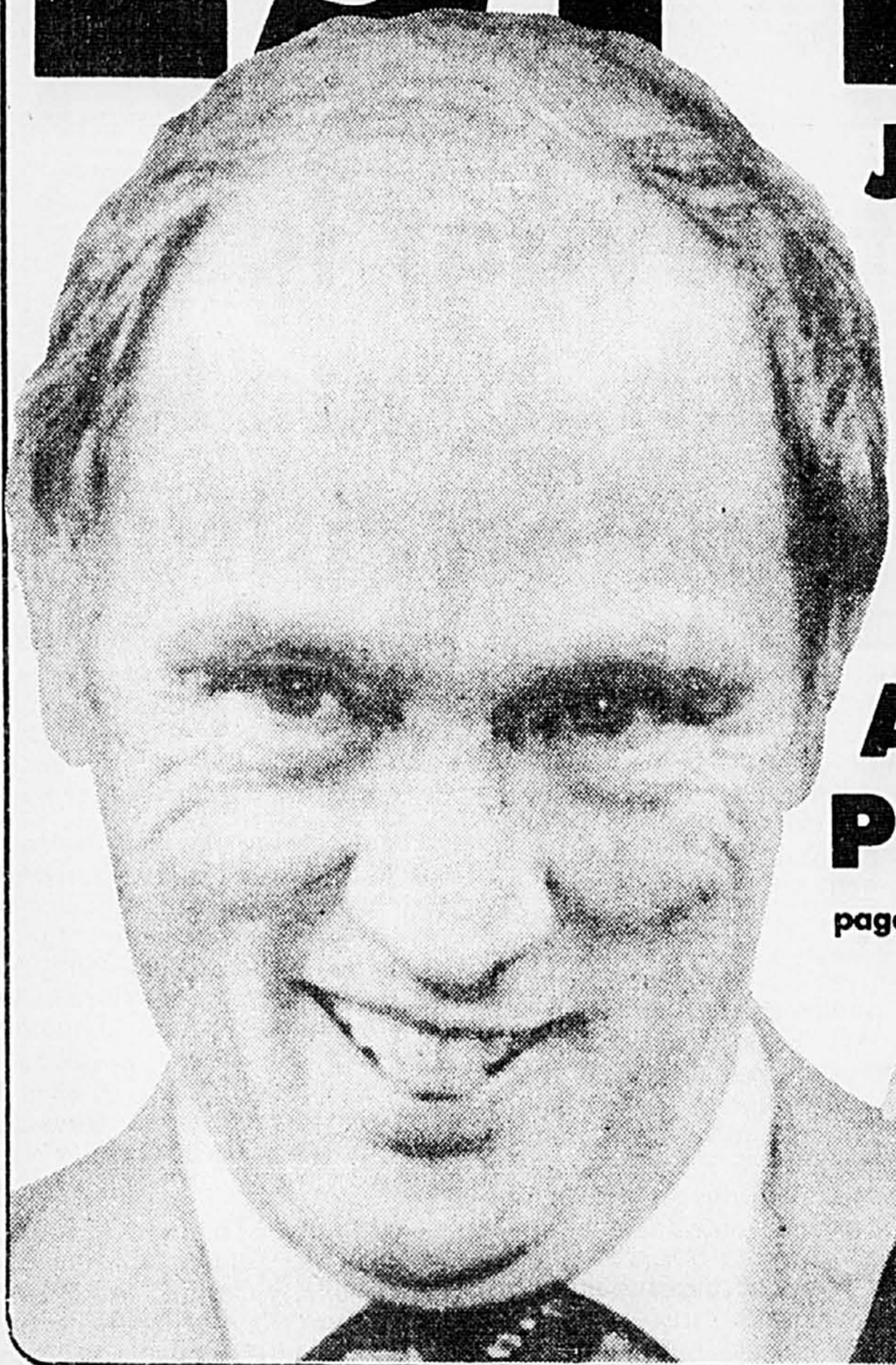


photo PC.



photo UPC

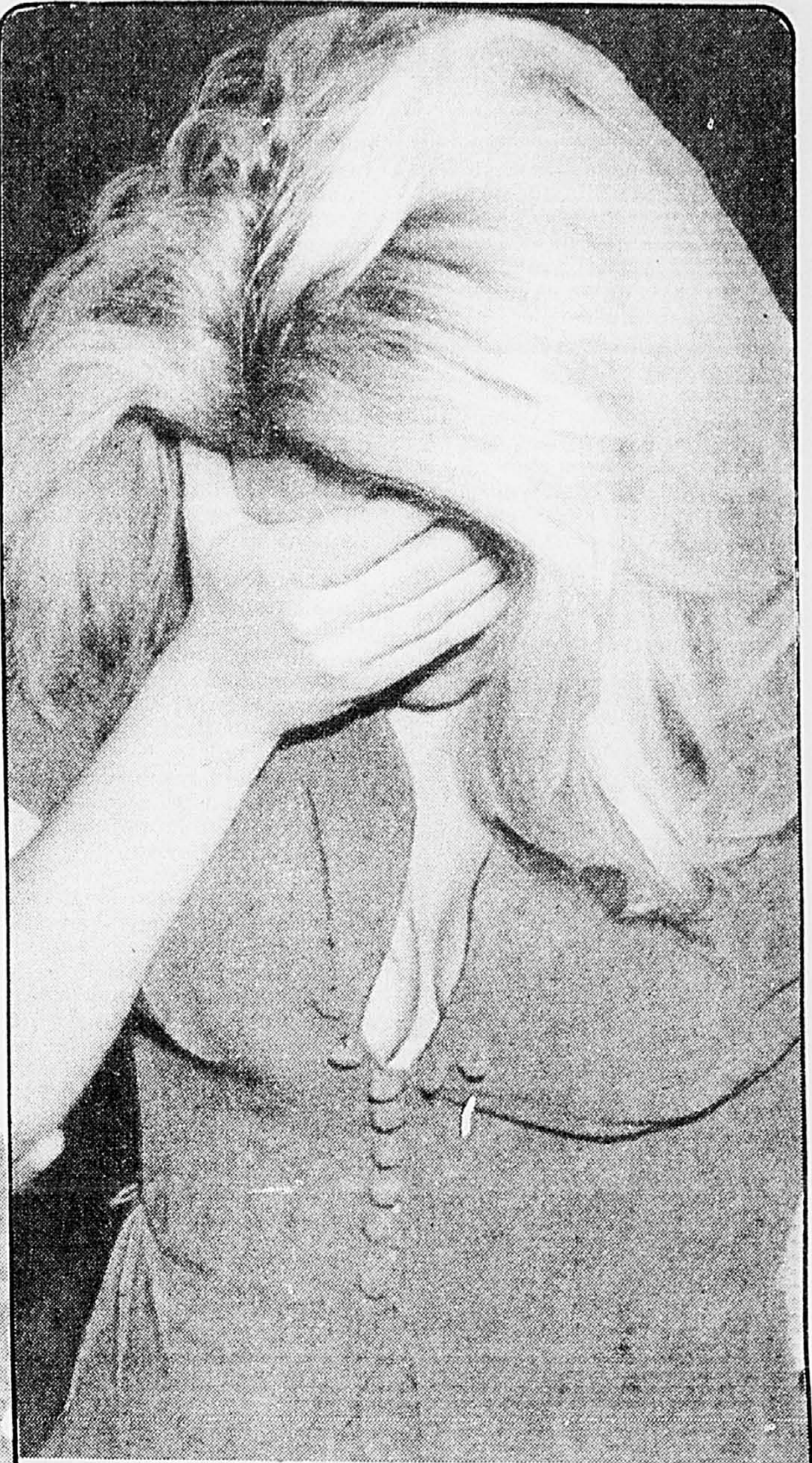


photo Michel Gravel, LA PRESSE

LE MEURTRE DU POLICIER VINCENT  
**LA POLICE DÉCRIT DANIELLE WILLIAM COMME LE CHEF DU GANG**

page A 3

**ÉDITO**  
**LE QUÉBEC NE DOIT PAS ABANDONNER LA PARTIE**  
PAR MARCEL ADAM  
page A 8

L'IMPORTANT, C'EST DE NE RIEN LAISSER PARAÎTRE.



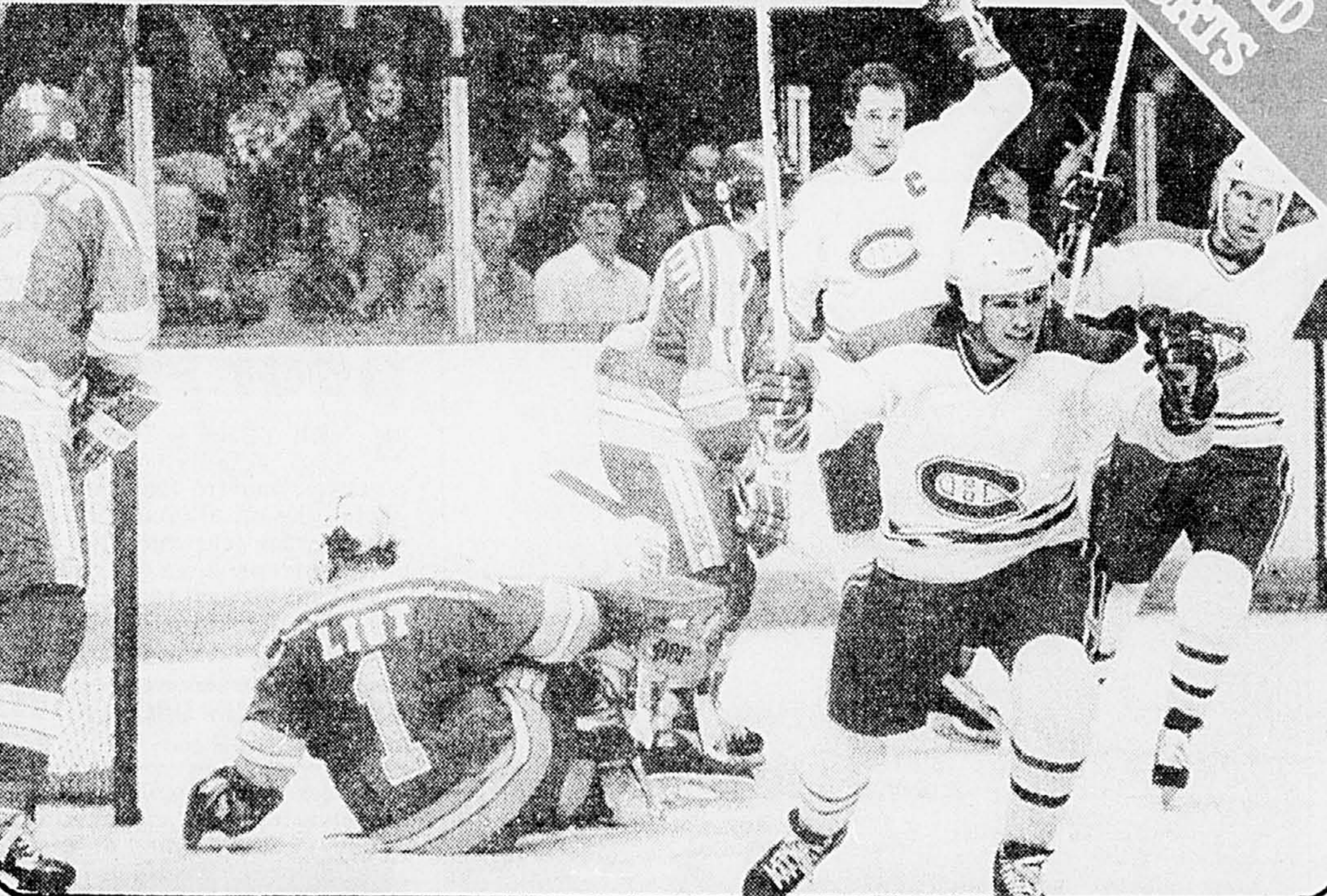
**L'ÉCONOMIE**  
**LES TAUX D'INTÉRÊT À LEUR PLUS BAS NIVEAU DEPUIS SIX MOIS**

page C 1

## VICTOIRE DU CANADIEN 4-3

pages 2 et 3

photo René Picard, LA PRESSE

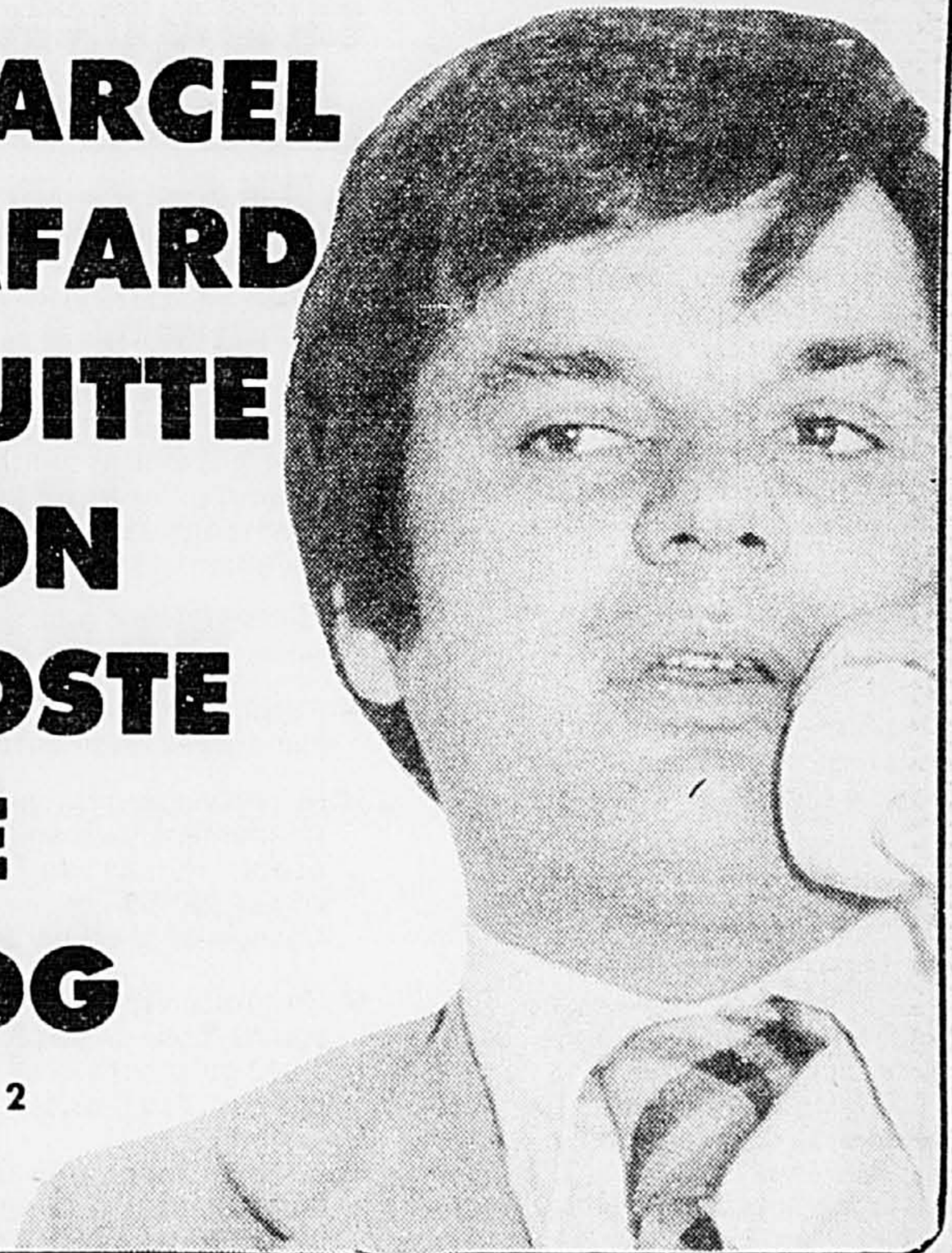


TABLOÏD SPORTS

APRÈS 2 ANS À LA CTRSM

## MARCEL FAFARD QUITTE SON POSTE DE PDG

page A 2



LA LOI 24 ET LE JUGEMENT DE LA COUR SUPRÊME

## Me DIANE PICHÉ ACCUSE QUÉBEC D'AVOIR DONNÉ UNE DIRECTIVE CONTRECARRANT LE JUGEMENT

page A 3



photo Michel Gravel

### SOMMAIRE

Annonces classées: C 7 à C 13  
Arts et spectacles: B 4 à B 11  
Décès, naissances, etc.: B 14, B 15  
Économie: C 1 à C 6  
Êtes-vous observateur? C 8  
FEUILLETON: C 9  
Horoscope: C 10  
Jardinage: C 13  
Le monde: C 15  
Météo: A 2  
Mots croisés: C 11  
Mot mystère: C 11  
Quoi faire aujourd'hui: B 10  
Télé-câble: B 11  
Télévision: B 11  
—Horaires: B 10  
Tribune libre: A 9  
Vivre aujourd'hui: B 1 à B 3

### TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées: 16  
Mots croisés: 16



Les certificats de dépôt garanti du Trust Général:  
un mode d'épargne  
**supérieur**  
où chacun trouve son avantage.

**18** 1/2%

Intérêts versés annuellement.  
Période de 1 an. Dépôt minimum 500\$.  
D'autres certificats à des taux différents sont offerts pour des périodes allant de 30 jours à 5 ans. Taux sujets à confirmation.

Demandez le poste 2000  
Montréal 909, boul. Dorchester ouest 866-9641  
Outremont 1, Vincent d'Indy 739-3265  
Vous pouvez obtenir notre dépliant et notre carte de taux dans nos succursales de courtage immobilier.

**TRUST GENERAL**  
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.  
Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

# Démission de Marcel Fafard, pdg de la CTRSM

Le président et directeur général de la Commission de transport de la Rive sud de Montréal, M. Marcel Fafard, a décidé de démissionner dans un geste auquel on pouvait peut-être s'attendre mais qu'on ne prévoyait pas aussi précipité.

## GERMAIN TARDIF

La nouvelle a été indirectement confirmée par M. Jean-Guy Parent, maire de Boucherville et président du conseil des maires de la Rive sud.

M. Parent a déclaré que des négociations de bris de contrat avaient eu lieu avec M. Fafard. Il a ajouté qu'après entente son départ entrera en vigueur au-

jourd'hui et que le rapport des négociations avec lui sera rendu public lors de la prochaine réunion du conseil des maires mardi prochain.

M. Fafard avait été nommé pdg, il y a deux ans et demi pour un mandat de dix ans.

M. Fafard n'a pu être rejoint, hier, pour confirmer lui-même sa décision qui survient quelques jours après la publication d'un rapport assez volumineux et rédigé par Me Lucie Dion, qui était conseiller juridique et sociétaire de la commission jusqu'à sa démission à la mi-octobre.

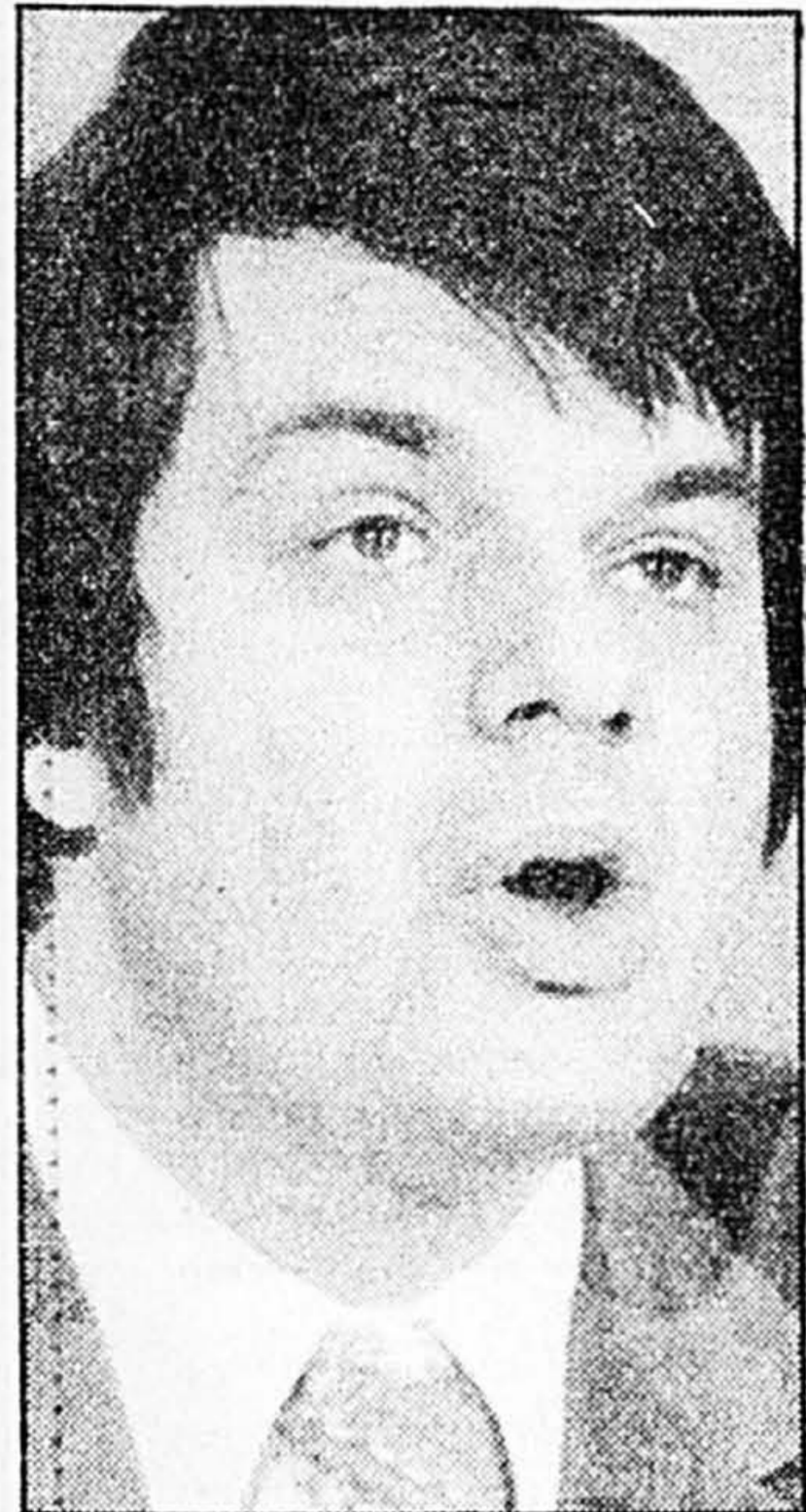
Ce rapport, qui avait fait, en fin de semaine dernière, l'objet de deux articles sous la signature de Guy Pinard dans LA PRESSE, mettait en doute la compétence et l'efficacité de M. Fafard en matière d'administration et de relations de travail.

La première réaction publique de M. Fafard à ces accusations a été de qualifier de «politique» le geste posé par Me Dion.

Durant son mandat, M. Fafard a eu à faire face à toutes sortes de problèmes politiques et notamment à un nombre plus élevé de grèves qu'auparavant, dû surtout au climat qui existait entre le conseil des maires et lui-même ainsi qu'au climat créé chez les chauffeurs d'autobus lors de l'intégration des membres des deux unités syndicales qui représentaient les chauffeurs de la CRTSM et ceux de Métropolitain Sud, devenue filiale de la CTRSM.

Aucun nom n'a encore été proposé pour prendre la relève de M. Fafard et ce n'est pas sans intérêt que l'on s'interroge sur la personne qui consentira à plonger dans ce «panier de crabes» qu'est la CTRSM.

Le maire Parent a fait savoir à LA PRESSE qu'il s'est déjà mis à la recherche d'un président par intérim et qu'il espère pouvoir en trouver un d'ici à une semaine. Quant à la recherche d'un pdg permanent, il admet que ce sera une tâche difficile.



Marcel Fafard

## LES RUES DE MONTRÉAL

### SPRINGLAND, rue (?)

Un plan de lotissement d'une terre le 13 juin 1906 par Jane et W. Mann au Bureau d'enregistrement provincial, on relève les noms Springland, Rockland et Woodland, ce qui laisse présumer qu'il s'agit de noms à consonance pastorale. Connus sous le nom de rue Bromby jusqu'au 11 novembre 1924, le prolongement de cette voie reçut alors le nom de rue Springland. Axe sud-nord à partir du boulevard de la Vérendrye, à l'ouest de Jolicoeur.

x x x

### SQUARE-SAINTE-ÉLISABETH, rue du (1933)

Voie longeant le square Sainte-Elisabeth, ainsi nommé parce que situé en face de l'église Sainte-Elisabeth-du-Portugal. Axe ouest-est à partir de Courcelle, au sud de Saint-Jacques.

x x x

### SULLIVAN, rue (1962)

En souvenir d'Alan Sullivan (1868-1948), écrivain sous le nom de plume de Sinclair Murray. Axe est-ouest à partir de Shearer, au sud de Centre.

x x x

### SAINT-ROCH, rue (1928) et terrasse (1967)

Nom de la paroisse où ces voies sont situées. Jadis connue sous le nom de rue Abraham, la rue s'étend vers l'est à partir de l'Acadie, au nord de Jean-Talon. La terrasse s'étend vers le sud à partir de la rue Saint-Roch, à l'est de Du-rocher.

**La Quotidienne**  
Tirage d'hier  
8-3-6

## LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: MINIMUM: 3 MAXIMUM: 8  
NUAGEUX AVEC QUELQUES AVERSES  
DEMAIN: CIEL VARIABLE

Québec		
	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	4	Nuageux averse
Outaouais	8	Nuageux averse
Laurentides	6	Nuageux averse
Cantons de l'Est	8	Nuageux averse
Mauricie	8	Nuageux averse
Québec	8	Nuageux averse
Lac Saint-Jean	6	Nuageux averse
Rimouski	6	Nuageux averse
Gaspésie	6	Nuageux averse
Baie Comeau	3	Pluie
Sept-Îles	3	Pluie

Canada		
	MIN. MAX.	Aujourd'hui
Victoria	1 12	Ensoleillé
Edmonton	0 11	Ensoleillé
Regina	-2 12	Ensoleillé
Winnipeg	-2 10	Ensoleillé
Toronto	4 7	Averse
Fredericton	3 13	Pluie
Halifax	4 13	Pluie
Charlottetown	3 12	Pluie
Saint-Jean	0 8	Nuageux

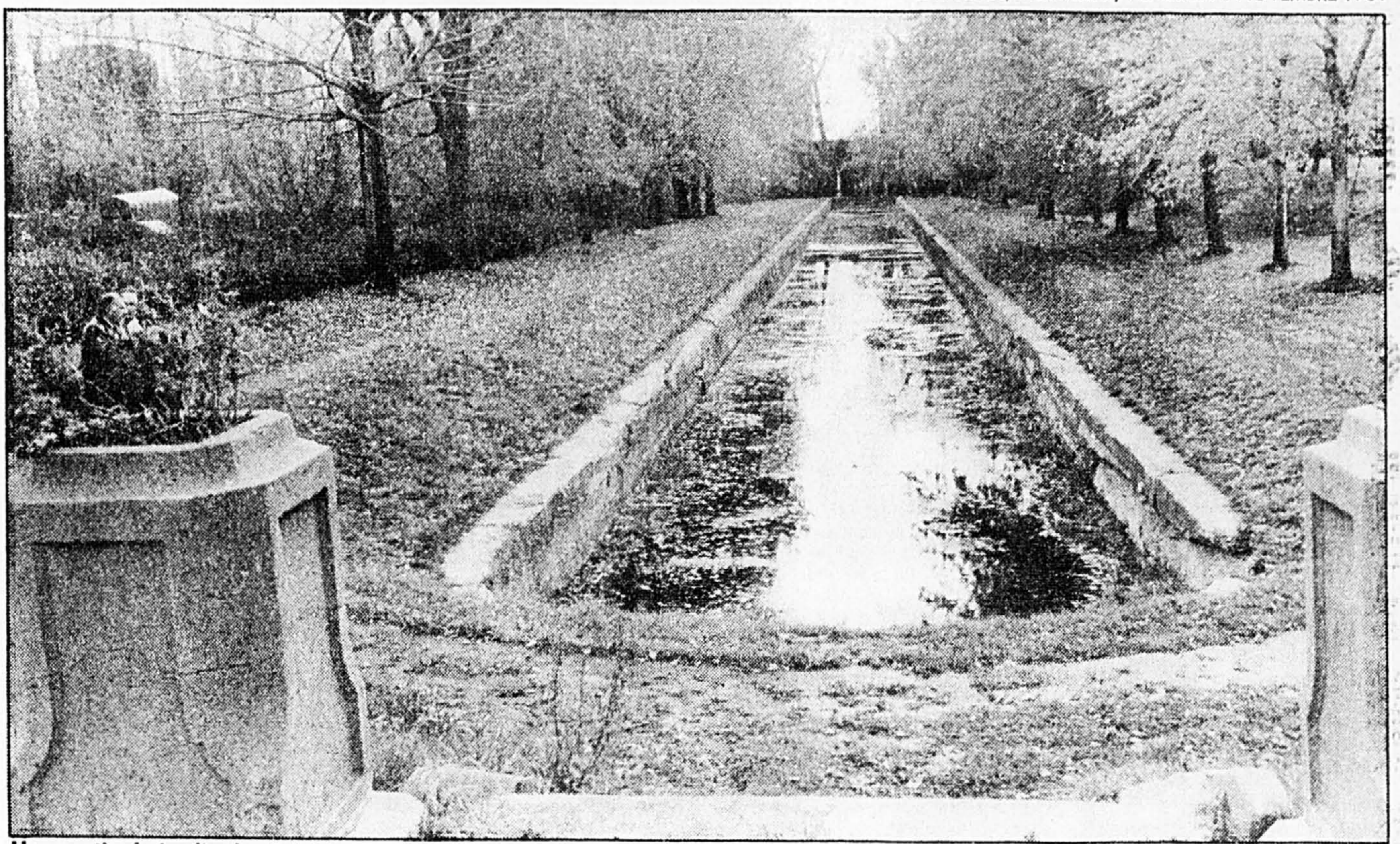
## STATIONNEMENT Hausse du tarif des amendes dès lundi

Dorénavant il en coûtera plus cher aux automobilistes qui ne respectent pas les règlements relatifs au stationnement dans la ville de Montréal.

C'est en effet au lendemain de la séance publique du conseil municipal du 9 novembre (lundi prochain) qu'entreront en vigueur les nouveaux taux des paiements libératoires qui se liront ainsi:

- stationnement interdit: le tarif passe de \$15 à \$20;
- arrêt interdit: le taux en vigueur de \$25 sera porté à \$30;
- infraction au règlement de stationnement incluant un remorquage: le nouveau taux proposé est de \$30 contre \$25 additionnels qu'il est actuellement;
- infraction incluant un avis de sommation: de \$10 additionnels à \$12 qu'il sera dès l'adoption des nouveaux tarifs;
- et enfin, pour une infraction incluant un avis préliminaire: de \$3 additionnels à \$4.

Quant aux infractions au stationnement d'un camion ou autobus plus d'une heure dans une rue devant un bâtiment résidentiel, le nouveau tarif sera fixé à \$20, soit le double de ce qu'il est actuellement.



Une partie du jardin des Sulpiciens

# Les Sulpiciens iront devant les tribunaux pour empêcher que leur domaine ne devienne bien culturel

Les Messieurs de Saint-Sulpice ont entrepris de livrer un combat juridique et politique dans le but de contrecarrer le projet de classement du grand domaine historique de la rue Sherbrooke, projet que le gouvernement du Québec avait commencé de réaliser au mois de juin dernier.

## JEAN-PIERRE BONHOMME

Pour empêcher que le gouvernement n'ait quelque regard que ce soit sur le développement des lieux, les Sulpiciens envisagent rien de moins, pour faire respecter l'intégrité de leur droit de propriété d'invoquer l'anticonstitutionnalité de la loi sur les biens culturels. Dans l'éventualité de leur succès à ce titre, toutes les décisions relatives au classement des immeubles du territoire pourraient être remises en question.

La lutte juridique devant ainsi être entreprise apporte donc une fin de non recevoir directe à l'offre de collaboration faite personnellement par le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, et ses fonctionnaires lors de rencontres tenues au séminaire, cet été, pour intéresser les religieux à la confection

d'un plan de mise en valeur du complexe historique. Le grand complexe sulpicien, dont l'origine remonte au début de la colonie, a fréquemment été menacé par la spéculation immobilière.

L'économiste provincial de la Société de Saint-Sulpice, M. Maurice Bouchard, a déclaré hier à LA PRESSE que sa communauté «refuse tout classement des terrains et des bâtisses du Grand séminaire», et que les mesures déjà prises il y a quelques années par le ministère pour classer les deux tours anciennes qu'on aperçoit de la rue Sherbrooke, sont amplement suffisantes. Il a dit que «trois ou quatre avocats» ont déjà été approchés pour défendre les intérêts des prêtres.

## Classement «illégal»?

Le président de la campagne de souscription de \$1 million lancée cette semaine pour moderniser les immeubles, l'abbé Robert Riendeau, a déclaré pour sa part que le classement entrepris en juin dernier par le gouvernement du Québec est empreint «d'illégalité», et il a indiqué qu'un avocat retenu par le Grand séminaire pourrait invoquer l'inconstitutionnalité de la loi sur les biens culturels. C'est dire qu'on tente-

rait ainsi d'opposer le droit à la propriété privée aux politiques de sauvegarde du patrimoine immobilier.

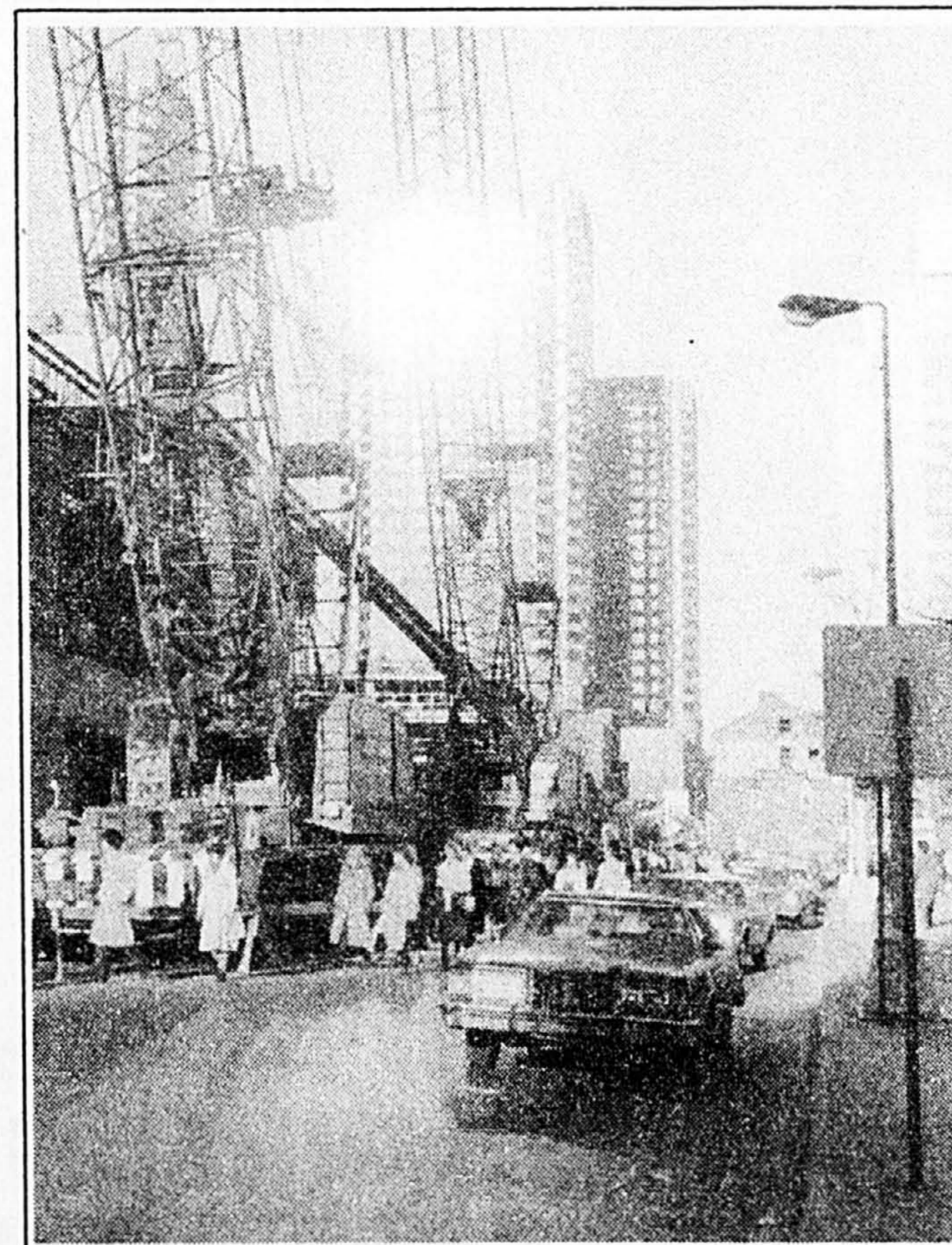
Interrogé à ce sujet hier, le sous-ministre des Affaires culturelles, M. Roland Arpin, a dit que si les Messieurs de Saint-Sulpice choisissent de faire une lutte sur le plan juridique ils ne «s'engagent pas dans une voie d'avenir». Il a souligné que ses fonctionnaires sont récemment entrés en pourparlers avec le père Goulet sur les modalités d'un plan de mise en valeur et que tout indiquait alors qu'une entente pourrait intervenir. Il a bien souligné que le ministère des Affaires culturelles a conscience des contraintes économiques que les Messieurs doivent affronter et que les plans correctifs auraient tenu compte de ce fait. Il a néanmoins fait remarquer que le Grand séminaire et ses dépendances constituent l'un des biens collectifs les plus importants du Québec, et qu'à ce titre le gouvernement a le devoir de poser des gestes protecteurs.

L'économiste du Grand séminaire, M. Asselin, a pour sa part révélé que les revenus approximatifs de \$3 millions encaissés récemment lors de la vente — fort contestée — à des promoteurs immobiliers

internationaux, d'importants terrains du complexe, vont uniquement servir à éponger le déficit d'opération du Grand séminaire qui s'établit à \$200,000 par année depuis les dix dernières années.

Il est notoire que les fonctionnaires montréalais du ministère des Affaires culturelles réussissent très mal à obtenir la collaboration des congrégations religieuses en matière de revalorisation des immeubles. Leurs difficultés avec les Messieurs de Saint-Sulpice se manifesteraient, disent les porte-parole autorisés, «jusque dans les moindres détails».

L'avis de classement des immeubles des Sulpiciens de la rue Sherbrooke, y compris les 116,000 mètres carrés de terrain, a été présenté par le ministre Richard lui-même au mois de juin dernier. Cet avis de classement donnait droit aux propriétaires de faire opposition dans les 30 jours. Cette opposition a été formulée devant la Commission des biens culturels, comme il se doit, et tout indiquait, le mois passé, qu'un compromis permettant le classement définitif avait été trouvé. Tout ce dossier se retrouve maintenant sur le bureau du ministre Clément Richard.



## Nuisance «temporaire»

Non seulement la grue géante du Palais des Congrès qui perturbe la libre circulation des piétons et des automobilistes dans la rue Saint-Urbain, est-elle toujours là après deux jours, mais il s'en est ajouté une deuxième hier.

Cependant, les services concertés de la circulation et de la police ont indiqué hier à LA PRESSE que les mastodontes ne seraient là que jusqu'à ce soir. Il n'est donc pas question que cette nuisance encombre la rue pendant plusieurs jours.

L'une des grues est la plus lourde qui ait été louée par un entrepreneur général depuis

longtemps à Montréal et comme elle se trouve placée dans une rue qui est en somme un viaduc, il a fallu veiller particulièrement à la répartition des charges. La grue géante sert à mettre en place les poutres de béton longues de 95 pieds qui supporteront le grand hall d'exposition du Palais des congrès.

Pendant la mise en place de ces énormes pièces, cette section de la rue Saint-Urbain sera fermée à la circulation la nuit. Les grues géantes feront leur réapparition une nouvelle fois pendant un certain temps en janvier.

## Une médaille d'or newyorkaise pour Pierre Trudeau

NEW YORK — Tant que les Etats actuels continueront d'exister, malgré leur caractère parfois désuet, il faudra veiller à sauvegarder leur intégrité. Mais cette entreprise ne devrait pas aller sans un partage de plus en plus répandu et lucide entre les nations.

## ROBERT-GUY SCULLY (collaboration spéciale)

Ce message humaniste et internationaliste, mais étonnamment dépourvu d'exemples précis et noms propres, constituait l'essentiel du discours prononcé hier soir par M. Pierre Elliott Trudeau, qui recevait la médaille d'or du Conseil des Eglises de New York.

Cette médaille couronne les individus «qui ont tenté, par leur oeuvre, de surmonter les barrières culturelles». La pensée de M. Trudeau sur le Canada, qui est assez bien connue ici, se situe tout-à-fait dans cet esprit, et une conférence sur ce sujet difficile aurait eu un intérêt certain.

Cependant, le premier ministre a préféré s'attarder à d'autres questions qui lui importent tout autant: les relations planétaires, le désarmement, la révolution technologique. C'est ce qui explique le caractère assez abstrait de la démonstration. Il n'est pas facile pour un chef d'Etat, dans une métropole étrangère, de céder à la tentation de «nommer des noms», comme disent les Américains. Néanmoins, ceux qui connaissent déjà le personnage auraient sûrement aimé entendre ses opinions franches sur certains pays qui profitent des autres, sur des notions qui connaissent un déclin irrémédiable, sur les cartels des denrées et sur les nouveaux mouvements religieux. S'il était libre de parler, M. Trudeau serait-il moins éloquent sur ces thèmes que lorsqu'il pourfend le séparatisme?

Quelque peu prisonnier des circonstances et du vocabulaire de

rigueur, le premier ministre canadien a plutôt brossé à grands traits l'évolution de la situation mondiale depuis 1945. A mesure que l'optimisme expansionniste de cette période s'est essouffé, on a vu l'immense machine internationale se dérégler. M. Trudeau a décrit avec une maîtrise remarquable les contingences de ce dérèglement. Il a conclu en isolant quatre problèmes qui lui semblent particulièrement périlleux: les armes nucléaires, la nourriture, l'environnement et l'énergie.

Les trois principaux représentants du Canada aux Etats-Unis, l'ambassadeur à Washington Peter Tow, l'ambassadeur près de l'ONU, Gérard Pelletier, et le consul à New York Kenneth Taylor, assistaient à la conférence. Celle-ci débuta, comme à l'habitude, par le chant des deux hymnes nationaux. Mais peut-être pour refléter fidèlement la différence entre nos deux populations, l'excellent ténor retenu pour cette fonction fit monter de plusieurs décibels sa voix, entre le «O Canada» et la «Star-Sprangled Banner».

## Double meurtre

Les policiers de la CUM, district 34, ont découvert deux cadavres au 4171 rue Rivard après avoir reçu un appel téléphonique du propriétaire qui avait remarqué que la porte et la fenêtre arrière du logement avaient été forcées et endommagées. Croyant qu'il s'agissait d'un vol par effraction, le propriétaire a communiqué avec les policiers.

Un homme d'environ 40 ans gisait sur le plancher non loin de la porte de la chambre à coucher, tandis que le corps d'une femme, Mme Annette Welfey, âgée de 49 ans, était dans le lit. Les deux personnes ont été tuées de plusieurs coups à la tête. La police a ouvert une enquête sur ce double meurtre.

MEURTRE DE L'AGENT MICHEL VINCENT

# La danseuse Danielle Williams et l'agent de théâtre Luc Clouâtre devant le coroner

«Pourtant un beau brin de fille...», a murmuré discrètement un policier alors que comparaissaient, hier, en cour du coroner, Danielle Williams, 23 ans, et Luc Clouâtre, 24 ans, détenus

ANDRÉ CÉDILOT

comme témoins importants en rapport avec le meurtre de l'agent Michel Vincent, abattu mardi au cours d'un hold up de banque raté à Longueuil.

Le coroner Maurice Laniel a fixé le 16 novembre la tenue de son enquête publique. Afin de se conformer à la loi régissant la détention préventive, les deux suspects devront revenir devant lui, mardi prochain. Un troisième individu dont la police de Longueuil refuse pour l'instant de dévoiler l'identité est toujours activement recherché.

Déjà arrêtée pour des vols qualifiés, Danielle Williams, une danseuse à gogo, est considérée par

les policiers comme le «boss» du gang. Lors de sa comparution devant le coroner, hier, elle portait un costume passablement décollé. Elle paraissait très nerveuse et cachait continuellement son visage avec sa main gauche ou, en penchant la tête, avec ses longs cheveux blonds.

Quant à son présumé comparse, Luc Clouâtre, qui a notamment déjà été condamné à une année de prison pour fraude, il avait l'air beaucoup plus sûr que la jeune femme. Debout, une main sur la hanche, il a lui aussi écouté sans mot dire le coroner émettre ses directives sous la mitraille de nombreux photographes de presse présents dans la salle d'audience.

Juste avant d'entrer dans la salle, Clouâtre avait toutefois tenté de frapper un photographe, même s'il était menotté au sergent-détective Claude Plourde, de la police de Longueuil. L'employé du journal The Gazette a toutefois pu éviter le coup. Le prévenu est agent de théâtre de son métier. Du moins c'est ce qu'il a dit aux policiers.

Tout ce que l'on sait d'autre sur Clouâtre, c'est qu'il vient d'une famille nombreuse de l'est de Montréal. Son père, toujours d'après ce qu'il aurait déclaré aux enquêteurs, était dépressif et s'est suicidé il y a un an. Son casier judiciaire ne fait mention d'aucun acte de violence.

**État toujours grave**

En fin de journée hier, l'agent Serge Gagnon, blessé au cours de la fusillade, restait toujours dans un état jugé grave. Le policier, a-t-on appris, est sorti du coma. Il a même pour la première fois balbutié quelques mots à ses parents. Ceux-ci sont à son chevet depuis son arrivée à l'hôpital Charles-Lemoyne de Greenfield Park. Les médecins refusent malgré tout de se prononcer sur les chances de survie du patient.

Ce dernier avait été atteint de trois coups de feu, deux à l'abdomen et un à la hanche, alors qu'il répondait à une alerte de hold-up à une succursale de la Banque nationale, au 2850 de la rue De Lyon, à Longueuil. Son compa-

gnon, l'agent Michel Vincent, âgé de 26 ans, avait été tué sur le coup d'une balle à la tête tirée de l'intérieur de l'établissement.

Les deux policiers n'ont eu aucune chance de répliquer aux trois bandits qui tentaient de dévaliser la banque. L'enquête aurait permis d'établir qu'un coup de feu est parti du revolver de l'agent Vincent, au moment où celui-ci s'est affaissé au sol après avoir été touché sans avertissement par les bandits.

Les funérailles civiles de l'agent Vincent auront lieu demain matin, à 11h, à l'église Saint-Antoine-de-Padoue, à Longueuil. On s'attend à la présence de nombreux policiers du Québec et d'un peu partout au Canada et aux États-Unis.

Depuis le tragique événement, près de la moitié des employés de la banque, dont le gérant, n'ont pu retourner au travail, étant encore sous l'effet d'un choc nerveux. Le service à la clientèle n'a toutefois pas été affecté, de hauts dirigeants de la Banque nationale assumant l'intérim sur place.



## Le LRC passé à la loupe

■ Les quelques semaines d'expérience en service du train LRC ont permis à Via Rail Canada de déceler suffisamment de pépins plus ou moins importants pour justifier son retrait temporaire du service, sans pour autant que ne soit remise en cause la qualité technique du train de Bombardier Limitée.

En fait, la liste initiale des modifications demandées par Via Rail en comprend pas moins de 190, dont une vingtaine qui n'étaient pas prévues au devis, comme l'a confirmé hier Réjean Béhand, vice-président au Développement et à la Planification chez Via Rail. Ce dernier précise que la réception de chaque unité de livraison (une locomotive et trois voitures) permet d'écourter la liste puisque le constructeur québécois apporte évidemment les correctifs dès que la chose est possible.

Dans la très grande majorité des cas, les défauts notés sur les neuf motrices et les 24 voitures présentement en possession de Via Rail sont d'ordre mineur. Mais il en existe quatre qui, selon Béhand, sont plus préoccupantes que les autres aux yeux de Via, et qu'il vaut mieux corriger avant que les trains n'entrent définitivement en service.

**Les principaux problèmes**

Le plus préoccupant est probablement le mécanisme de freinage «Deselostat» qui entraîne le blocage des roues lors de l'application des freins. Il en résulte des «méplats» sur les roues, nécessitant un réusinage des roues afin d'éliminer le désagréable cognement qui en résulte. Le problème surprend d'autant plus Béhand que la compagnie Wabco, fabricant de cette pièce composante, en compte plusieurs milliers en circulation sur les chemins de fer nord-américains.

Puis il y a la régulation de la tension sur les locomotives. Au cours de la période de rodage, on a noté des pointes de tension et on craint que ces pointes aient tendance à détruire les pièces composantes électroniques, notamment celle du mécanisme d'inclinaison de la caisse.

Le mécanisme d'inclinaison lui-même devra subir certains ajustements de la part du constructeur, mais encore là, il n'y a rien pour remettre en question ce concept exclusif à Bombardier.

Enfin, on a constaté certains problèmes avec les chargeurs de batteries, et il faudra sans doute y apporter certaines modifications.

A ces quatre problèmes s'ajoutent deux défauts notés sur certaines voitures au niveau de la climatisation et de l'étanchéité des portes des voitures. Des ajustements permettront sans doute de résoudre ces défauts.

En somme, rien de catastrophique. Mais même si la direction de Bombardier n'apprécie guère un retrait de la circulation même temporaire de son produit, Via Rail n'avait pas le choix. On mise beaucoup trop sur le LRC pour redonner aux Canadiens le goût de voyager par chemin de fer pour que sa mise en service soit cahotique.

**L'électrification bientôt discutée**

Puisqu'il est question de Via Rail, autant en profiter pour vous communiquer une autre information intéressante. En effet, le vice-président de Via Rail Québec, J.-Léo Moisan, doit rencontrer incessamment les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Expansion économique et régionale (MEER) avant d'étudier la possibilité d'impliquer financièrement le ministère dans l'électrification de la voie ferrée. Il coulera sans doute encore beaucoup d'eau dans le Saint-Laurent avant que la première locomotive électrique roule au Québec, mais il est bon de savoir que Via y songe de plus en plus sérieusement.

**Les bureaux d'enregistrement**

Ordinairement, lorsqu'un service gouvernemental réplique à une chronique, il le fait dans l'espérance que le correctif tournera à son avantage. Or, je viens de recevoir d'un employé (hélas anonyme) du Bureau d'enregistrement une demande de correction qui produira plutôt l'effet contraire.

En effet, lors d'une récente chronique consacrée à la nouvelle tarification du Bureau d'enregistrement, j'avais mentionné des tarifs de \$3 et \$6 (selon le nombre d'années) pour chaque entrée au certificat de recherche, en me basant sur les chiffres soumis par le notaire André Desmarais. Or, selon le document fourni par cet employé anonyme, je ne suis pas allé assez loin: c'est de \$6 et de \$12 dont j'aurais dû parler. De sorte que, si je reprends l'exemple cité ce jour-là, ce qui coûtait \$23.50 au notaire Desmarais avant le 14 septembre dernier lui coûte \$70, pour une augmentation de 198 pour cent.

**Mieux vaut tard que jamais**

A défaut d'installer un système d'éclairage temporaire, les responsables de la construction du Palais des congrès ont procédé hier à la pose d'un immense panneau qui invite les automobilistes à rouler lentement et à allumer leurs phares à l'entrée de l'autoroute Ville-Marie. C'est une excellente initiative.



Luc Clouâtre (à droite), 24 ans, qui se donne pour métier celui d'agent de théâtre, paraissait imperturbable hier, lors de sa comparution devant le coroner Maurice Laniel. photo Michel Gravel, LA PRESSE

## Québec entend procéder comme d'ordinaire avec les délinquants

■ Un porte-parole du ministère de la Justice du Québec a confirmé hier à LA PRESSE qu'une directive verbale avait été donnée depuis mardi à tous les substituts du procureur général

CONRAD BERNIER

de la division du Tribunal de la jeunesse aux fins de les informer que les mécanismes de signalement, d'évaluation des dossiers et des décisions, dans les cas de délinquance, devaient fonctionner comme ils fonctionnaient avant le prononcé de la décision de la Cour suprême.

Ce porte-parole a en effet déclaré: «C'est exact qu'une directive verbale a été émise à l'intention des substituts du procureur général oeuvrant au tribunal de la jeunesse, et celle-ci stipule qu'ils doivent continuer de fonctionner comme avant dans les cas de délinquance, c'est-à-dire de continuer à déjudiciariser. Toutefois, si un citoyen insiste pour porter plainte contre un mineur en vertu de l'article 455 du Code criminel, il appartiendra alors au substitut du procureur général auprès du Tribunal de la jeunesse de décider si la plainte est recevable ou non.»

**La loi 24 toujours valide**

«Cette directive, a ajouté le porte-parole du ministère de la Justice, tient au fait que la Cour

suprême n'a pas jugé inconstitutionnelle la loi 24 et n'a pas invalidé ses mécanismes de fonctionnement. La Cour suprême a seulement affirmé la prépondérance de l'article 455 du Code criminel sur la loi 24 dans les cas de délinquance.»

Informée du contenu de cette directive verbale, Me Diane Piché a pour sa part déclaré: «Pour contrecarrer la décision rendue par la Cour suprême, qui affirme la préséance de la Loi sur les jeunes délinquants sur la Loi de la protection de la jeunesse, le ministère de la Justice du Québec vient avec sa directive couper à sa source même la loi sur les jeunes délinquants. Peu importe que cette directive soit légale ou pas — et je doute personnellement de sa légalité — elle n'en reste pas moins malhonnête. Quand on considère, d'une part, que la Loi 24, techniquement, non seulement ne prévoit pas de recours pour les victimes, mais les leur interdit et, d'autre part, que la Cour suprême vient de leur reconnaître ce droit-là, on peut conclure que le ministère de la Justice tente sournoisement avec sa directive de renverser en pratique, par une fiction administrative, un droit fondamental des citoyens. Ceux-ci, à mon avis, auront vite fait de comprendre qu'ils se retrouvent dans une situation piégée, et qu'ils n'hésiteront pas à se regrouper pour en sortir.»

## La décision de la Cour suprême modifie l'application de la loi 24

—Me Diane Piché

■ «Désormais, tous les jeunes présumés coupables d'un délit feront l'objet d'une dénonciation policière et seront conduits systématiquement devant un juge. La décision de la Cour suprême ne commande pas cela expressément, mais c'est à cela qu'elle mène déjà et irrésistiblement!»

CONRAD BERNIER

Au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE, Me Diane Piché a déclaré que ceux «qui soutiennent, depuis mardi, ainsi que l'ont fait le ministre de la Justice du Québec et certains directeurs de la protection de la jeunesse, que la décision du plus haut tribunal du pays ne modifie pas la mise en application de la Loi sur la protection de la jeunesse, s'abusent ou trompent délibérément le public!»

«Cela ne rime à rien de dire que la décision de la Cour suprême n'invalidé pas ou ne détruit pas les mécanismes de fonctionnement, même dans les cas de délinquance, de la loi 24, ajoute Me Piché. Ce qu'il importe de dire, maintenant, c'est que la décision de la Cour suprême restitue à ma cliente — et, conséquemment, à tous les citoyens qui pourront éventuellement avoir des motifs raisonnables et probables de croire qu'un jeune a commis un acte criminel — le droit de porter plainte devant un tribunal compétent.

«En d'autres mots, insiste l'avocate de Saint-Jérôme qui s'est at-

tirée une notoriété nationale en défendant une vieille dame qui avait été agressée et volée par un jeune délinquant, la décision de la Cour suprême restitue à tous les citoyens un droit que leur reconnaissait le Code criminel mais que le législateur québécois leur avait enlevé avec la loi 24.

«Lorsque la loi 24 a été mise en vigueur, poursuit Me Piché, tous les intervenants, y compris les policiers, ont accepté, parce que désireux de se conformer à la volonté du législateur québécois, mais n'ignorant toutefois pas pour autant l'existence de la loi fédérale sur les jeunes délinquants, que tous les jeunes provisoirement en difficulté, y compris les présumés délinquants et les délinquants présumés récidivistes, soient d'abord amenés devant un directeur de la protection de la jeunesse. En somme, un consensus existait et les policiers en étaient, il importe de le répéter. Or, ce consensus n'existe plus ou, si vous préférez, ne peut plus exister bien longtemps encore parce que les policiers — ce sont eux qui, à la fin, décident après enquête sur plainte d'un citoyen de signer une dénonciation devant un juge de paix — savent maintenant qu'ils peuvent, dans les cas de délinquance, s'adresser comme par le passé directement à un tribunal. Si l'on tient compte que ça leur déplaissait de conduire en priorité un délinquant devant un directeur de la protection de la jeunesse et qu'ils souhaitaient en finir avec ce mécanisme, on peut raisonnablement présumer qu'ils utiliseront

massivement, désormais, la porte que vient de leur ouvrir, pour tous les cas de délinquance, la Cour suprême. Et chaque fois qu'on tentera de s'y opposer en leur rappelant les articles de la loi 24, les policiers pourront répondre — et ne manqueront certainement pas de le faire — que ces articles sont inopérants en regard des dispositions de la loi fédérale sur les jeunes délinquants.»

En bref, pour Me Diane Piché, procureur de Mme Yolande Touchette dans cette longue bataille juridique qui a connu son dénouement, mardi, avec la décision de la Cour suprême, on ne peut pas décemment minimiser l'importance de cette décision et prétendre qu'elle ne change, à toutes fins utiles, à peu près rien à la loi québécoise sur la protection de la jeunesse et à sa mise en application.

«Cette décision est d'une importance considérable, affirme-t-elle. Primo, parce qu'elle restitue à tous les citoyens un droit fondamental: celui de s'adresser directement à un tribunal quand les circonstances le justifient; secundo, parce le délinquant — ou le présumé délinquant — qui comparaitra, désormais, devant un tribunal plutôt que devant un directeur de la protection de la jeunesse retrouvera, lui aussi, des droits fondamentaux, soit ceux de la présomption d'innocence, du droit au silence, de l'assistance d'un avocat. Ces droits-là, le jeune ayant présumément commis un acte criminel ne les avait plus lorsqu'il comparaitait devant un

directeur de la protection de la jeunesse.»

«Enfin, ajoute Me Piché, cette décision est importante parce que, même à court terme, elle obligera le législateur québécois à amender sa loi de la protection de la jeunesse pour qu'elle accroche à cette réalité, tout aussi énorme que complexe, que représentent les jeunes Québécois et Québécoises en difficulté. Si l'on n'a pas le courage et la lucidité d'amender la loi 24 le plus rapidement possible, le risque est grand d'un scandaleux gaspillage de ressources de toutes sortes. La décision de la Cour suprême implique, en effet, pour ceux qui refusent de s'illusionner, des changements de structures, une utilisation différente, dans plusieurs secteurs, des ressources humaines et financières.»

La décision de la Cour suprême a, bien sûr, provoqué dans beaucoup de milieux, surtout ceux qui depuis trois ans ont été impliqués d'une façon ou d'une autre dans la mise en application de la Loi de la protection de la jeunesse, des discussions vigoureuses, voire passionnées. Le texte de la décision de la Cour suprême fait l'objet d'analyses intensives autant dans les bureaux des comités des directeurs de la protection de la jeunesse que dans les groupes d'intervenants spécialisés qui, en général, préfèrent «mûrir tout ça» avant d'émettre une opinion. Et les responsables de la police, à la SQ et à la CUM, ne font pas exception à ce chapitre-là.

NOTES  
POLITIQUES

## Une première dans l'histoire politique du Québec

■ QUÉBEC — Pour la première fois dans l'histoire politique du Québec, l'ouverture de la session parlementaire de l'Assemblée nationale, a été remise, pour des raisons politiques. On n'a pas trouvé trace d'un événement de ce genre, aussi bien à la bibliothèque du Parlement qu'au Journal des débats, où une équipe travaille à la reconstitution des débats parlementaires.

La Colline parlementaire a vécu, au cours des derniers jours, dans la confusion la plus totale. À l'écoute de l'évolution des débats constitutionnels qui se déroulaient, à Ottawa, des versions les plus contradictoires les unes que les autres, alimentaient les discussions des parlementaires.

Mercredi soir, députés et ministres apprenaient que l'ouverture de la troisième session de la 32e législature n'aurait pas lieu comme prévue, à 15 heures, mais bien à 20 heures, jeudi.

Déjà c'était une première dans la petite histoire politique du Québec. Autour d'un bon repas, libéraux et péquistes discutaient de la déclaration surprise du premier ministre René Lévesque, qui se disait d'accord avec la proposition verbale de Pierre Elliott Trudeau, sur le rapatriement de la constitution.

### La position de Lévesque inquiète

Pour les péquistes, dont le député de Saint-Jean, Jérôme Proulx, la prise de position du premier ministre Lévesque lui paraissait suspecte, et il espérait que ce dernier ne s'était pas «fait avoir par les fédéraux». Les faits que nous connaissons maintenant ont confirmé que M. Lévesque s'est lui aussi méfié de tomber dans un piège.

Pendant ce temps, les épouses des députés étaient heureuses de pouvoir profiter de cette période de répit, pour se rendre dans les magasins de la Vieille Capitale faire des emplettes...

Ce n'est finalement que jeudi matin, que la plupart des parlementaires ont appris, par la radio ou au restaurant de l'Assemblée nationale, Le Parlementaire, que l'ouverture de la session avait été reportée à lundi. Le «party sessionnel» étant remis, plusieurs ont quitté la capitale, et bien des épouses ne pourront revenir lundi, en raison des obligations familiales.

### Session parlementaire suspendue en 1905

Un fait cocasse, mais quand même différent était cependant survenu au début du siècle. En 1905, selon les archives parlementaires, les travaux de «l'Assemblée législative» de l'époque avaient été suspendus, à la suite de la démission surprise du premier ministre libéral, Simon-Napoléon Parent.

Accusé de «malversation dans l'administration de son ministère des Terres et Forêts» et à la suite de la démission de trois de ses ministres, ce dernier avait décidé de se retirer comme premier ministre.

C'est Lomer Gouin qui devait le remplacer. Comme ce dernier et la majorité des membres de

son nouveau cabinet ne connaissaient pas les dossiers, les travaux sessionnels avaient été interrompus du 23 mars au 25 avril 1905.

### Atmosphère lourde

C'est donc dans un contexte fort particulier que les travaux de l'Assemblée nationale vont reprendre lundi.

L'atmosphère sera très lourde à l'ouverture de cette session, qui passera sans doute elle aussi à l'histoire, non pas seulement en raison de la crise constitutionnelle, mais aussi des interrogations qui se posent face au scandale administratif de la Fête nationale, des histoires de pots de vin reliées à la Société d'habitation du Québec et des coupures budgétaires imposées par le ministre des Finances, Jacques Parizeau.

Plusieurs députés, dont Adrien Ouellette, de Beauce-Nord, soutiennent que le gouvernement devrait instituer des enquêtes publiques sur les dossiers de la Fête nationale et de la SHQ, afin de faire toute la lumière sur ces situations.

Dans ce dernier cas, c'est le ministre responsable de la SHQ, Guy Tardif, qui a, probablement involontairement, fait une réflexion qui, dans le contexte où il se trouvait, ne manquait pas d'à-propos. Atablé dans un restaurant du Vieux Québec, taquiné par plusieurs de ses collègues aussi bien péquistes que libéraux, il a laissé tomber: «Ça ressemble à un vrai panier de crabes». Il se trouvait alors à l'Aquarium, un établissement reconnu pour ses fruits de mer...

Tout en estimant qu'heureusement tous ces scandales surviennent en début de mandat pour le PQ, MM. Ouellette et Proulx affirment que «ce bon gouvernement ne peut se permettre de laisser planer des doutes sur son administration et son intégrité».

### Les coupures de Parizeau

D'un autre côté, un bon nombre de députés péquistes acceptent mal les coupures budgétaires décrétées par l'actuel ministre des Finances, Jacques Parizeau. Certains, reprenant les propos du nouveau président de l'exécutif régional de Montréal-Centre, André Boulerice, soutiennent que ces coupures, si elles sont justifiées, auraient dû être administrées et non imposées de façon arbitraire.

Face à un électoral réticent, et conscients que leur réélection peut dépendre de cette situation, les députés acceptent mal de défendre, devant leurs électeurs, ces coupures budgétaires d'un gouvernement soi-disant social-démocrate. Des centaines d'électeurs prennent d'assaut les bureaux de comités afin de se plaindre de cette nouvelle situation, et des députés en ont plus que «marre».

Jacques Parizeau est conscient de ce problème. Et pour la première fois depuis cinq ans qu'il occupe ce poste, il commence maintenant à parler avec les députés d'arrière-banc.

Une session parlementaire qui s'amorce, estiment les observateurs, avec une marmite qui déborde déjà...

### SELON SIR ANTHONY KERSHAW

## Londres sera presque obligé d'accepter le projet

■ LONDRES (PC) — Le président de la commission des affaires étrangères des Communes, sir Anthony Kershaw, a affirmé, hier, que le Parlement sera presque obligé d'accepter le projet constitutionnel canadien.

Il a précisé que cette acceptation était justifiée par l'appui majoritaire de neuf des dix provinces à l'entente intervenue à Ottawa.

M. Kershaw a cependant noté qu'il restait à déterminer si l'accord du Québec, une des provinces fondatrices du pays, est essentiel à l'appui des Communes.

Pour sa part, le député travailliste Bruce George soutient qu'il continuera à s'opposer à l'entente si les autochtones canadiens s'en déclarent insatisfaits.

## UNE TRADITION DU RÉGIME FÉDÉRAL, SELON LÉVESQUE

# La dualité canadienne ignorée

■ OTTAWA — «Le Québec se retrouve aujourd'hui dans une position qui est devenue une tradition fondamentale du régime fédéral canadien tel qu'il fonctionne. Le Québec se retrouve tout seul.»

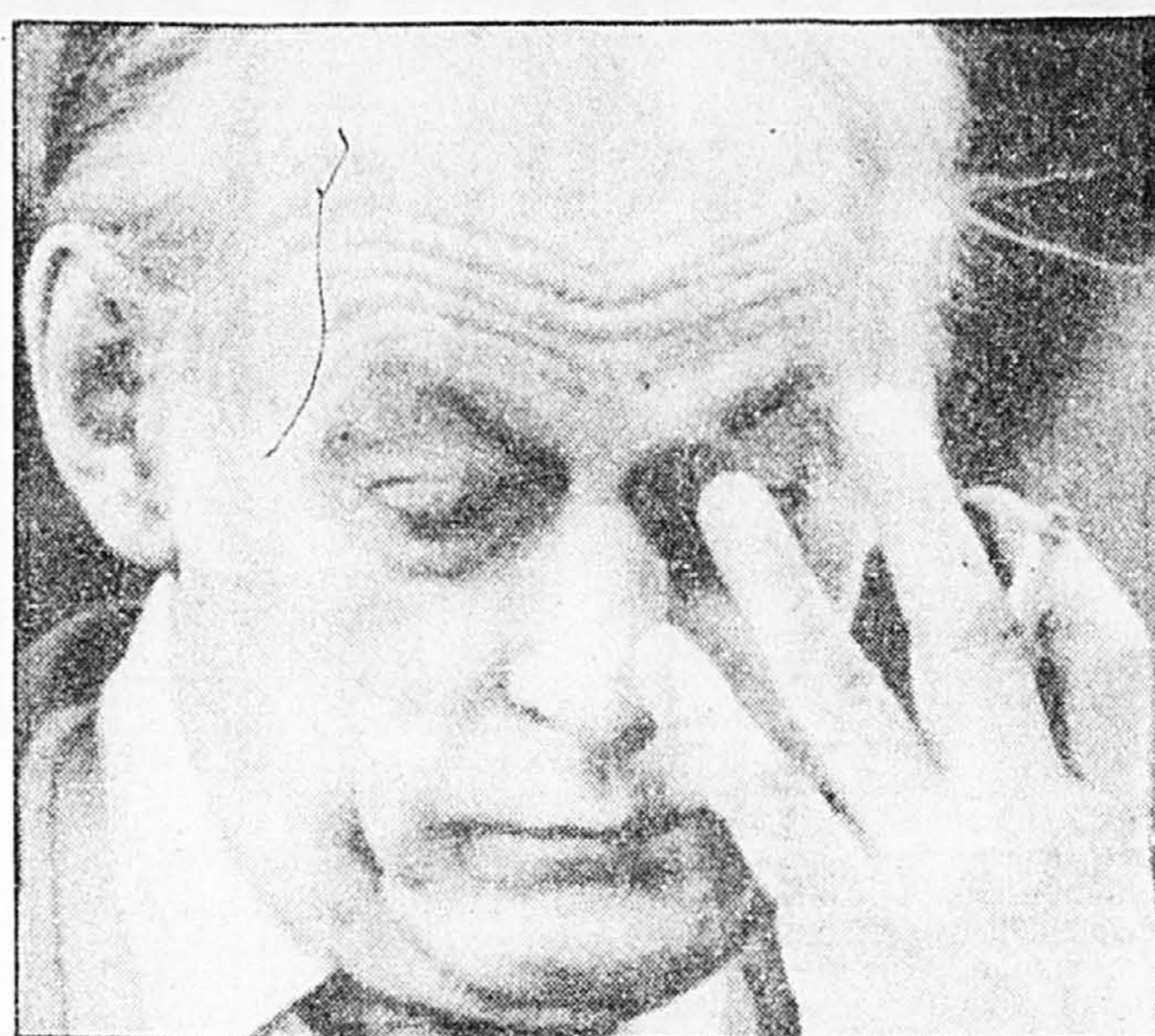
Voilà ce qu'a déclaré le premier ministre René Lévesque hier après-midi alors qu'il s'adressait à ses homologues et à la population quelques minutes après l'annonce de la signature d'une entente constitutionnelle entre Ottawa et les neuf provinces anglophones.

Visiblement ébranlé, M. Lévesque a ajouté plus tard en conférence de presse que la solution retenue pour résoudre la crise constitutionnelle ignorait «la dualité canadienne» en faisant abstraction du peuple du Québec.

«Beaucoup de gens, a commenté par M. Trudeau, ont eu à la bouche le mot peuple québécois et la reconnaissance de cette dualité fondamentale qui constitue historiquement le Canada a-t-il dit. Ce sont des paroles en bouche, on vient de finir en ignorant la dualité. C'est le Canadian way traditionnel.»

Cette attitude aura des conséquences que je ne peux pas évaluer a ajouté M. Lévesque, certains de mes collègues qui se sont follement amusés au cours de cette dernière rencontre auront peut-être un jour à se dire que ce n'était pas aussi drôle que ça.

N'écarter pas l'idée de tenir un référendum sur le sujet. M. Lévesque a refusé de répondre de manière catégorique avant de se livrer à une série de consultations au cours des prochains jours. Il a indiqué qu'il allait faire rapport à l'Assemblée nationale lundi.



M. Lévesque a reproché à M. Trudeau d'agir sans mandat.

Sans prévoir un effondrement aussi total du groupe des huit, M. Lévesque a expliqué qu'il avait des doutes depuis deux jours que quelque chose se préparait. «Ça ne m'était pas venu à l'esprit que l'accord signé (entre les huit) s'en allait au panier». Il a attribué cet écrasement à une série de facteurs dont «cette espèce d'habitude de laisser le Québec dans son coin lors de la minute de vérité», la peur du premier ministre fédéral et la crainte d'aller jusqu'à Londres.

Si M. Trudeau était sérieux, sincère et sans détour, il pourrait

renoncer à nous imposer à nous du Québec, ce projet qui pour nous, demeure toujours unilatéral; il est encore possible qu'Ottawa tienne un référendum a dit M. Lévesque rien ne l'empêche de le faire. Sans ça nous pourrions constater qu'il a choisi, pour obtenir l'adhésion du Canada anglais, une démarche qui a pour effet d'imposer de force au Québec une diminution de ses droits et de ses pouvoirs sans son consentement. Cela alors que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale ont déjà rejeté cette formule a-t-il dit. Traitant ensuite de la formule

retenue pour modifier la constitution canadienne dans l'avenir, M. Lévesque a dénoncé la perte d'un pouvoir historique du Québec. «Il n'y a plus ce qui depuis 114 ans, depuis le début de la confédération, a représenté la garantie essentielle des droits et des pouvoirs, c'est-à-dire une forme valable et non pas une forme punitive de droit de veto.»

Dans l'entente intervenue entre le Québec et les 7 autres gouvernements du bloc des huit, le Québec n'avait plus le droit de veto mais obtenait en retour le droit de retrait des programmes fédéraux moyennant une compensation financière. Il n'y a rien de tel dans l'accord d'hier et le Québec pourrait payer cher l'utilisation de son droit de retrait.

M. Lévesque a soutenu que l'imposition d'un droit de circulation et d'établissement constituait une nouvelle centralisation des pouvoirs économiques entre les mains du gouvernement fédéral. De même, les pouvoirs du Québec dans le domaine de l'éducation sont écorchés par l'entente.

«Le résultat de la conférence est plutôt triste a dit M. Lévesque, le carcan que représente le régime fédéral tel qu'il est devenu, on prétend le resserrer davantage en réduisant des pouvoirs et des garanties qui étaient déjà insuffisants. Il n'est absolument pas question qu'un gouvernement du Québec qui se respecte accepte une telle évolution. Jamais le gouvernement actuel du Québec ne capitulera là-dessus.»

«Nous prendrons tous les moyens pour empêcher que cela se produise», a conclu M. Lévesque.

## Les trois aspects de l'entente que Québec juge «inacceptables»

■ OTTAWA — Même s'il fait subir de profondes modifications au projet initial de rapatriement de la constitution de M. Trudeau, l'accord d'hier contient encore trois choses que la délégation québécoise a jugées inacceptables.

La formule d'amendement retenue est celle dite «de Vancouver» à laquelle le Québec avait donné son accord le 16 avril dernier. Mais elle a été amputée d'une clause que le Québec avait alors exigée (et obtenue dans la nuit précédant la signature) et qui prévoyait une compensation fiscale pour les provinces qui refusaient qu'un amendement constitutionnel s'applique chez elles.

Le Québec avait alors renoncé à son droit de veto pour obtenir un droit de retrait qu'il jugeait tout aussi efficace. Ce n'est toutefois plus vrai, a fait valoir M. Lévesque, puisque tout retrait entraîne maintenant une pénalité: les contribuables d'une province non participante auraient quand même à payer pour des programmes dont ils ne bénéficieraient pas.

M. Trudeau a dit là-dessus qu'il refusait un engagement constitutionnel mais qu'en toute justice cette question devra être examinée «en dehors de la constitution». Il s'est opposé à la clause parce qu'elle permettrait à des provin-

ces riches de s'opposer à une modification constitutionnelle qui profiterait aux provinces pauvres.

Le deuxième point d'accrochage concerne la partie de la Charte des droits qui garantit la liberté de circulation et d'établissement. Introduite à l'été 80, cette idée avait été très mal reçue par les provinces qui y voyaient un truc utilisé par le fédéral pour accroître son contrôle sur l'économie. Le ministre Jean Chrétien n'avait pas caché alors qu'il en avait particulièrement contre ces mesures que les provinces emploient de plus en plus souvent pour favoriser leurs résidents ou les compagnies qui viennent s'établir chez elles.

Le texte de l'accord prévoit une exception pour les provinces dont le taux d'emploi est inférieur à la moyenne nationale. Elles pourront «mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur des personnes socialement et économiquement désavantagées».

Cette concession ne suffit pas au Québec, d'abord parce que sa rédaction en réduit la portée. La délégation québécoise estime que plusieurs lois ou programmes qui favorisent ses résidents pourraient être invalidés parce qu'ils ne visent pas des «personnes» (mais des compagnies) ou que ces personnes ne sont pas socialement

et économiquement désavantagées.

On note également qu'il ne fait pas très sérieux de soumettre l'application d'une constitution aux statistiques très fluctuantes du chômage.

Le dernier point de désaccord, qui est peut-être le plus sérieux, a trait au droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Le projet initial de compromis prévoyait que le fameux article 23 (celui qui aurait pour effet de modifier la loi 101) ne s'appliquerait qu'aux provinces qui le voudraient bien.

M. Trudeau ne voulait pas de cette forme d'«opting in», et comme les neuf provinces anglaises consentaient toutes à s'y soumettre, il les a convaincues de ne pas modifier sa résolution originale à ce chapitre de sorte qu'il n'est plus fait mention dans l'accord de la possibilité d'y échapper.

Le premier ministre fédéral aurait toutefois déclaré, selon M. Lévesque, qu'il s'engageait à suspendre l'application de cette partie de la Charte tant qu'une entente ne serait pas intervenue avec le Québec. Cela ne satisfaisait quand même pas la délégation québécoise, le premier ministre y voyant un moyen de chantage et une menace perpétuelle de perdre une partie importante de son pouvoir législatif.

Le ministre Jean Chrétien a toutefois offert une version bien différente de l'affaire, plus tard, en conférence de presse. Il a reconnu que son chef avait fait pareille offre mais a ajouté que les autres provinces s'y seraient opposées, de sorte qu'il ne serait plus question de retarder l'application de cet article.

Les deux hommes politiques fédéraux soutiennent par ailleurs qu'ils sont encore prêts à en négocier la teneur, M. Trudeau ayant même offert à M. Lévesque de discuter de la clause Canada.

Il faut enfin souligner que la portée de la Charte initiale de M. Trudeau a été considérablement affaiblie par une autre des clauses du compromis, qui elle était agréable au Québec.

Les 11 législatures pourront en effet faire en sorte que leurs lois échappent aux rigueurs de la Charte en spécifiant chaque fois qu'elles s'appliquent nonobstant ses dispositions. Cela vaut pour les articles traitant des libertés fondamentales, des garanties juridiques et des droits à l'égalité.

Cela constitue une victoire considérable pour les provinces, puisqu'elles échappent à ce qu'elles craignent le plus: une diminution de leur compétence législative au profit des tribunaux. C'est aussi un recul de taille pour M. Trudeau.



■ On était quatre. Il y avait le député péquiste de Chambly, Luc Tremblay, un grand et fort bonhomme avec des grosses cuisses et des fesses généreuses qui débordaient largement de la selle de son vélo. Il y avait aussi Paul Picard de Saint-Hyacinthe, dit Paul-les-bicycles, 67 ans, retraité. Il y avait Louise Roy, travailleuse en loisirs. Et il y avait moi, 41 ans bientôt, 41 cigarettes et 41 cafés par jour, 341 battements cardiaques à la minute quand l'ascenseur est en panne et lorsque je suis obligé de grimper à la salle de rédaction par les escaliers.

On était quatre, et bien franchement on avait l'air de quatre joyeux tatas lundi dernier à huit heures du matin, sur le perron de l'hôtel de ville de Longueuil avec nos mitaines, nos tuques et nos bicyclettes.

Arrivé un peu en avance j'étais entré au poste de pompiers voisin pour me renseigner:

— C'est où le départ de la randonnée pour Québec?

— Quelle randonnée?... Je ne suis pas au courant...

— Mais si, on est supposé aller à Québec en vélo. Le maire doit être là pour donner le départ...

## Je suis capable

— À Québec! En bicyclette à pédales! Qui ça?...

— Moi, un député, un vieux pis une fille...

— Pas au courant. On a dû vous faire une farce...

Les deux premiers milles je n'ai pas trouvés la farce très drôle. Je n'avais pas touché à mon vélo depuis deux mois et je n'arrivais pas à trouver une bonne position. J'étais effoqué sur mes deux roues avec l'élégance d'une vache dans un fauteuil Récamier. Et parlant de vache, je ruminais à ce moment-là de silencieuses menaces à l'endroit de la fille du groupe, Louise Roy. Roulant derrière elle je me suis surpris à souhaiter que sa selle lui rentre dans le corps jusqu'à la gorge. C'est elle, la maudite, qui m'avait entraîné dans cette expédition en usant d'arguments foncièrement malhonnêtes. Au lieu de me dire: «Camarade cycliste viens faire ta part pour «La semaine du sport pour tous», ou plus précisément encore: «On cherche une couple de tatas moyennement connus pour faire de la broue autour de notre patente «La semaine du sport pour tous», au lieu de me dire la vérité elle a joué sur le complexe le plus répandu chez le mâle de 40 ans: le complexe de César. Repassera-t-il le Rubicon? Il le finira-tu son marathon? Es-tu capable d'aller à Québec à bicyclette en deux jours?»

Certain que j'étais capable. En tout cas j'ai si bien roulé pour me

le prouver, qu'à Trois-Rivières, au terme de la première étape, lorsqu'un journaliste de la radio m'a demandé: «C'est quoi pour toi «La semaine nationale du sport pour tous?», je n'ai pas su lui répondre autre chose que: «Je n'en ai pas la moindre idée mon vieux...»

Officiellement, le but de l'expédition était de montrer, par l'exemple, qu'en plein mois de novembre à peu près n'importe qui pouvait se rendre à Québec à bicyclette en deux jours.

Le piège là-dedans, je l'ai compris trop tard, c'est que j'étais le seul des quatre à être n'importe qui. J'étais le seul monde ordinaire de l'expédition. Avec mes 41 cigarettes et mes 41 cafés j'étais le seul à être normal.

Le député lui ne fume pas. Et puis vous devriez le voir, rose comme un bébé, la face épanouie du back bencher de la majorité qui ne connaît pas le stress. Vous n'allez pas me dire que c'est normal à 42 ans d'être en aussi belle santé... d'avoir autant d'énergie et une job qui permet de ne pas la gaspiller inutilement...

Prenez la fille maintenant. Travailleuse en loisirs, dit-elle. Le loisir qui devient un travail, en partant ce n'est pas normal. Ajoutez à cela qu'elle a aggravé son cas en allant à Vancouver à bicyclette et qu'elle m'a même raconté:

— En traversant les Prairies, la route était si monotone que le

matin quand il n'y avait pas trop de trafic, j'ouvrais un livre sur ma sacoche avant et je lisais en pédalant...

Vous trouvez ça normal vous?

Quant au vieux je pense qu'il était encore plus anormal que les deux autres. Il a couru les Six-Jours en 1933 au Forum et depuis il n'a pas arrêté de pédaler. 2,800 milles cette année, sans compter les 1,800 milles dans sa cave l'hiver dernier sur un vélo fixe. Une heure de yoga tous les matins. Son fun dans la vie: se faire dire qu'il ne paraît pas ses 67 ans. Son passe-temps secret: lire les avis de décès dans le «Courrier de Saint-Hyacinthe», reconnaître ceux de son âge qui viennent de «quitter le peloton», se souvenir qu'ils fumaient et buvaient comme des cochons et que c'est sûrement de ça qu'il sont morts alors que lui, sur son vélo dans sa cave, il est toujours en vie. Ou presque...

Je vous le répète je suis le seul des quatre à pouvoir réellement témoigner que n'importe qui, qui fume 5 cigarettes à l'heure, peut se rendre à Québec en deux jours.

Mais avant que vous vous lanciez à votre tour galement sur la route, je me permets toutefois de vous rappeler que les autobus Voyageur offrent un excellent service vers la Vieille Capitale. Autre détail qui a son importance: en autobus, il y a 180 milles entre Montréal et Québec par l'autoroute. En bicyclette, par les petites routes, il y a exactement 8,756 milles.



Les premiers ministres Trudeau et Lévesque, assis de chaque côté du ministre des Finances MacEachern, échangent des propos aigres-doux, lors de la séance finale du débat constitutionnel, à Ottawa. Téléphoto UPC

# Les provinces anglophones se rallient à Trudeau et le Québec se retrouve seul

OTTAWA — Sans que le Québec y consente, le gouvernement fédéral et les 9 provinces anglophones se sont entendus hier pour rapatrier la constitution, la doter d'une formule d'amendement et y ajouter une charte des droits.

Ce revirement spectaculaire est survenu au cours de la nuit de mercredi à jeudi alors que six des provinces qui s'opposaient au projet unilatéral d'Ottawa se sont engagées dans des négociations intensives avec le gouvernement fédéral et l'Ontario. Le compromis retenu maintient d'ailleurs l'élément clé de la proposition faite par cette dernière au deuxième jour de la conférence alors qu'elle offrait un troc pur et simple de l'acceptation de la formule d'amendement contre la Charte des droits.

Ottawa accepte donc la formule d'amendement (de Vancouver) proposée par le groupe des huit, avec une modification, mais obtient en retour que les provinces anglophones se rallient à une Charte des droits restreinte. Les

droits à l'éducation dans la langue des minorités y sont maintenus.

Si M. Trudeau a consenti à cette formule qui accorde aux provinces le droit de retrait à tout amendement constitutionnel il a refusé par contre d'y maintenir le droit à des compensations financières advenant qu'on y ait recours. Le Québec avait abandonné son droit de veto en avril dernier en retour de ces mêmes compensations.

Après avoir offert mercredi aux provinces de tenir un référendum pour obtenir un mandat directement de la population, le premier ministre Trudeau a finalement lâché du lest pour obtenir la ratification des grandes lignes de son projet de réforme constitutionnelle.

Même les provinces qui ne voulaient pas entendre parler d'une Charte des droits ont finalement signé l'entente contre la promesse qu'elles pouvaient se délier des articles traitant des libertés fondamentales, des garanties juridiques et des droits à l'égalité.

Par contre les autochtones devront patienter avant de voir re-

connaître leurs droits puisque l'accord ne s'y arrête pas et prévoit simplement la tenue d'une nouvelle conférence constitutionnelle sur cette question.

**Le constat**

La conclusion de cette conférence constitutionnelle, qui a été diffusée en direct par la télévision dans tout le pays, a réuni tous les premiers ministres autour d'une même table pour les déclarations d'usage. Le premier ministre Trudeau, qui cachait mal sa satisfaction, a déclaré que la porte n'était pas fermée à de futurs arrangements qui permettraient, selon lui, d'apaiser les inquiétudes des Québécois. Sur la question de la langue, il a évoqué la possibilité de modifier le texte de la résolution, pour inclure à l'article touché, la clause dite Canada qui réduirait le nombre de personnes dont les enfants seraient accessibles à l'école anglaise au Québec. Il a affirmé garder la porte ouverte à d'autres arrangements «en dehors de la constitution» sur les compensations financières aux

provinces en cas de retrait d'un amendement constitutionnel, et sur la clause de mobilité au travail.

Cette suggestion a suscité un échange verbal entre MM. Lévesque et Trudeau, le premier ministre québécois faisant valoir qu'Ottawa ne peut pas sérieusement se dire ouvert à des modifications de dernière minute au projet de réso-

lution, alors qu'il se prépare à présenter son projet à la Chambre des communes. M. Lévesque, sur un ton grave, a déclaré que l'entente demeurait une atteinte aux droits du Québec. Il a affirmé que son gouvernement prendrait «tous les moyens» disponibles pour s'y opposer. C'est la négation de ce qui constitue la dualité canadienne depuis 114 ans et il conclut.

Les autres premiers ministres ont tous déploré la dissension du Québec, mais n'ont pas tari d'éloges les uns envers les autres pour ce qu'ils ont qualifié de moment historique dans l'histoire canadienne. Le premier ministre ontarien, M. Bill Davis, qui a été, dans l'ombre, l'un des principaux artisans de cette entente, a vanté M. Brian Peckford de Terre-Neuve, à qui il a attribué le mérite d'avoir préparé la proposition de compromis. Le premier ministre Hatfield, du Nouveau-Brunswick, a déclaré que l'entente conclue hier signifiait que «de la même façon qu'il est né, le Canada pourrait maintenant atteindre la maturité par la voie des compromis». Il a déclaré que même si le gouvernement du Québec n'accepte pas l'entente, le peuple du Québec lui, n'était pas isolé. Le premier ministre Bennett de la Colombie britannique a déclaré avoir signé le document après avoir été persuadé qu'il serait bénéfique pour les 10 provinces. M. Allan Blakeney, de la Saskatchewan, a déclaré que son plaisir était diminué par la

**TEXTES DE:**  
GILLES PAQUIN  
GILBERT LAVOIE  
PIERRE VINCENT  
LOUIS FALARDEAU

## Lévesque pourrait déclencher une élection ou un référendum

OTTAWA — Le premier ministre du Québec n'a pas écarté hier la possibilité que son gouvernement consulte le peuple, au moyen d'une élection ou d'un référendum, au sujet de l'accord constitutionnel intervenu entre les dix autres gouvernements du Canada.

Interrogé là-dessus en conférence de presse, M. Lévesque a simplement répondu: «Sur tout ce qui vient ensuite, je vais d'abord faire

rapport à l'Assemblée nationale et consulter ceux qui doivent l'être.»

Mais dans son discours de clôture prononcé une heure plus tôt, il avait fait de claires allusions à cette possibilité. «Ça sera au peuple de tirer ses conclusions», avait-il d'abord dit. Puis, reprochant à M. Trudeau d'avoir écarté l'idée avancée la veille de soumettre sa charte au vote des Québé-

cois, il avait ajouté: «Bien sûr on garde le droit de consulter le peuple du Québec.»

Puis M. Lévesque concluait son discours en disant: «Jamais nous ne capitulerons. Nous prendrons tous les moyens qui nous restent pour empêcher que ça se produise.»

Et il ressort clairement de conversations avec des membres de la délégation québécoise que le

référendum figure en bonne place dans la liste des moyens envisagés.

Un autre de ces moyens pourrait être un appel à la Cour suprême pour lui demander de préciser son récent jugement, de façon à dire si les conventions dont elle a reconnu l'existence n'exigent pas l'accord du Québec pour toute modification constitutionnelle qui affecte ses pouvoirs.

C'est le ministre de la Justice, Marc-André Bédard, qui a fait part de cette possibilité, après s'être inscrit en faux contre une interprétation que plusieurs premiers ministres ont donnée au jugement de la Cour suprême.

MM. Bennett et Blakeney, notamment, se sont réjouis de ce que le plus haut tribunal au pays ait délivré le Canada de la règle de

l'unanimité. Le ministre rétorque que les savants magistrats ont dit qu'il fallait un consensus des provinces sans parler de nombre précis et sans dire que l'unanimité n'était pas nécessaire.

Il soutient qu'au contraire les conventions constitutionnelles ont toujours compris un droit de veto pour le Québec et c'est cela qu'il songe à leur demander de préciser.



LE PÈRE DE LA RÉVOLUTION TRANQUILLE

## VINGT ANS APRÈS LE «MAÎTRES CHEZ NOUS» DE JEAN LESAGE Québec n'a même plus son droit de veto

(OTTAWA) — Quand au milieu des années 60, le Québec s'est mis à demander avec insistance qu'on modifie la constitution canadienne afin de revoir le partage des pouvoirs, il ne cachait pas qu'il recherchait par ce processus à augmenter les siens.

Jean Lesage était alors au pouvoir et il avait séduit les Québécois par son slogan «Maîtres chez nous». Il voulait faire du seul gouvernement contrôlé par les francophones un instrument moderne et fort, capable d'assurer dans tous les domaines la sécurité et la croissance d'un peuple fragile.

Hier, plus de vingt ans plus tard, après de multiples conférences fédérales-provinciales, la première phase du processus engagé par M. Lesage a pris fin. Et le Québec se retrouve avec moins de pouvoirs qu'au début et sans ce précieux droit de veto, premier instrument de sa sécurité, que tous prenaient pourtant pour acquis au milieu des années 60.

Que s'est-il donc passé?

C'est que Jean Lesage, ou plutôt la philosophie qu'il représentait, le nationalisme, a trouvé sur sa route un autre Québécois, inquiet de la sorte de Canada que préparaient les quelques concessions déjà faites par un premier ministre canadien, Lester Pearson, conciliant et faible.

Cet homme, Pierre Trudeau, n'était ni conciliant, ni faible, ni nationaliste. Trouvant que le ba-

lancier penchait trop depuis quelques années du côté des provinces, il voulait rétablir l'équilibre. Et surtout, il croyait que la sécurité du Québec et des Québécois pouvait le mieux être assurée dans le Canada et par le Canada. Le pays devait faire une vraie place à la province dans son sein, plutôt que la province s'en bâtisse une à côté.

Ces deux visions de la place du Québec dans le Canada se sont affrontées pendant quinze ans et M. Trudeau a gagné. Et parce qu'il a mis tant de temps à gagner, sa victoire a été bien plus grande, car après chaque échec, il reprenait la bataille en visant plus haut.

En 71, à Victoria, il a perdu. Mais s'il avait gagné, le Québec aurait quand même vu confirmer son droit de veto, et il aurait accru sa compétence législative. Mais c'était trop peu et Robert Bourassa savait qu'en signant cet accord il bloquait toutes ses chances d'obtenir un jour davantage.

M. Trudeau a perdu quelques petites batailles sur ce même terrain par la suite et voyant que

l'appétit du Québec avait réveillé la gourmandise des autres provinces, il a compris qu'il ne gagnerait jamais à ce jeu-là.

C'est alors qu'il a décidé de modifier les règles et de procéder sans l'accord des provinces. Et tant qu'à faire, puisqu'il n'avait plus à négocier, il a voulu en profiter pour tenter d'obtenir tout ce qu'il voulait.

Huit provinces se sont opposées à cette façon de faire et ont porté toute l'affaire devant le plus haut tribunal du pays qui a décidé qu'aucune loi n'empêchait M. Trudeau d'agir ainsi mais que son geste était néanmoins inconstitutionnel puisqu'il violait les conventions qui prévoyaient que la constitution ne pouvait être modifiée sans l'accord des provinces.

S'il s'était montré intraitable jusque-là, et s'il a affirmé bien haut que ce jugement ne l'empêcherait pas d'arriver à ses fins, il a néanmoins consenti à discuter avec les provinces.

Elles ont commis l'erreur d'accepter de négocier sur la base de sa proposition, alors qu'elles avaient pourtant un contre-projet qui représentait déjà un important compromis par rapport à un plus large projet antérieur.

Alors qu'elles paraissaient en situation de force, les provinces se sont mises en position de faiblesse. Elles ont tenté de rendre moins mauvais pour elles un texte qui ne leur devait rien, qui avait été bâti non pas à partir, mais à

l'encontre de leurs demandes.

Alors qu'elles avaient d'abord et surtout dénoncé l'unilatéralisme de la démarche de M. Trudeau, elles ont consenti à négocier avec lui malgré qu'il n'ait pas voulu renoncer à agir sans elles si elles ne lui cédaient pas. M. Lévesque a bien demandé qu'il enlève cette épée de Damoclès, mais il est resté malgré qu'il n'ait pas obtenu de réponse.

Dans une négociation amorcée sur cette base, les provinces, si elles voulaient conclure une entente, n'avaient le choix qu'entre céder un peu et beaucoup. Elles ne pouvaient même plus gagner car elles ne demandaient rien de ce qu'elles exigeaient pourtant encore en septembre 80.

Le Québec, qui ne voulait rien céder, mais ne demandait plus rien, a vu ses alliés le quitter dès qu'ils ont compris qu'ils étaient en mesure de céder peu. Très peu, en fait, presque uniquement ce que le Québec avait contribué à la demande commune.

Huit provinces ont cédé un droit de veto qu'elles n'avaient pas et ont consenti à assurer l'instruction dans leur langue à leurs minorités francophones là où le nombre le justifie. Le plus souvent à des minorités réduites à un si petit nombre, trop petit pour justifier quoi que ce soit!

Le Québec a perdu un peu de la sécurité qu'il voulait accroître. Et sûrement quelques illusions.



LOUIS FALARDEAU (de notre bureau de Québec)

# Les contrôleurs aériens rompent avec l'Association des gens de l'air du Québec

Les contrôleurs aériens ne font plus partie de l'Association des gens de l'air du Québec (AGAQ), association mise sur pied en 1975 en grande partie sous l'initiative des contrôleurs aériens pour promouvoir l'usage du français dans l'espace aérien de la province.

M. Jean-Luc Patenaude et Gaston Labonté, deux porte-parole de la section contrôle aérien de l'AGAQ (une de cinq sections composantes) ont déclaré hier que l'exécutif avait décidé de retirer à l'AGAQ le mandat de représenter les contrôleurs aériens et, appuyé unanimement par ses 63 membres, avait démissionné en bloc.

**«Grenouillage»**  
M. Labonté, qui était secrétaire général de l'association, a expliqué hier qu'à cause du «grenouillage» et du noyautage par certains membres et du manque de démocratie au sein même de l'AGAQ, cette association n'é-

tait plus représentative des aspirations des contrôleurs aériens québécois.

«Certains membres sont en train de se servir de l'AGAQ pour manipuler des dossiers contre l'intérêt des gens qu'ils sont censés représenter, et empêchent ainsi la progression normale de ces dossiers.»

Les contrôleurs aériens, ayant perdu le contrôle de leurs propres dossiers (régénération de l'espace aérien québécois, l'avènement d'un aéroport-école conforme aux réalités de la profession), ces derniers ont donc décidé de quitter l'association et se réactiver au sein de leur syndicat, l'Association canadienne des contrôleurs aériens, où ils continueront à mener les dossiers «qui nous tiennent à coeur».

Le geste des contrôleurs aériens a été appuyé par l'exécutif d'une autre section de l'AGAQ, les sports aériens, qui a démissionné la semaine dernière.



taylor

## 61<sup>e</sup> Solde Anniversaire

Voici la vente annuelle de novembre  
Chez Taylor's  
du 4 au 14 novembre

RABAIS DE  
**20 à 50%**

sur un grand nombre d'articles choisis dans tous les rayons.

SUCCURSALES  
556, rue Victoria, St-Lambert  
Les Galeries de Granby  
Mail Champlain, Brunsarid  
Mail Montserrat, Beloeil  
Les Promenades St-Bruno  
Le Carrefour Laval

## LOTTO SÉLECT

Date	04-11-81	
NUMÉRO GAGNANT	4980	
Ventes	122 134\$	
Mises de 50¢ gagnantes	Lot par mise de 50¢	
dans l'ordre	16	1959,90\$
dans n'importe quel ordre	289	81,60\$

## Ça porte fruit...

Épargnez avec  
un dépôt à terme Commerce de 1 à 3 ans.

**17 1/4%**

ENCAISSABLE!

\* Pour les périodes de 1 à 3 ans, intérêts versés semestriellement.  
† Encaissable avant terme mais avec réduction d'intérêt.

Dépôt minimum de \$1 000. Renseignez-vous. Nous offrons toute une gamme de taux avantageux pour d'autres durées de placement et d'autres modes de paiement d'intérêts. Ce taux peut être modifié sans préavis.



BANQUE DE COMMERCE  
CANADIENNE IMPÉRIALE

## Taxi: Clair invite les mécontents à se pourvoir des recours prévus à la loi

Le ministre des Transports du Québec, M. Michel Clair, a indiqué hier à une délégation de la Ligue de taxis de Québec qu'il n'a rien à voir avec la nouvelle échelle de tarifs décrétée par la Commission des transports. C'est donc en vain que les représentants de cette ligue de taxis ont tenté récemment d'obtenir une hausse de tarifs plus substantielle.

M. Clair a ajouté que la Commission était ni plus ni moins qu'un tribunal et que les chauffeurs de taxi insatisfaits de la hausse accordée, avaient des recours prévus par la loi.

«Il n'appartient pas, en tout cas, au ministre des Trans-

Nous vous prions de bien vouloir envoyer d'ultérieurs renseignements sur la Foire de Milan à:

Firme \_\_\_\_\_

Intérêt en tant qu'exposant  visiteur

Secteur d'activité \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce coupon en caractères d'imprimerie et l'envoyer à

**Fiera di Milano, Largo Domodossola 1,  
20145 Milano (Italie), Tél. (02) 49971**  
télégrammes Fiera-Milano, télex 331360 EAFM I

## Pour avoir du succès sachez vous présenter

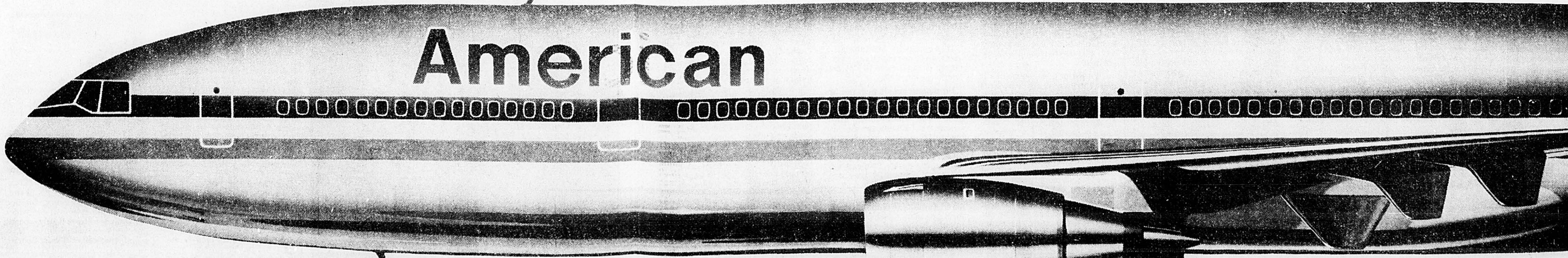
Et il faut le faire bien. Sans courir des risques inutiles. C'est pourquoi il faut s'appuyer à des structures efficaces et modernes telles que celles de la Foire Internationale de Milan. Il s'agit de structures nées de l'esprit d'innovation qui a toujours caractérisé la Foire au cours de ses 60 ans d'activité et qui lui ont permis d'utiliser les technologies les plus avancées.

La Centrale Computer CISI est un exemple. Grâce à ce service il est possible d'obtenir tout renseignement sur les exposants présents à la Foire ainsi que sur ceux qui participent aux plus de 60 expositions spécialisées qui se déroulent dans le quartier de la Foire au cours de l'année. Si l'on désire avoir des renseignements sur les produits qui ne sont pas exposés, il suffit de s'adresser au Salon du Commerce Extérieur (SAL.CO.EST) ou des experts et des conseils assurent une assistance

en matière d'échanges commerciaux, douanes, transports, etc. Il est en outre possible d'entrer en contact direct avec les représentants d'autres pays puisque plusieurs délégations officielles de Pays étrangers sont présentes à la manifestation: 87 en 1981. Un autre aspect qui il faut considérer: pendant toute l'année la Foire de Milan est le siège des bureaux permanents de 26 Pays.

**Si vous désirez d'ultérieurs renseignements, envoyez le coupon à l'adresse indiquée: vous pourrez ainsi vous rendre compte que si vous voulez avoir du succès, vous devez vous faire connaître, vous devez participer à la Foire Internationale de Milan, une exposition de produits, de systèmes et d'idées pour le monde des affaires.**

## Économisez jusqu'à 55% avec les nouveaux tarifs A Amériprix.



American Airlines, américaine par excellence.

## Un camion intercepté: vol de \$500,000 de marchandises

Il était 5h30, hier. Deux employés d'une firme de transport de Ville Mont-Royal quittent l'entrepôt à bord d'un camion rempli de vêtements et d'équipements de ski. Ils n'ont pas fait deux pas que des inconnus armés les somment d'arrêter. Les deux camionneurs sont ensuite enfermés dans le coffre arrière d'une automobile, puis relâchés deux heures plus tard dans un coin reculé de Rawdon.

C'est la troisième fois au cours des deux dernières semaines qu'une scène semblable se produit dans la région de Montréal.

Aucun de ces importants vols n'a encore été élucidé. Les policiers sont évidemment d'avis qu'ils ont affaire à des professionnels ou, à tout le moins, à des bandes très bien organisées.

Ils cherchent à déterminer si les mêmes individus pourraient avoir trempé dans plus d'un détournement.

Le coup de force d'hier a d'abord été signalé à la Sûreté du Québec de Rawdon, les deux camionneurs de la compagnie K Transport Centre, du 881, Place Devonshire, à Ville Mont-Royal, s'étant présentés au poste de police de l'endroit, vers 8h, après avoir hélé un automobiliste. Comme le vol a été perpétré dans la métropole, ce sont les policiers de la CUM qui ont la responsabilité de l'enquête.

VOICI NOS ÉLÉGANTS VESTONS SPORT PRÊTS-À-PORTER  
TAILLÉS AVEC SOIN DANS LES PLUS FINS TWEEDS DE MARQUE RENOMMÉE

**Robertson D'ÉCOSSE**

NOTRE MODÈLE A CHEVRON  
Coupe stylisée avec patte en super suède à la poche

NOTRE TWEED «D'ONEGAL»  
Allure classique rehaussée d'une patte en super suède au col et d'une garniture à la poche

Offerts en tons de beige, gris ou brun à bas prix irrésistible compte tenu de la qualité exceptionnelle des tweeds Robertson

**\$185**  
(taux sur mesure \*\$285)

388 o., STE-CATHERINE  
LES GALERIES D'ANJOU  
LE CARREFOUR LAVAL

\*960 o., STE-CATHERINE  
FAIRVIEW, PTE-CLAIRE  
LES PROMENADES ST-BRUNO

American Express, Visa, Mastercard, Diners, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons

## Le Seau en super spécial

**8,50\$** seulement

samedi et dimanche  
**7 & 8**  
novembre

Seulement 8,50\$ le Seau de Poulet Frit à la Kentucky!  
C'est pas cher pour 15 morceaux de poulet tendre et savoureux préparé selon la fameuse recette du Colonel. Régalez-vous de poulet au meilleur goût qui soit en allant chercher un Seau en super spécial de Poulet Frit à la Kentucky.

**Poulet Frit à la Kentucky**  
Ça, c'est du bon poulet.

**La Villa du Poulet**

Tarifs AAmériprix

	DE MONTRÉAL	
	En fin de semaine (Ven., sam., dim.)	Sur semaine (Lundi au jeudi)
CHICAGO	182 \$	150 \$
DALLAS	267 \$	218 \$
HOUSTON	278 \$	227 \$
LOS ANGELES	407 \$	333 \$
SACRAMENTO	426 \$	349 \$
SAN DIEGO	477 \$	403 \$
SAN FRANCISCO	407 \$	333 \$
SEATTLE	418 \$	341 \$

Ces prix sont sujets à l'approbation gouvernementale et ils peuvent changer sans avis préalable. Les frais d'annulation sont de 30 \$ par siège réservé.

# ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS  
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY  
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO  
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information  
MARCEL ADAM editorialiste en chef

## Le Québec ne doit pas abandonner la partie

Après cent quatorze ans les deux ordres de gouvernement ont finalement réussi à s'entendre pour rapatrier la constitution et donner au Canada la plénitude de son indépendance politique.

Mais il y a une ombre au tableau: la dissidence du Québec. Encore une fois celui-ci aura empêché l'unanimité. Mais contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres circonstances, il n'aura pu cette fois bloquer le rapatriement en exerçant son veto.

La Cour suprême ayant dit les mois derniers que l'unanimité n'est pas nécessaire, le Québec ne pouvait empêcher l'accord qui se faisait sans lui. Ironie du sort: le Québec a été une des premières provinces dissidentes à décider de recourir à l'arbitrage judiciaire pour contrer le projet unilatéral d'Ottawa.

Il faut aussi dire, cependant, qu'en se faisant le promoteur de la formule d'amendement de Vancouver, le Québec renonçait en quelque sorte à son droit de veto traditionnel pour lui préférer, au nom de l'égalité, le droit de refuser que s'applique sur le territoire d'une province un amendement qui diminue ses compétences, droits ou privilèges, moyennant compensation raisonnable.

Ce droit de veto n'était en fait qu'une convention, mais M. Lévesque aurait bien aimé qu'elle fût respectée hier, du moins par ses collègues du groupe des Huit qui invoquaient les conventions pour s'opposer au projet Trudeau. Aussi M. Lévesque se sent-il aujourd'hui trahi par ses alliés d'hier et soutient-il que le Québec se retrouve toujours seul quand arrive le moment de vérité.

Durant ces quatre jours d'intenses négociations on a pourtant eu

l'impression qu'il y a eu un effort sincère, de part et d'autre, pour associer jusqu'au bout le Québec au consensus qui était recherché par tous avec une détermination sans précédent.

À la fin le Québec a cru devoir inscrire sa dissidence. A-t-il eu raison? Il était pourtant d'accord sur le principe du rapatriement. Quant à la formule d'amendement choisie, c'est celle du groupe des Huit auquel le Québec appartenait et dans lequel il a joué un rôle moteur. Or c'est pour une question d'argent que M. Lévesque lui a refusé son placet. En effet M. Trudeau s'est opposé à une provision de cette formule qui exigeait qu'une compensation soit versée au gouvernement provincial qui refuserait un amendement. Pour M. Lévesque cela équivalait à pénaliser la dissidence.

À cet égard M. Trudeau a don-

né une explication tout à fait raisonnable de son refus: la dissidence d'une province riche à l'égard par exemple d'une politique sociale d'Ottawa rendrait impossible son application. Mais M. Trudeau par ailleurs s'est montré disposé à chercher le moyen d'offrir une compensation quelconque à une province qui risquerait d'être pénalisée en se prévalant de son droit de retrait.

En vertu de l'entente, la charte des droits sera inscrite dans la constitution, après quelques modifications. Par exemple l'article sur la liberté de circulation et d'établissement des citoyens, qui a été assoupli pour satisfaire au cas particulier de Terre-Neuve, et qui pourrait l'être encore pour le Québec, a dit M. Trudeau.

Il y a aussi l'article 23 sur l'instruction dans la langue de la

minorité. Le texte de l'entente dit qu'il «s'appliquera dans nos provinces». Est-ce que ça englobera le Québec? Certains disent oui, d'autres non. L'article n'est pas clair et prête à interprétation. M. Lévesque soutient que M. Trudeau s'est engagé verbalement à ne pas le mettre en vigueur aussi longtemps que le Québec ne l'acceptera pas, et c'est pour lui une forme de chantage. Aux Communes M. Trudeau a dit qu'il était prêt à négocier avec le Québec aussi longtemps que nécessaire pour trouver une formulation acceptable à tous, mais il n'a précisé si l'article s'appliquerait ou non au Québec pendant la négociation.

Une chose est néanmoins encourageante: M. Trudeau a laissé entendre qu'il était ouvert à la clause Canada, laquelle ne poserait pas tellement de problèmes

aux Québécois. Il y a peut-être là un terrain d'entente.

Les deux points qui ont conduit M. Lévesque à se dissocier de l'accord ne paraissent pas insurmontables. D'autant moins qu'on a senti chez tous les Premiers ministres le désir et la volonté de donner satisfaction au Québec. Comme tout le reste lui était apparemment acceptable, M. Lévesque serait sage de ne pas briser les ponts et d'accepter l'invitation de M. Trudeau de reprendre immédiatement les négociations.

Surtout que de son côté le chef de l'Opposition Joe Clark s'est engagé hier aux Communes à tout faire durant le débat final pour que la résolution soit améliorée de manière à ce qu'elle fasse l'unanimité avant d'être envoyée à Londres.

MARCEL ADAM

### BLOC-NOTES

#### Si tu veux la paix, prépare un mandat

Le solliciteur général du Canada, M. Robert Kaplan, est personnellement tenté d'élargir la loi sur les mandats de perquisition. Il aimerait bien que les policiers de la Gendarmerie royale soient autorisés à ouvrir le courrier et à pénétrer dans les domiciles simplement en se référant à un certain nombre de conditions qui pourraient être strictes mais qui n'auraient pas besoin d'être sanctionnées par un juge dans tous les cas.

M. Kaplan donne ses raisons: le trafic des stupéfiants est un problème grandissant; nous sommes en retard, au Canada, dans la lutte qu'il faut lui mener; et de plus grands pouvoirs laissés aux policiers devraient aider à augmenter le nombre de perquisitions et de saisies.

M. Kaplan a probablement raison. En fait, un plus grand pouvoir policier peut ordinairement offrir un meilleur contrôle sur le crime en général. Il va de soi que les policiers demanderont toujours ce plus grand contrôle pour parvenir à leurs fins.

Montréal, Toronto et Vancouver sont devenues des plaques tournantes du marché international de la drogue. Il y a là, avant tout, des raisons d'ordre strictement géographique pour expliquer ce fait. Mais il y a aussi certains facteurs sociologiques et démographiques, certaines particularités sociales qui nous empêchent, selon notre vision de la vie démocratique, d'imposer ici la loi de pays que l'on appelle totalitaires.

Faut-il subir le crime pour respecter le droit le plus étendu possible de tous les individus? Faut-il sacrifier la paix sociale au profit d'un meilleur contrôle policier, serait-il le plus efficace? Ou faut-il offrir, à la population, un régime le plus libéral possible, quitte à permettre une plus grande marge de criminalité qu'une société libérée devrait accepter et récupérer?

Il est probable que le problème paraîsse insoluble si on le pose de cette façon, dans les termes trop souvent employés du «de deux choses l'une». La réalité n'est pas aussi radicale.

Selon M. Kaplan, on peut perdre la trace d'un trafiquant s'il faut qu'un policier aille quêter un mandat à un juge. Il pourrait effectuer une arrestation importante s'il avait le droit d'ouvrir la lettre qu'il croit remplie de drogue.

On voit bien que le problème n'est pas dans le droit d'ouvrir ou ne pas ouvrir le courrier mais plutôt dans une disponibilité de juges capables d'émettre un mandat. Que l'on ne nous raconte pas qu'il est impossible de retenir une lettre pendant 24 heures au bureau de poste: personne, mais absolument personne, ne pourra constater le retard. Il faut tout simplement parfaire ses moyens si l'on veut protéger sa fin: protéger sa paix et ses droits.

JEAN-GUY DUBUC

#### Peu de bruit, bonne besogne au sommet franco-africain

Le sommet franco-africain qui vient d'avoir lieu à Paris et qui réunissait, autour du président de la France, plusieurs pays africains, ne semble pas avoir eu le retentissement qu'il méritait. C'est du moins l'impression qu'on a, compte tenu des effets qu'il a eus et des consensus qu'il a permis d'esquisser.

Il est vrai que la présence de la France, ainsi que celle d'une personnalité comme M. Félix Houphouët-Boigny, ont pu laisser croire qu'il s'agissait d'une rencontre plutôt culturelle, et en quête de résultats à long terme. Mais il appert qu'on avait inscrit à l'ordre du jour l'examen des problèmes les plus épineux qui divisent le continent, ce qui doit nous amener à réviser la fausse impression que nous aurions pu avoir au départ.

Il est vrai également que les participants à la rencontre, à l'exemple de la France, se sont abstenus de faire des commentaires, ce qui a sans doute facilité le jeu diplomatique qui s'impose dans ce genre de colloque.

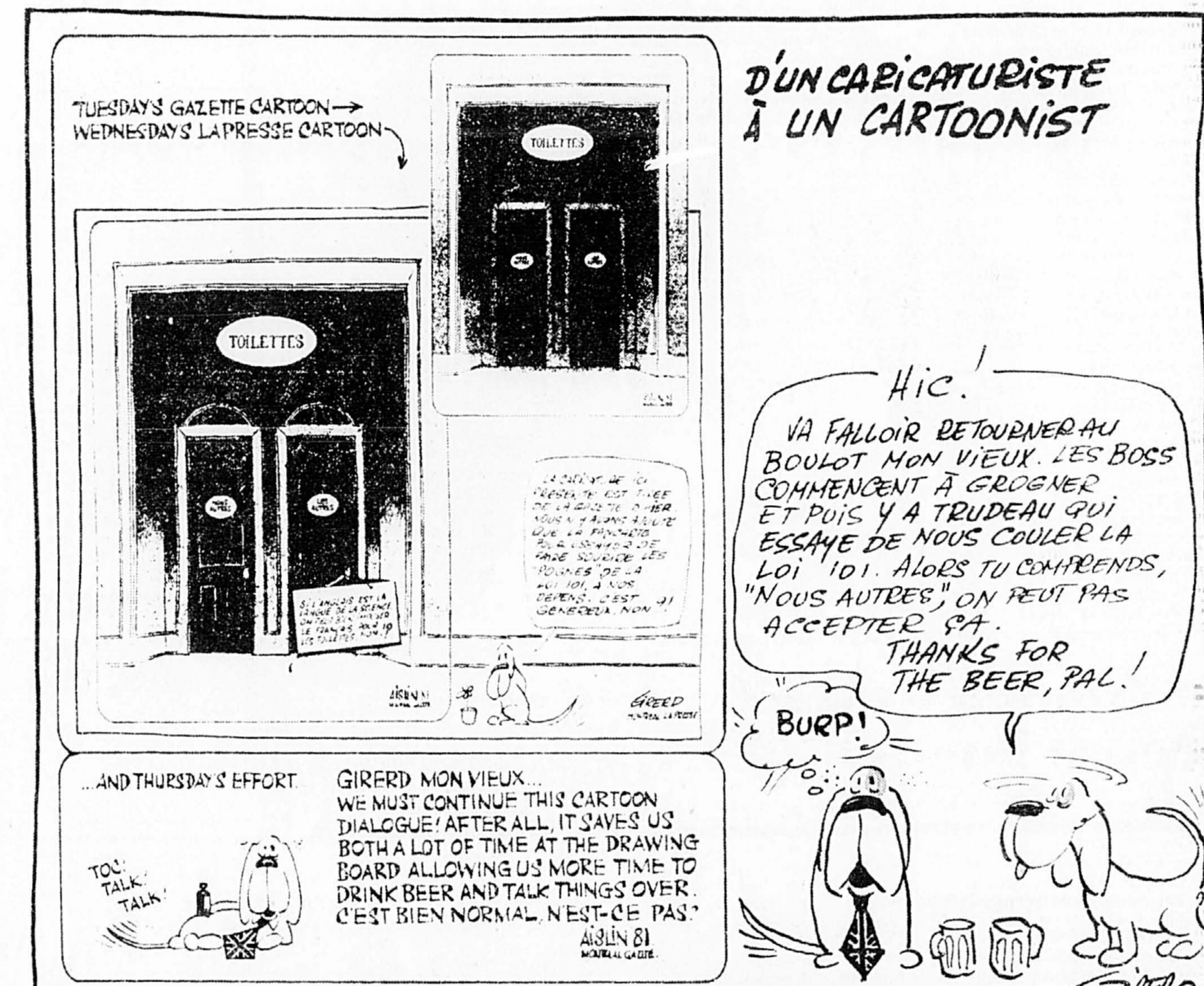
Toujours est-il que le sommet se révèle beaucoup plus productif qu'il n'apparaît de prime abord. Bien sûr, on n'a accompli aucun miracle, mais on a tout de même contribué à faire évoluer un peu les choses, et cela, non seulement au Tchad, où la situation était devenue inquiétante, mais

également en Namibie et au Sahara espagnol.

Le jour même de l'ouverture du sommet, le colonel Kadhafi de Libye s'empresse de donner l'ordre à ses unités d'évacuer le territoire du Tchad. Sans doute, on ne sait pas encore si cet ordre va entraîner l'évacuation complète des troupes libyennes, lesquelles, selon des estimations fiables, se chiffrent entre sept et dix mille hommes.

La décision subite du colonel Kadhafi a surpris tout le monde. On sait que le personnage n'a rien d'un timoré. Il n'a pas craint, il y a quelques mois, de braver les Américains eux-mêmes au-dessus de la Méditerranée. Encore la semaine dernière, il hasardait un coup de force qui a accru le nombre de ses soldats au Tchad. Qu'est-ce qui a bien pu le décider à se rendre, sans faire d'histoire, à la demande du président tchadien, et à donner l'ordre du retrait de ses troupes?

Il ne fait aucun doute que l'unanimité qu'ont réussi à faire la France, les États-Unis et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) aux fins de protéger la souveraineté du Tchad, a largement contribué à modérer les transports du colonel. Ce front commun discret mais réel crée un sérieux contre-poids à ses visées annexionnistes.



Droits réservés

### DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

Extraits d'éditoriaux puisés dans les journaux de langue anglaise et traduits par la Presse Canadienne.

#### Pourquoi pas des flèches?

Quand le député libéral montréalais, M. Louis Desmarais, s'est plaint cette semaine du fait que la milice canadienne a tellement peu de balles pour ses fusils que les soldats de fin de semaine doivent crier «bang, bang» et faire semblant de tirer, l'armée s'est écriée: «Ce n'est pas vrai».

Il se peut que les fusils soient rares, mais il y a des mitraillettes et des lance-roquettes pour eux, s'ils ne trouvent pas de carabines.

Cela est peut-être rassurant pour l'armée, mais ce n'est certainement pas pour nous. Nous nous sentirions beaucoup plus en sécurité si les miliciens manquaient de mitraillettes et de lance-roquettes, et s'ils devaient crier «rat-a-tat-tat» ou quelque chose du genre, en faisant semblant de descendre l'ennemi. Ce serait beaucoup plus terrifiant que quelques bang-bangs.

Mais si les militaires veulent vraiment économiser de l'argent tout en offrant aux gars un entraînement parfait, ils pourraient visiter leurs magasins de sport locaux et se faire une réserve d'arcs et de flèches.

Après tout, il s'agirait d'armes réelles, et les soldats «pour rire» ne seraient pas obligés de crier quoi que ce soit pour simuler le sifflement des flèches en mar-

che vers l'ennemi-cible. Les flèches ne font guère de bruit, une fois que le pincement de l'arc s'est évaporé dans l'air.

Et puis les flèches peuvent être récupérées et être utilisées indéfiniment. — Le 30 octobre. «The Vancouver Province».

#### L'Étrangleur d'Ottawa...

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a dit un jour aux Canadiens qu'il avait terrassé l'inflation. Cette semaine M. Trudeau, vêtu d'un complet noir sévère, a admis lors d'un dîner du Parti libéral à 175 le couvert que l'inflation est «l'ennemi No 1».

Il a exhorté le Canada à «retrouver ses esprits». Il a réclamé «l'appui collectif des restrictions collectives»...

Un député néo-démocrate, M. Robert Rae, a dit que l'appel aux restrictions, lancé par M. Trudeau aux Canadiens, était «comme si l'étrangleur de Boston vous disait que votre foulard est trop serré». Ce sont en grande partie les politiques du gouvernement de M. Trudeau qui ont mis l'économie dans une aussi mauvaise situation...

M. Trudeau parle du fait que les Canadiens «appuient les efforts que nous faisons pour restreindre la croissance des dépenses gouvernementales». Quels efforts?

Un des grands coupables, c'est la bureaucratie fédérale. Non seulement le Canada découvre des balivernes comme le fait que Loto Canada Inc., qui a été démantelée il y a deux ans, conti-

nue d'avoir une petite bureaucratie et quelques directeurs à \$250 par jour, mais encore il doit faire face au fait que le Programme national d'énergie, lancé par Ottawa, nécessitera une vaste armée de fonctionnaires, qui feront tout sauf le véritable travail dans les Territoires et au large des côtes.

Et puis Pétro-Canada, compagnie du gouvernement, a versé la somme rondelette de \$1.46 milliard (de l'argent des contribuables) pour acheter Petrofina Canada. Le gouvernement a permis à Pétro-Canada d'augmenter le capital autorisé de \$500 millions à \$5.5 milliards (de l'argent des contribuables). Il a payé une compagnie française (avec l'argent des contribuables) pour construire une usine de pneus qui fait perdre leur emploi aux employés des autres usines de pneus canadiennes. Il a employé ses pouvoirs de taxation à forcer les provinces à accepter des programmes à frais partagés comme l'assurance-santé universelle, alors que plusieurs d'entre elles avaient déjà des programmes meilleurs, plus compétitifs; et maintenant il propose des réductions radicales dans le financement fédéral de ces mêmes programmes.

M. Trudeau s'est plaint des éditorialistes qui «n'ont jamais cessé d'employer le vieux cliché fatigué de mauvaise administration».

Les contribuables ne paient pas les éditorialistes pour leur mauvaise administration. Ils paient M. Trudeau. — Le 30 octobre.

«The Globe and Mail»

JEAN PELLERIN

LETTRÉ À RODRIGUE BIRON

Pourquoi Volkswagen a choisi l'Ontario

L'Honorable Rodrigue Biron  
Ministre du Commerce et  
de l'Industrie  
Québec

Monsieur le Ministre,  
Permettez-moi quelques remarques sur le cas de la compagnie Volkswagen qui a préféré s'établir en Ontario plutôt qu'au Québec.

Vos déclarations publiques sur ce cas ont passé sous silence plusieurs facteurs importants qui ont influencé la décision de la compagnie au détriment du Québec. Je me permets de vous en signaler quelques-uns.

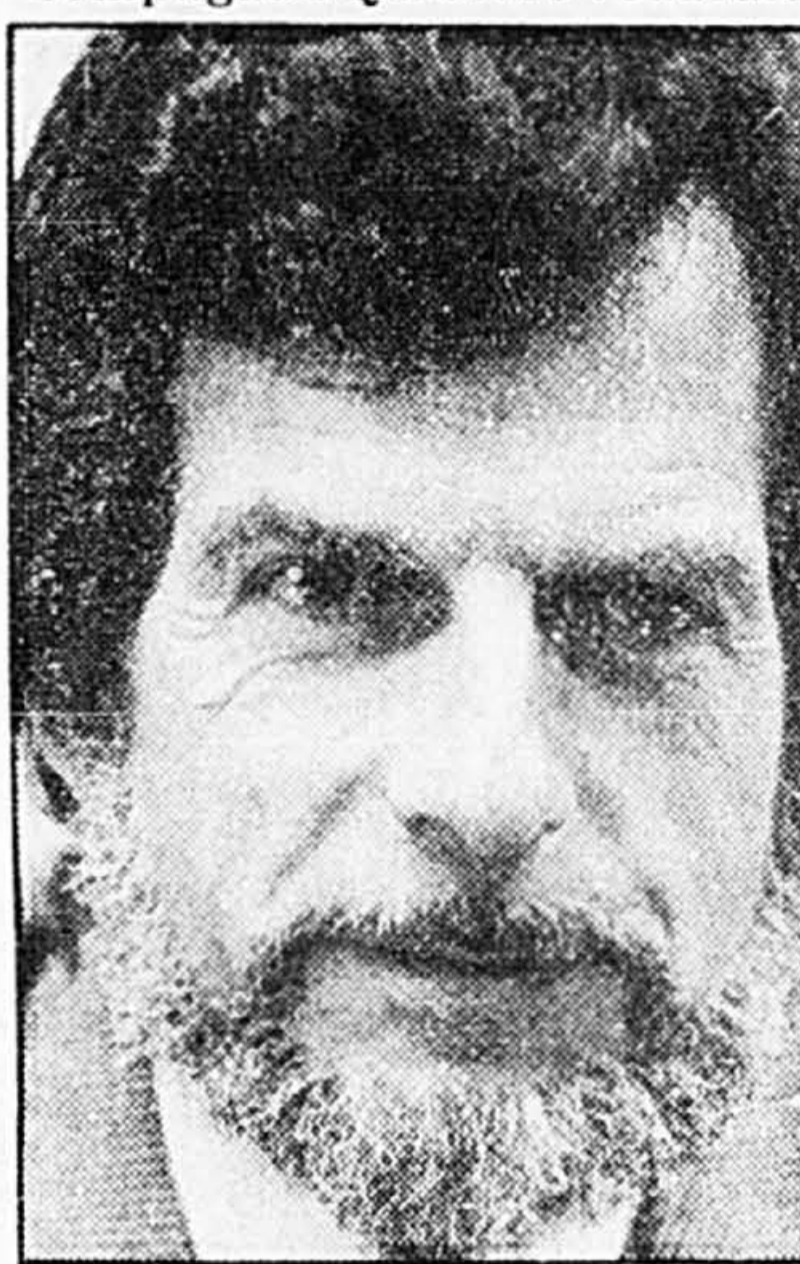
Premièrement, le gouvernement dont vous faites partie est ouvertement séparatiste. En s'établissant en Ontario, Volkswagen évitait de prendre la chance d'être éventuellement isolée du reste de l'Amérique du Nord. Elle évitait en plus d'être impliquée dans un fouillis de problèmes de douanes, de différence d'argent, etc., qu'une séparation amènerait. Établie en Ontario, la compagnie fonctionne dans un monde politique et économique compatible, quelle que soit la situation politique du Québec.

D'autre part, votre gouvernement s'affiche ouvertement comme socialiste. Son «préjugé favorable» aux travailleurs a été proclamé assez souvent. Logiquement donc, l'inverse est également vrai: votre gouvernement affiche un préjugé défavorable aux entreprises et au capital. Une société où tous ne sont pas égaux n'est pas accueillante pour l'investisseur. Politiquement votre attitude s'explique facilement car il y a plus de votes à aller chercher chez les employés que chez les employeurs, mais elle crée une injustice sociale envers ceux qui ne sont pas d'accord avec vous. Volkswagen n'est pas venue chez nous parce qu'elle a eu peur de vos «préjugés».

Une autre raison, c'est qu'au Québec il y a des syndicats d'idéologie marxiste, alors qu'en Ontario leurs objectifs sont résolument «économiques» et non «idéologiques». Les syndicats qui détruisent la propriété privée de leur employeur (i.e. Rey-

nolds), les grèves illégales et violentes de toutes sortes qui disloquent jusqu'aux droits sociaux élémentaires des citoyens ordinaires, attestent bien de leur militantisme antisocial de gauche. Votre gouvernement socialiste s'accommode facilement de ce genre d'interlocuteurs sans trouver à redire sur leur comportement. Or, en Ontario, les syndicats sont plus intelligents: ils sont «économiques» et cherchent à profiter du système au lieu d'essayer de le détruire. Une compagnie réussit toujours à s'entendre avec un syndicat «économique» car les deux parties tirent profit de l'existence et de la prospérité de la compagnie. Volkswagen n'a pas pris la chance d'avoir à négocier avec des marxistes du Québec.

Un autre facteur primordial est la fiscalité québécoise. Votre philosophie socialiste à la Miterrand de taxer les riches plus que les autres impose un fardeau fiscal plus lourd aux Québécois qu'aux Ontariens. Pourquoi une compagnie obligerait-elle son personnel à supporter une fiscalité qui le désavantage? Les cadres des grandes organisations comme Volkswagen doivent être très mobiles, allant d'une usine à l'autre constamment selon leurs mutations et les besoins de la compagnie. Qui alors voudrait



Rodrigue Biron

venir au Québec avec une diminution de salaire? Leur usine du Québec ou bien coûterait plus cher que les autres en salaires ou bien serait sans intérêt pour leurs cadres. Rationnellement, en ne venant pas au Québec, Volkswagen éliminait tous ces problèmes avec son personnel clé.

Volkswagen a préféré l'Ontario, en plus, pour ne pas avoir à satisfaire aux exigences de votre loi 101 qui l'aurait obligée à traduire ses manuels d'opérations, directives, papeterie, etc., en français à un coût considérable en temps et en argent. L'industrie automobile en Amérique est une organisation gigantesque et intégrée qui fonctionne dans un langage unique. En s'établissant en Ontario, la compagnie fonctionne dans la langue de son choix et élimine toutes ces trasseries administratives.

Votre gouvernement socialiste a donc créé lui-même un climat politique, économique et social impropre à la venue de l'industrie dans notre province. En Ontario, les compagnies sont mieux accueillies et plus respectées car le gouvernement a compris qu'elles sont la source véritable de la prospérité collective.

Il est intéressant de constater que même les compagnies françaises ne s'établissent pas au Québec: Renault fabrique ses autos en Ontario, Bic fabrique ses stylos en Ontario, Michelin fabrique ses pneus en Nouvelle-Ecosse et Aquitaine (propriété du gouvernement français), était en Alberta.

Vos pathétiques accusations à l'endroit d'Ottawa quant à l'implantation de Volkswagen en Ontario, ne furent donc qu'un écran de fumée de politicien qui aurait bien voulu avoir la crédibilité nécessaire pour masquer les lacunes de son propre gouvernement. La province de Québec a perdu un investissement très intéressant par votre faute et celle de votre gouvernement. C'est vous seuls qui en portez le blâme.

Claude H. GOHIER  
Pierrefonds

Le Canada devrait avoir sa propre industrie automobile

M. Ivan Guay  
a/s de La Presse  
Monsieur,

Dans votre analyse du 10 octobre, vous mentionnez comme l'une des raisons pour lesquelles la firme Volkswagen n'a pas voulu établir au Québec son usine de pièces. L'option constitutionnelle du gouvernement québécois, c'est-à-dire, selon votre expression, son «séparatisme».

Cher M. Guay, puis-je vous faire remarquer qu'en dépit du fait que nous vivons dans un régime fédéral, régime dont vous êtes l'un des plus ardents défenseurs, le Canada est l'un des seuls pays industrialisés occidentaux (sinon le seul) qui ne possède pas encore leurs propres marques de voitures. La France possède sa Renault; la Grande-Bretagne, sa Rolls Royce; l'Allemagne, sa Volkswagen; l'Italie, sa Fiat; le Japon, sa Toyota. Et le Canada? Y a-t-il une marque de voiture qui soit typiquement canadienne?

Même la Suède possède sa Volvo, la Suède qui a pourtant une population moindre que celle du Canada (8 millions d'habitants, c'est presque l'équivalent de la population québécoise). Et

que dire de l'Allemagne, ce pays dévasté et ruiné par deux guerres consécutives et qui a quand même réussi à se rebâtir une économie forte, alors que le Canada, lui, n'a été ravagé par aucune guerre, à ce que je sache. Malgré cela, toute notre industrie automobile se résume à des usines de montage de modèles de marques américaines ou étrangères.

Cette absence chronique d'une industrie automobile vraiment nationale dans un régime fédéral que vous défendez est, à mon avis, bien plus grave que le fait d'accuser les «séparatistes» d'avoir créé des conditions défavorables à l'implantation au Québec, par une firme étrangère, d'une usine de pièces d'automobile.

M. Errol BABIN  
Ville de la Baie, Québec

M. Babin affirme que «le Canada est l'un des seuls pays industrialisés occidentaux (sinon le seul) qui ne possède pas encore leurs propres marques de voitures». Or, dans les dix pays du Marché commun, six n'ont

pas leurs propres marques de voitures. Des dizaines d'autres pays d'Europe n'en ont pas non plus. Dans tout l'hémisphère occidental comprenant les trois Amériques, seuls les États-Unis ont de ces «marques» nationales.

En outre, comme je l'ai signalé dans mon article, l'industrie automobile a dépassé depuis longtemps le stade national et il n'y aura bientôt plus dans le monde que sept ou huit grands constructeurs automobiles qui pourront survivre. Quant à la mention de «séparatisme» qui a irrité la susceptibilité de M. Babin dans un article de quelque 250 lignes, ce n'était que la remarque accessoire que voici: «Alors que le commerce devient de plus en plus mondial et que les frontières des pays sont des obstacles qu'on cherche de plus en plus à éliminer, le Québec veut créer de nouvelles frontières par son séparatisme.» Il était donc utile de répondre à la lettre de M. Babin afin de souligner jusqu'à quelles aberrations certains Québécois peuvent arriver quand ils regardent le monde à travers leurs lunettes péquistes!

IVAN GUAY

Haro sur le critique littéraire

Monsieur Réginald Martel,  
Critique littéraire

En tant que critique littéraire, vous avez le droit et le devoir de juger des oeuvres qui sont portées à votre attention. En tant que lecteurs, nous pouvons ensuite, à la lecture des mêmes oeuvres, juger si vos critiques correspondent à notre propre grille d'analyse. Jusqu'ici, la relation critique-public est tout ce qu'il y a de plus sain.

Mais lorsque le critique se permet, comme vous l'avez fait dans votre article de LA PRESSE du samedi 24 octobre, de juger d'une catégorie aussi vaste que celle des «premiers romans» en ironisant sur le contenu qui «une fois sur deux... raconte la fin de la jeunesse», là, la jeune auteur que je suis est profondément choquée, voire insultée.

Il est exact qu'une première oeuvre est souvent la transposition en mots, en scénarios, etc.,

de ce que l'aspirant-auteur a vécu. Mais il est vrai aussi que cet aspirant est souvent très jeune et qu'automatiquement, ce dont il parlera, ne peut être puisé que dans l'enfance, l'adolescence, ou cette période où il passe des rêves et de l'inconscience, à la désillusion et la maturité. Et si tant d'auteurs ont traité de ces sujets, il serait plus sage, il me semble, de les considérer comme une étape, un apprentissage quasi essentiels, plutôt qu'un mal qui différencierait presque les futurs bons auteurs, des mauvais (...)

Par votre façon si légère et si courte, vous m'avez jeté un sceau d'eau froide à la figure, en rejetant d'avance l'originalité que pourrait contenir le livre sur lequel je travaille assidûment depuis un an et demi. Je ne devrais peut-être pas parler d'originalité, mais d'intérêt pour

ceux qui terminent leur jeunesse, comme moi: à mon avis, nous sommes plusieurs.

Et puis je refuse d'être jugée a priori, sans avoir été lue.

Vos propos, s'ils n'étaient pas vraiment conscients (ce que j'espère), ne laissent l'opportunité, à tous les débutants et débutantes qui n'ont qu'eux-mêmes pour s'encourager à la tâche, que de refuser de vous lire dorénavant: vous encouragez peut-être à lire, mais découragez à écrire (...)

Sylvie DESROSIERS  
Montréal

Mal peut-être, sévèrement sans doute, j'ai lu le roman de Mme Sylvie Desrosiers de la première à la dernière ligne, comme je le fais de tous les ouvrages dont il est question dans mes articles.

R.M.

Le texte de l'entente

■ Dans un effort pour en arriver à un consensus acceptable sur la question constitutionnelle qui satisfasse les préoccupations du gouvernement fédéral et d'un nombre important de gouvernements provinciaux, le premier ministre fédéral et les premiers ministres provinciaux, sauf celui du Québec, se sont entendus sur les points suivants:

- 1) Le rapatriement de la constitution
- 2) La formule d'amendement:
  - La formule d'amendement propose dans l'accord d'avril a été acceptée en supprimant l'article 3, qui prévoit une compensation fiscale à une province qui se retire d'un amendement constitutionnel.
  - La délégation de pouvoirs législatifs prévue dans l'accord d'avril est supprimée.
- 3) La charte des droits et libertés:
  - La charte complète des droits et libertés soumise

au Parlement sera inscrite dans la constitution avec les modifications suivantes:

- A) En ce qui concerne la liberté de circulation et d'établissement, il y aura inclusion du droit d'une province à mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur des personnes socialement et économiquement désavantagées tant que le taux d'emploi de cette province demeurera inférieur à la moyenne nationale.
- B) Une clause «nonobstant» s'appliquera aux articles qui traitent des libertés fondamentales, des garanties juridiques et des droits à l'égalité. Toute disposition «nonobstant» devrait être adoptée de nouveau au moins tous les cinq ans.
- C) Nous sommes convenus que l'article 23, qui a trait au droit à l'instruction

dans la langue de la minorité, s'appliquera dans nos provinces.

- 4) Les dispositions du projet actuellement à l'étude au Parlement qui ont trait à la péréquation et aux inégalités régionales ainsi qu'aux ressources non renouvelables, aux ressources forestières et à l'énergie électrique seraient incluses.
- 5) Sera prévue dans la résolution la conférence constitutionnelle mentionnée à l'article 36 de la résolution et son ordre du jour inclura les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition des droits de ces peuples à inscrire dans la Constitution du Canada. Le premier ministre du Canada invitera leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

Extraits du discours de M. Trudeau

Certains extraits du discours de M. Trudeau ont été traduits de l'anglais au français par LA PRESSE

C'est dire qu'après 114 ans d'existence, le Canada devient, au sens technique, au sens légal, enfin, un pays indépendant. Il reste, bien sûr, au parlement canadien et au parlement britannique d'entériner ces accords, mais le fait que nous ayons formé un consensus, je pense, nous permettra de franchir ces étapes avec la coopération des partis de l'opposition, ici, la coopération du gouvernement et des partis d'opposition britanniques.

Si je comprends bien — et, bien sûr, le Premier ministre Lévesque aura l'occasion d'exprimer ses vues là-dessus — si je comprends bien, la province de Québec, par son gouvernement provincial, ne peut malheureusement pas être signataire de cet accord où les 10 autres participants sont signataires, parce que, nous a-t-on dit ce matin, c'était inacceptable de soustraire la clause compensatoire de la formule d'amendement.

Autrement dit, une province qui choisit de ne pas accepter un amendement n'aurait pas la garantie constitutionnelle de recevoir une compensation pour ce retrait. J'ai expliqué que c'était la compensation constitutionnelle qui avait causé des difficultés, et il est facile de voir pourquoi.

Si une province, par exemple, très riche, refusait un amendement constitutionnel nous permettant d'avoir une législation s'adressant aux personnes âgées — en leur permettant d'avoir des pensions mobiles d'une province

à l'autre — si une province riche décidait de ne pas faire partie de cet accord et demandait, en plus, qu'on lui paie de l'argent, il est sûr que nous ne pourrions jamais effectivement avoir une telle législation.

Mais je m'empresse d'ajouter qu'en toute justice, je pense qu'en dehors de la Constitution, cette question devra être examinée. Et je le dis une fois pour toutes, nous sommes prêts, dans les heures, dans les jours qui suivent, à regarder encore cette question qui pose des problèmes au gouvernement de la province de Québec.

Deuxièmement, la raison qu'on nous a donnée pour ne pas signer cet accord c'est sur la clause de mobilité permettant à des Canadiens de diverses provinces d'aller habiter et de se chercher du travail dans d'autres provinces. Nous pensons que ce concept est essentiel à la notion d'un Canada où les Canadiens peuvent aller travailler où ils veulent, mais nous avons reconnu dans le texte — surtout sous la pression de Monsieur Peckford — une formule qui permet aux provinces qui souffrent de chômage au-dessus de la moyenne, de se protéger par les législations spéciales. Là encore, je dis au gouvernement québécois que notre porte n'est pas fermée. Si nous pouvons trouver d'autres formules pour accommoder les inquiétudes justifiées d'une province — que ce soit le Québec ou une autre province — nous sommes prêts à accepter d'étudier des textes, comme nous l'avons fait avec les réserves de Monsieur Peckford et, finalement, obtenu son assentiment.

Extraits de la réplique de M. Lévesque

■ Je regrette profondément que le Québec se retrouve aujourd'hui dans une position qui est devenue une tradition fondamentale du régime fédéral canadien tel qu'il fonctionne, le Québec se retrouve tout seul. Ce sera au peuple québécois et à lui seul d'en tirer la conclusion. Je suis arrivé ici lundi avec un mandat voté à l'unanimité par les partis de l'Assemblée nationale du Québec qui demandait au gouvernement fédéral et qui demandait évidemment aussi à nos collègues autour de la table mais d'abord au gouvernement qui a été l'auteur du projet qui est devant la Chambre des Communes, elle lui demandait cette résolution de renoncer au caractère unilatéral de cette démarche et surtout à renoncer d'imposer de cette façon quelque atteinte que ce soit aux pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec sans son consentement parce que derrière l'Assemblée nationale du Québec la source du pouvoir sont les citoyens du Québec.

En tout cas, pour notre part, nous avons constaté que M. Trudeau a choisi délibérément pour obtenir l'adhésion du Canada anglais une démarche qui a pour effet d'imposer de force au Québec la diminution de ses pouvoirs et de ses droits sans son consentement alors que tous les partis représentés à l'Assemblée nationale ont déjà à l'unanimité rejeté cette formule. A propos de la formule d'amendements qui est là devant nous, signée par les dix autres gouvernements, il n'y a plus à toutes fins ce qui depuis 114 ans, depuis le début de la Confédération, a représenté la garantie essentielle de la protection des droits et des pouvoirs du Québec c'est-à-dire une forme valable et non pas une forme punitive, le droit de veto. En ce qui concerne la mobilité qui est la traduction constitutionnelle de l'effort que faisait le gouverne-

ment fédéral l'an dernier pendant toutes les négociations pour imposer des pouvoirs centralisateurs sur l'économie. En ce qui concerne la mobilité, la formule qui est là devant nous risque toujours d'écorcher nos compétences législatives dans ce domaine dont le peuple québécois autant que quiconque a besoin. Et finalement en ce qui concerne notre compétence exclusive en éducation, on nous a laissé le droit de ne pas nous le faire imposer mais en enlevant 4 lignes dans le projet qui a été proposé ce matin, à la conférence à huis clos, on introduit un élément de chantage permanent sur le Québec en ce qui concerne la renonciation éventuelle de sa compétence exclusive et de son droit exclusif de décider ce qu'il fait dans le domaine de sa culture, de son identité et à la source de tout cela dans le domaine de l'accès à ses écoles.

... Vous avez reconnu que le Québec devait avoir cette garantie fondamentale qu'est son droit de veto en ce qui concerne ses droits et ses pouvoirs qui sont déjà dans la Constitution. Il était entendu entre 8 provinces que ce droit de veto, dans un accord signé, pouvait raisonnablement être maintenu et nous l'avons

accepté même si nous avons été critiqué comme gouvernement. Pouvait raisonnablement être maintenu à condition que si on décidait de l'exercer ce droit, il y aurait une compensation financière, qu'on ne soit pas pénalisé pour avoir exercé un droit de veto. Maintenant cet accord est émasculé complètement, neuf, dix gouvernements viennent de signer une entente qui comporte pour le Québec un droit d'opting-out comme on dit en anglais un droit d'option en ce qui concerne tout changement à ses droits et ses pouvoirs mais nous serons pénalisés financièrement à chaque fois si c'est la volonté du gouvernement fédéral.

On a même heureusement ou malheureusement eu la pudeur d'enlever 3 lignes du texte initial du projet qui a été signé: 3 lignes qui soulignaient les conséquences de cette émasculation de l'accord des huit provinces: «This change would mean that a province opting out would have to bear a financial consequences of his act». Ce changement, c'est-à-dire l'abolition de toute compensation financière en cas d'exercice du droit de veto ce changement signifierait qu'une province qui exercerait ce droit devrait en porter les conséquences financières.

**la presse**  
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Part de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 7h à 15h)		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi: 9h à 17h	
REDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
PROMOTION	285-7100	du lundi au vendredi: 9h à 16h30	
COMPTABILITE		GRANDES ANNONCES	
Grandes annonces	285-6892	Détailants	285-7202
Annonces classées	285-6901	National, Télé-Press	285-7306
		Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

# Tout a été concocté pendant la nuit, à l'insu du Québec

OTTAWA — L'histoire apportera un jour des éléments nouveaux aux circonstances qui ont provoqué cette semaine l'éclatement du front commun des provinces dissidentes, et donné le feu vert au projet constitutionnel du premier ministre Trudeau.

Mais déjà hier après-midi, les fonctionnaires des gouvernements provinciaux ne se cachaient pas pour dénigrer le fil des événements et confirmer que c'est à l'insu du Québec, tard en soirée et dans la nuit de mercredi à jeudi que le fédéral et les provinces anglophones ont concocté l'entente qu'ils ont déposée sur la table hier matin. L'histoire des événements a été rapportée par un fonctionnaire de la Saskatchewan, à une vingtaine de journalistes.

Toute l'histoire a débuté mercredi matin, bien avant le dépôt de l'offre de référendum présentée peu avant midi par le premier ministre Trudeau. Le ministre Jean Chrétien a rencontré le solliciteur général de l'Ontario et son homologue de la Saskatchewan, Roy Romanow, dans la cuisine du cinquième étage du centre des conférences pour discuter des

possibilités qui s'offraient à eux. Les discussions ont repris en fin d'après-midi, et à 21:30, les premiers ministres de l'Alberta et de Terre-Neuve se sont rencontrés dans la suite du premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, pour poursuivre leurs discussions. A minuit 30, les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve ont rejoint M. Blakeney à sa suite, en compagnie de représentants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Le projet d'entente a été rédigé entre minuit 30 et 3:30 du matin, heure à laquelle un haut fonctionnaire de la Saskatchewan a été sorti du lit par un collègue ontarien pour ajouter quelques touches finales au document. «Pendant tout ce temps, il est honnête de dire que M. Blakeney de concert avec M. Davis, maintenait la liaison avec M. Trudeau ou ses représentants», a précisé le fonctionnaire.

Après avoir donné ces détails, le même fonctionnaire a précisé qu'il serait erroné de croire que la proposition venait du premier ministre Peckford de Terre-Neuve.

Le 8:00 jeudi matin, les six provinces responsables de la préparation de l'entente l'ont remise aux premiers ministres des huit provinces dissidentes, et M. Brian Peckford l'a présentée à tous les premiers ministres lors de la reprise de la conférence constitutionnelle. Le fonctionnaire a conclu en disant que l'Ontario avait joué un rôle prédominant dans toute l'opération. «Ils étaient constamment à un coup de téléphone» a-t-il conclu.

Cette information a été confirmée hier à LA PRESSE par un fonctionnaire ontarien, qui a précisé que l'Ontario a rencontré des représentants du fédéral dès lundi matin, pendant le petit déjeuner des huit. Les discussions, a-t-il ajouté, se sont poursuivies lundi soir à l'occasion d'une rencontre entre le premier ministre Bill Davis, ses ministres Tom Wells et Roy McMurtry, Roy Romanow de la Saskatchewan, et Michael Kirby, du bureau du premier ministre, l'auteur du document de stratégie préparé l'autre jour à l'occasion de la conférence constitutionnelle de septembre. La suite s'explique aisément.

# Lévesque est responsable de l'affaiblissement du Québec

— Ryan

QUÉBEC — Claude Ryan tient le premier ministre Lévesque responsable de l'affaiblissement du Québec à la table des négociations constitutionnelles. «M. Lévesque, qui avait fait toute sa campagne électorale sur le thème «Faut rester fort», vient de présenter à la face de tout le pays un Québec plus affaibli que jamais», s'est indigné le leader libéral provincial, hier, en conférence de presse.

Selon lui, cela devait arriver tôt ou tard; les exigences de la logique enseignée aujourd'hui au PQ qu'il ne peut être en faveur d'une chose et de son contraire, qu'il ne peut garder en tête ses objectifs de souveraineté politique du Québec et être un bon défenseur des intérêts du Québec dans des négociations portant sur le renouvellement du fédéralisme canadien.

L'entente des «10» représente, pour Claude Ryan, «un déblocage important et significatif sur la voie qui doit conduire au renouvellement du fédéralisme canadien». Il regrette, il déplore l'absence du Québec de cette entente; et il l'explique du fait que le gouvernement péquiste, «qui n'a pas intérêt à faire évoluer la cause du fédéralisme», n'a pas fait tout ce qu'il fallait, et du fait qu'il existe une incompréhension profonde entre le Québec et le reste du Canada. M. Ryan n'a toutefois pas voulu expliciter sa pensée au sujet de cette dernière cause à l'isolement du Québec du reste du Canada.

Tout en réservant pour la semaine prochaine, au moment du débat sur le message inaugural à l'Assemblée pour évaluer l'impact du nouveau projet constitutionnel sur les droits et les pouvoirs du Québec, le chef du P.L.Q.

s'en est tenu, hier, à une analyse des raisons qui ont amené le Québec à refuser de signer l'entente intervenue entre le premier ministre fédéral et tous les autres premiers ministres provinciaux. Il a également refusé de diagnostiquer l'état de santé du front commun des partis politiques de l'Assemblée nationale mobilisés, ces dernières semaines, contre le projet Trudeau; et il s'est abstenu de tout commentaire au sujet de la tenue possible d'un référendum au Québec, qui porterait sur la question constitutionnelle.

Ramenant à trois les causes du désaccord entre Québec et le reste du Canada, M. Ryan s'est appliqué à démontrer que, jusqu'à preuve du contraire, «ces zones de désaccord n'ont pas le caractère dramatique que M. Lévesque a voulu laisser paraître dans son discours de clôture».

1) D'abord, la formule d'amendement. Il reproche à René Lévesque d'avoir accepté en avril dernier la formule des «8», par laquelle il renonçait au droit de veto du Québec, une sorte de «droit d'ainesse» auquel tous les gouvernements québécois avaient tenu mordicus jusqu'à maintenant. M. Lévesque aurait dit de battre pour faire réapparaître le droit de veto du Québec, «qui est une expression de la dualité culturelle et linguistique du Canada», dit-il, même néanmoins que lui-même n'est pas particulièrement heureux de la formule d'amendement contenu dans l'entente des «10». Mais, d'après lui, M. Lévesque ne pourra pas faire beaucoup de kilométrage politique en se plaignant de la perte de compensations monétaires automatiques pour les cas où Québec rejeterait des amendements à la Constitution.

nécessaires de manière à satisfaire les demandes du premier ministre René Lévesque. «Si de telles garanties sont possibles, nous devons trouver à l'intérieur de la constitution un tel accord.» Il a déclaré que le Parlement avait le devoir de trouver des solutions à ce problème, et signalé qu'il était possible d'accorder quelques jours de plus à cette question dans les débats à la Chambre des Communes.

Plus tard en conférence de presse, M. Clark a déclaré «qu'étant donné l'histoire du pays et la possibilité que le séparatisme devienne un facteur important au Québec, il est très dangereux que cette province ne soit pas incluse dans l'entente constitutionnelle.» Le chef conservateur n'a pas précisé si son désir de voir l'entente modifiée pourrait l'amener jusqu'à bloquer les débats de la Chambre sur la résolution. Il a expliqué qu'il lui faudrait attendre de connaître la teneur du projet définitif pour se prononcer.

2) Ensuite, les droits linguistiques. M. Ryan espère que le gouvernement fédéral, lorsqu'il rédigerait la version finale de son projet, s'en tiendrait au sens littéral du texte de l'entente. C'est-à-dire que, Québec n'étant pas du nombre des signataires, l'article 23, qui a trait au droit à l'instruction dans la langue de la minorité, ne devrait pas s'appliquer ici.

Cela étant dit, compte tenu que les provinces anglaises viennent de s'engager à fournir ce droit à leurs minorités françaises, M. Ryan invite le gouvernement québécois à légiférer de sa propre initiative dans le sens de la clause Canada, ce qui donnerait le droit aux écoles anglaises pour les enfants de parents canadiens anglais venant s'installer au Québec.

3) Enfin, la mobilité des travailleurs. La liberté de déplacement pour les travailleurs est un objectif raisonnable, que partagent tous les «amis du fédéralisme», dit l'ancien éditeur. Il demande à M. Lévesque de préciser ses inquiétudes à ce sujet, mais, quant à lui, il n'y voit pas matière à croisade. «Ne faisons pas avec ça une sorte de hareng rouge, un épouvantail pour essayer de nous faire trembler au sujet de la survie de notre peuple!»

En terminant, M. Ryan a suggéré à ceux, qui croient qu'avec la journée d'hier tout le débat constitutionnel vient de s'éteindre, «d'opter out» du Canada, parce qu'il faudra débattre de la question constitutionnelle pendant encore plusieurs années, a-t-il prédit. Il espère d'ailleurs que les négociations constitutionnelles pour tout le reste du renouvellement du fédéralisme reprendront rapidement.

Le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, qui n'attendait qu'une occasion pour se rallier aux libéraux dans ce dossier, n'a pas caché sa satisfaction à l'annonce de l'entente aux Communes. «Ce qu'on a vu aujourd'hui est le reflet de la meilleure tradition canadienne: un compromis. Conservateurs, libéraux et néo-démocrates de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick se sont unis pour produire un document incomparable en terme de générosité et de compromis.»

M. Broadbent a déclaré que l'entente conclue hier constituait une alternative acceptable et désirable. Il s'est dit attristé par la décision du Québec. «Constituant une région spéciale et un peuple unique dans notre pays, la décision québécoise est très importante, et j'espère que nous pourrions trouver des arrangements qui nous permettraient d'obtenir des changements dans leur décision.»

# EN BREF

## L'entente était «pas si mal»

Le porte-parole du Positive Action Committee, groupe de pression anglophone favorable à une meilleure cohabitation des deux cultures, M. Alek Paterson, déplore que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, n'ait pas signé l'accord sur le rapatriement de la constitution, puisque, au premier abord, l'entente semblait être «pas si mal pour le Québec». Dans une entrevue téléphonique, M. Paterson a souligné qu'il ne comprenait pas pourquoi le Québec refusait l'article 23 de la charte des droits régissant l'enseignement dans la langue de la minorité quand les autres provinces acceptent cette disposition.

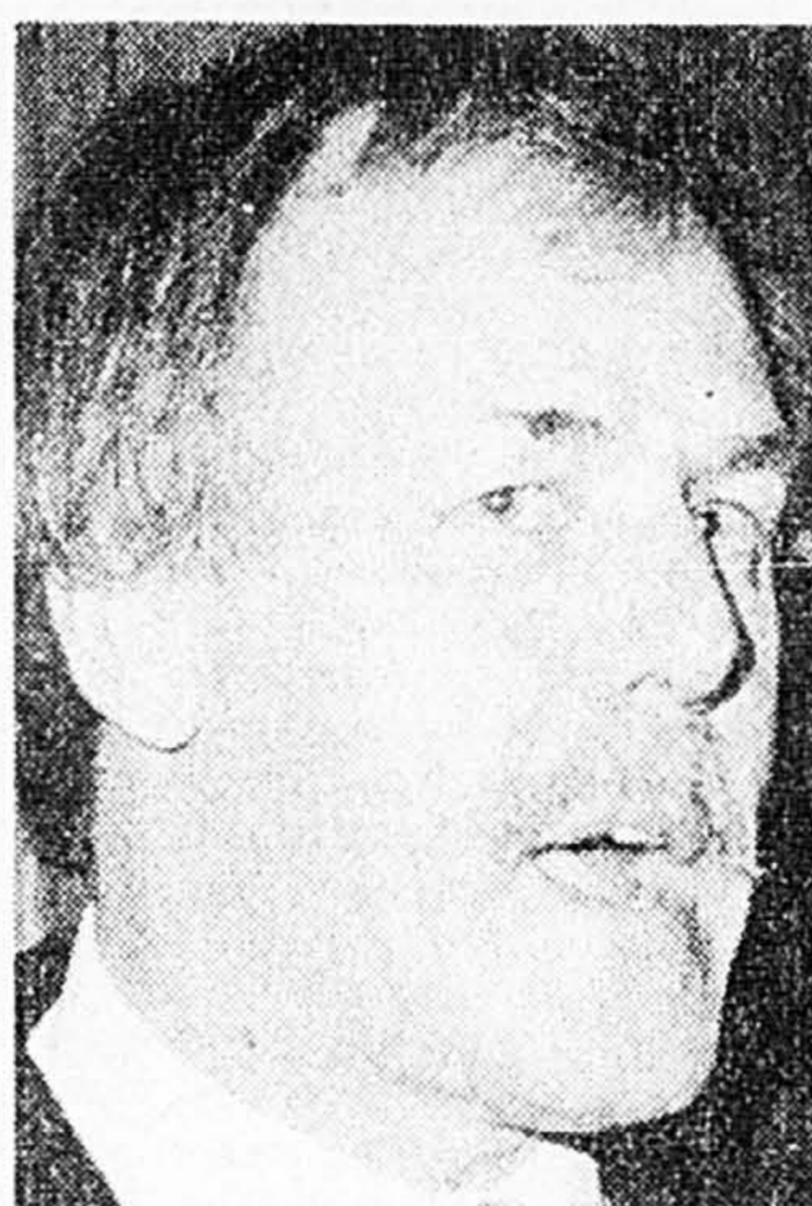


photo Robert Mailloux, LA PRESSE  
Luc Larivée

## «Il ne faut pas céder»

J'espère que jamais un premier ministre (du Québec) n'acceptera une diminution de nos droits linguistiques, a affirmé le président de la CECM, M. Luc Larivée, à la suite de l'entente constitutionnelle survenue à Ottawa. «Il ne faut pas oublier qu'on est une province exceptionnelle, par la langue et par les droits accordés aux anglophones», a ajouté celui qui fut porte-parole du Non dans le comté de Maisonneuve, lors de la campagne référendaire de 1980. A cet égard, a soutenu M. Larivée, s'il écarte, du dossier l'époque que les thèses du premier ministre Trudeau menaient un jour à une réduction des pouvoirs du Québec, «jamais je n'aurais été dans la campagne du Non».



photo CP  
Jeannine Séguin

## Charte insuffisante

Pour la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) la charte des droits (FFHQ) dans l'accord constitutionnel est «nettement insuffisante» pour garantir les droits linguistiques individuels et collectifs des francophones hors Québec. Selon la présidente de la FFHQ, Mme Jeannine Séguin, la charte comporte deux poids deux mesures dans le domaine des langues officielles. «Les provinces à majorité anglophone, sauf le Nouveau-Brunswick, ne se sont pas engagées à reconnaître les français comme langue officielle dans le domaine relevant de leur compétence», a-t-elle déclaré. De plus, estime la présidente de la FFHQ, les dispositions de l'article 23 ne garantissent pas aux francophones hors Québec le droit à la gestion de leurs institutions scolaires et à l'obtention d'écoles françaises homogènes.

## Augustin Roy est «surpris»

Candidat malheureux du Parti libéral aux élections générales de '81 dans Bourassa, le Dr Augustin Roy, président de la Corporation des médecins du Québec, est «surpris» du «renversement important» qui s'est opéré en quelques heures dans les négociations constitutionnelles à Ottawa. M. Roy faisait allusion à la présumée «Alliance Trudeau-Lévesque» de mardi qui s'est transformée, le lendemain, par une entente entre les neuf provinces anglophones et le gouvernement fédéral. «Les provinces anglophones se sont probablement rendues compte qu'elles avaient été manipulées par l'équipe Lévesque», a dit M.

Roy qui, aux péquistes, reconnaît une «habileté consommée».

## Dégoût chez Les autochtones

C'est par des réactions de choc, d'incrédulité et finalement de dégoût que les chefs autochtones ont accueilli la nouvelle que le gouvernement fédéral avait maigri leurs droits durement acquis pour en arriver à un compromis constitutionnel. Encore abasourdi par la nouvelle, l'un d'eux a qualifié le Canada d'«États racistes», que la Grande-Bretagne ne ratifierait la constitution avec des clauses protégeant les droits des autochtones, il pourrait y avoir «des confrontations dans les rues».

## La bonne volonté de Lévesque

Selon M. Eric Malloff, président du Conseil des minorités du Québec, «il est désormais absolument clair que l'avenir des minorités linguistiques hors Québec dépend du bon vouloir de M. Lévesque». M. Malloff s'est dit «embarrassé» par le refus du premier ministre québécois de s'associer à l'accord constitutionnel intervenu jeudi car, estime-t-il, les ententes jugent que la plupart des Québécois sont favorables à la clause dite Canada qui permettrait aux minorités de faire instruire leurs enfants dans leur langue, là où le nombre le justifie.



Solange Chaput-Rolland

## Chaput-Rolland est «profondément déçue»

L'ancien député libéral de Prévoist et membre de la commission Pépin-Robarts, Mme Solange Chaput-Rolland, comprend l'enthousiasme des premiers ministres anglophones devant l'entente sur la constitution mais demeure «profondément déçue» qu'on ait de la sorte «rejeté de façon magistrale» le principe de la dualité canadienne. Dans une entrevue téléphonique, Mme Chaput-Rolland a tenu à souligner le travail de l'équipe Lévesque lors des négociations constitutionnelles et affirme même que «tout autre premier ministre fédéraliste en aurait fait autant». Elle note toutefois une «erreur» de stratégie — que toute autre personne aurait commise à sa place et qu'on peut imputer à la fatigue — qui a consisté à vanter la «position très ouverte» de M. Trudeau, mardi soir, au sortir de la deuxième journée de négociations constitutionnelles.



Léon Dion

## Dion n'est pas surpris

Pour le politologue Léon Dion, professeur à l'Université Laval, l'entente issue de la conférence constitutionnelle de quatre jours à Ottawa ne doit pas être pour les neuf provinces et le fédéral, «le moment de triompher, car il ne me paraît pas qu'il puisse y avoir de compromis valable au Canada sans le Québec». M. Dion a dit ne pas être surpris par le résultat de la conférence, qui a vu Ottawa s'entendre sur une version révisée de la résolution constitutionnelle avec neuf provinces et la dissidence du Québec. «Je ne suis pas surpris de voir le Québec se retrouver seul». Par contre le professeur Dion est très sévère pour le gouvernement du Québec dans sa démarche constitutionnelle, allant jusqu'à dire «que les stratégies élaborées par le Québec se sont finalement retournées contre lui».



Rock LaSalle

## Nouvelle trahison, selon LaSalle

Selon le député conservateur de Joliette M. Roch LaSalle, l'accord survenu entre Ottawa et neuf provinces sur le projet constitutionnel est une «nouvelle trahison de M. Trudeau et Chrétien à l'égard du Québec». «Ils n'ont même pas su s'attirer l'appui de leur province à l'égard de leur projet», a dit M. LaSalle pour qui M. Trudeau et Chrétien «ne peuvent se réjouir», d'une entente qui laisse isolé le Québec. «Le pire scénario que M. Clark voyait c'est est isoler le Québec», a-t-il dit. «J'ai hâte de voir comment M. Ryan va interpréter la position du Québec», a-t-il ajouté, précisant que la position du chef provincial sur une résolution unanime de l'Assemblée nationale avait joué un rôle déterminant sur la scène fédérale.

## Gaulin suit de près

Comme s'il n'en était pas convaincu, le président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M. Robert Gaulin, entend au cours des prochaines semaines surveiller de près les agissements du gouvernement du Québec pour s'assurer qu'il défend bien les intérêts de la majorité. Telle a été la première réaction du président de la CEQ devant l'issue des négociations constitutionnelles qui s'est soldée par un consensus entre les neuf provinces anglophones du pays avec le gouvernement fédéral, isolant ainsi le Québec.



photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE  
Fabien Roy

## «De l'huile sur le feu»

L'ancien chef du Crédit social du Canada, éliminé le 15 février 1980, M. Fabien Roy, estime que l'accord des neuf provinces anglophones et du fédéral sur le rapatriement ne fera que «mettre de l'huile sur le feu» et donner de l'argument aux «radicaux» de toute tendance, notamment ceux qui militent pour l'indépendance pure et simple du Québec. C'est ce que l'ancien chef créditiste, maintenant directeur d'une maison de courtage à Saint-Georges de Beauce, a déclaré hier au cours d'une entrevue téléphonique avec LA PRESSE Canadienne. D'abord très réticent à commenter les événements des dernières heures, M. Roy a quand même indiqué qu'il aurait été préférable que les partenaires de la négociation se contentent d'un simple rapatriement de la constitution.

## Rien n'est changé, selon Doris Lussier

Les résultats de la conférence constitutionnelle qui s'est terminée à Ottawa «ne changent pas grand-chose à la réalité», a déclaré le comédien Doris Lussier, qui fut un porte-parole du camp du Oui lors de la campagne référendaire de 1980. Selon M. Lussier, «ce qui vient de se produire à Ottawa démontre une fois de plus que, pour le Québec comme pour le Canada, la solution la plus logique, la plus normale et la plus pratique, c'est l'indépendance du Québec. Le seul fédéralisme vivable, c'est l'association libre, d'égal à égal, entre pays souverains», a conclu M. Lussier. Pour lui, le premier ministre Trudeau semble l'emporter pour le moment mais l'affaire constitutionnelle n'est pas terminée.

# SOLDE

**CENTRE 2000**  
boul. Saint-Martin ouest, Laval  
sortie 9 de l'autoroute des Laurentides

**LEON**

LIGNE DE LAVAL: 688-3851  
LIGNE DE MONTRÉAL: 336-7741

DEPUIS 1909



**AUJOURD'HUI ET SAMEDI**

**ÉPARGNEZ JUSQU'À**

**50%**

**DURANT NOTRE SOLDE ANNUEL DE MOBILIER ET APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS**

**DES CENTAINES DE SPÉCIAUX**

Modèles de plancher, lignes discontinuées, marchandises légèrement abimées ou égratignées.

**TOUTES ÉTIQUETÉES POUR VENTE RAPIDE.**

**ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT**

**Leons**

**SOLDE VEDETTE**

Prix régulier 248.51  
**CAUSEUSE**  
**136.78**  
(exemple)

**Leons**

ENTREPÔT ET SALLE DE MONTRE

**TABLE COCKTAIL**

Prix rég. 86.74

NOTRE PRIX DE SOLDE

**48.36**

(exemple)

Solde final — aucun échange ou remboursement  
COMPTANT SEULEMENT  
L'item doit être apporté dans les 24 heures  
ou la commande est annulée.

**MOBILIER DE SALLE DE SÉJOUR**

Ruxton. Mobilier colonial, imprimé floral, garni d'éralde.		
Canapé	Prix cour. 769.97 <b>SOLDE 687.58</b>	Réduction 77.39
Fauteuil	Prix cour. 411.36 <b>SOLDE 369.23</b>	Réduction 42.13
Causeuse	Prix cour. 607.25 <b>SOLDE 546.42</b>	Réduction 60.73
Ruxton. Rouille et brun, imprimé floral, garni de bois		
Canapé	Prix cour. 1185.30 <b>SOLDE 1058.77</b>	Réduction 126.53
Causeuse	Prix cour. 640.14 <b>SOLDE 578.13</b>	Réduction 62.01
Colonial. Plaid marron, 2 pièces, bois robuste.		
Canapé	Prix cour. 772.90 <b>SOLDE 696.52</b>	Réduction 77.38
Causeuse	Prix cour. 474.36 <b>SOLDE 379.43</b>	Réduction 44.43
Classique, 2 pièces, imprimé floral pastel vert et jaune.		
Canapé	Prix cour. 1067.53 <b>SOLDE 997.22</b>	Réduction 70.31
Traditionnel. Imprimé velours floral blanc, beige, 2 pièces. Quantités limitées.		
Canapé	Prix cour. 698.07 <b>SOLDE 628.83</b>	Réduction 72.04
QUANTITÉS LIMITÉES. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK.		
Contemporain. Imprimé floral sur fond noir. Canapé, fauteuil, causeuse.		
Canapé	Prix cour. 1,818.42 <b>SOLDE 1,541.83</b>	Réduction 277.39
2 pièces, modulaires. Couleur moisson, coussins et franges assorties.		
Canapé	Prix cour. 739.68 <b>SOLDE 667.86</b>	Réduction 42.68
2 pièces, modulaire. Imprimé exotique, beige brun et noir.		
Canapé	Prix cour. 885.81 <b>SOLDE 804.12</b>	Réduction 81.69
2 pièces, style classique. Velours beige, réhaussé de bois.		
Canapé	Prix cour. 1,106.77 <b>SOLDE 984.12</b>	Réduction 122.65
2 pièces, moderne. Velours café, d'une élégante simplicité.		
Canapé	Prix cour. 724.38 <b>SOLDE 648.89</b>	Réduction 75.49
Causeuse	Prix cour. 1,117.42 <b>SOLDE 998.22</b>	Réduction 119.20
Contemporain. En L, modulaire, imprimé floral bleu pique.		
Canapé	Prix cour. 1,057.30 <b>SOLDE 944.23</b>	Réduction 113.07
Canapé et causeuse moderne, velours bourgogne, réhaussé de doré.		
Canapé	Prix cour. 1,590.44 <b>SOLDE 1,276.82</b>	Réduction 313.62
2 pièces. Moderne, pelucheux, taupé.		
Canapé	Prix cour. 1,117.42 <b>SOLDE 1,061.89</b>	Réduction 55.53
QUANTITÉS LIMITÉES. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK.		

**ÉLECTROMÉNAGERS**

Laveuse 2 vitesses, 3 cycles, blanche.	Prix cour. 519.19 <b>SOLDE 458.87</b>	Réduction 20.22
Laveuse 2 vitesses, 3 cycles, blanche.	Prix cour. 607.85 <b>SOLDE 562.87</b>	Réduction 44.98
Laveuse 2 vitesses, 5 cycles, amande.	Prix cour. 612.00 <b>SOLDE 568.87</b>	Réduction 42.73
Laveuse 2 vitesses, 0 cycles, ton amande.	Prix cour. 663.48 <b>SOLDE 599.87</b>	Réduction 64.51
Cuisinière, devant en verre noir, autonettoyante.	Prix cour. 257.09 <b>SOLDE 208.87</b>	Réduction 48.12
Cuisinière autonettoyante blanche.	Prix cour. 878.58 <b>SOLDE 788.87</b>	Réduction 89.71
Laveuse 6 cycles, ton amande.	Prix cour. 508.50 <b>SOLDE 448.87</b>	Réduction 34.67
Sècheuse 0 cycles, ton amande.	Prix cour. 292.12 <b>SOLDE 268.87</b>	Réduction 23.25
Laveuse 2 vitesses, 3 cycles, blanche.	Prix cour. 651.56 <b>SOLDE 598.87</b>	Réduction 52.69
<b>ÉLECTROMÉNAGERS (légères imperfections)</b>		
Admiral: réfrigérateur 13 pi cu., blanc.	Prix cour. 631.66 <b>SOLDE 571.87</b>	Réduction 59.79
Admiral: réfrigérateur 16 pi cu., amande.	Prix cour. 715.03 <b>SOLDE 668.00</b>	Réduction 107.03
Moffat: réfrigérateur 16 pi cu., sans grille, blanc.	Prix cour. 718.18 <b>SOLDE 668.00</b>	Réduction 109.87
Kelvinator: cuisinière à réglages continus, four autonettoyant, amande/verre noir.	Prix cour. 888.31 <b>SOLDE 727.00</b>	Réduction 161.31
Admiral: lave-vaisselle, blanc. Quantité limitée. Jusqu'à épuisement du stock.	Prix cour. 481.87 <b>SOLDE 374.00</b>	Réduction 107.67
Cuisinière autonettoyante, verre noir, ton amande.	Prix cour. 871.84 <b>SOLDE 798.87</b>	Réduction 92.78
Réfrigérateur 22 pi cu., amande, 2 portes avec centre de rafraîchissement.	Prix cour. 1854.00 <b>SOLDE 1637.88</b>	Réduction 156.12
Réfrigérateur 3 portes, 19 pi cu., ton amande.	Prix cour. 1130.81 <b>SOLDE 1043.87</b>	Réduction 86.94
Réfrigérateur 22 pi cu., amande, 2 portes avec centre de rafraîchissement.	Prix cour. 1060.47 <b>SOLDE 1009.87</b>	Réduction 50.60
Réfrigérateur blanc, 17 pi cu., 2 portes.	Prix cour. 872.40 <b>SOLDE 827.56</b>	Réduction 44.84
Réfrigérateur 16 pi cu., 2 portes, ton amande.	Prix cour. 722.70 <b>SOLDE 708.87</b>	Réduction 63.83
Réfrigérateur 14 pi cu., 2 portes, blanc.	Prix cour. 620.31 <b>SOLDE 598.87</b>	Réduction 21.44
Déshumidificateur capote 38 chapes.	Prix cour. 365.62 <b>SOLDE 239.87</b>	Réduction 25.65

**FOUR MICRO-ONDES**

Micro-ondes Moffat.	Prix cour. 671.17 <b>SOLDE 619.87</b>	Réduction 51.30
Micro-ondes Toshiba.	Prix cour. 582.94 <b>SOLDE 498.87</b>	Réduction 83.97
Micro-ondes Toshiba.	Prix cour. 712.26 <b>SOLDE 638.87</b>	Réduction 73.39
Micro-ondes Toshiba.	Prix cour. 866.37 <b>SOLDE 768.87</b>	Réduction 98.00
Micro-ondes Toshiba.	Prix cour. 648.66 <b>SOLDE 583.87</b>	Réduction 64.69
Lave-vaisselle ton amande.	Prix cour. 908.21 <b>SOLDE 798.87</b>	Réduction 109.34
Lave-vaisselle noir.	Prix cour. 789.46 <b>SOLDE 726.32</b>	Réduction 63.14
Lave-vaisselle, ton amande.	Prix cour. 758.49 <b>SOLDE 639.96</b>	Réduction 148.63
Console stereo coloniale.	Prix cour. 363.03 <b>SOLDE 338.00</b>	Réduction 25.03
Console stereo.	Prix cour. 444.25 <b>SOLDE 415.87</b>	Réduction 28.38
Système par éléments Maris.	Prix cour. 651.84 <b>SOLDE 538.87</b>	Réduction 112.97
Système par éléments Toshiba.	Prix cour. 1390.07 <b>SOLDE 1237.88</b>	Réduction 152.19
Système par éléments Maris.	Prix cour. 670.22 <b>SOLDE 596.00</b>	Réduction 74.22
Système par éléments Toshiba.	Prix cour. 1380.46 <b>SOLDE 1088.17</b>	Réduction 292.29
Console 26 pouces, TV couleur.	Prix cour. 1198.12 <b>SOLDE 1087.88</b>	Réduction 110.24
TV couleur Toshiba, 20".	Prix cour. 671.25 <b>SOLDE 548.87</b>	Réduction 122.68
TV couleur 20".	Prix cour. 979.16 <b>SOLDE 867.88</b>	Réduction 111.56
TV couleur Quasar 20".	Prix cour. 951.76 <b>SOLDE 796.88</b>	Réduction 154.88
TV couleur console Quasar.	Prix cour. 1180.53 <b>SOLDE 1096.77</b>	Réduction 83.76
TV couleur portative Toshiba 20".	Prix cour. 651.84 <b>SOLDE 578.88</b>	Réduction 72.96
TV couleur portative Quasar 30".	Prix cour. 947.27 <b>SOLDE 829.87</b>	Réduction 117.40
TV couleur portative Toshiba 20".	Prix cour. 723.55 <b>SOLDE 639.87</b>	Réduction 83.68
TV couleur console Quasar.	Prix cour. 1186.53 <b>SOLDE 1096.77</b>	Réduction 89.76
Système à éléments avec stand.	Prix cour. 907.00 <b>SOLDE 758.87</b>	Réduction 148.13
TV couleur portative Toshiba.	Prix cour. 671.25 <b>SOLDE 548.87</b>	Réduction 122.68
Four micro-ondes Moffat.	Prix cour. 778.09 <b>SOLDE 667.88</b>	Réduction 37.21
Cuisinière MoHot ton amande.	Prix cour. 785.46 <b>SOLDE 736.88</b>	Réduction 46.58

**POUR LA SALLE À MANGER**

Vitrine moderne en pin avec cannage.	Prix cour. 798.35 <b>SOLDE 479.01</b>	Réduction 319.34
Table et 4 chaises assorties.	Prix cour. 855.01 <b>SOLDE 684.00</b>	Réduction 171.01
Armoire pin et cannage.	Prix cour. 407.44 <b>SOLDE 244.53</b>	Réduction 163.02
Petite vitrine pin et cannage.	Prix cour. 630.86 <b>SOLDE 378.52</b>	Réduction 252.34
Éléments muraux modernes, devant en ronce et laminié chocolat, portes de verre fumé réhaussé de bronze.	Prix cour. 1947.56 <b>SOLDE 1558.02</b>	Réduction 389.54
Bibliothèque moderne, fini teck, 2 portes en verre fumé.	Prix cour. 544.57 <b>SOLDE 489.11</b>	Réduction 55.46
Bibliothèque-bar à abattant, traditionnelle, fini noyer.	Prix cour. 251.00 <b>SOLDE 192.19</b>	Réduction 58.81
Éléments muraux House of Braemore, 2 bibliothèques à abattant avec portes, pant éclairé, élément de coin et desserte.	Prix cour. 1720.14 <b>SOLDE 1636.17</b>	Réduction 83.97
QUANTITÉ LIMITÉE.		

**CHAMBRE À COUCHER**

Mobilier traditionnel 4 pièces, Henri Vallières.	Prix cour. 841.46 <b>SOLDE 676.73</b>	Réduction 164.73
Mobilier de chambre contemporain Stanley, 5 pièces en frêne.	Prix cour. 1947.32 <b>SOLDE 1753.04</b>	Réduction 194.28
Ensemble moderne 5 pièces, table, bois contrastant.	Prix cour. 2991.68 <b>SOLDE 1991.68</b>	Réduction 1000.00

**MOBILIERS DE CUISINE**

5 pièces: chaises pivotantes à haut dossier, teinte café, table en bois foncé.	Prix cour. 702.74 <b>SOLDE 491.93</b>	Réduction 210.81
7 pièces: chaises en vinyle beige, table en arborite hêtre.	Prix cour. 247.06 <b>SOLDE 174.66</b>	Réduction 72.40
7 pièces: chaises en vinyle beige d'aspect velours côtelé, table pâle.	Prix cour. 312.68 <b>SOLDE 278.79</b>	Réduction 33.89
5 pièces: table ultra-moderne en verre et chrome, chaises en velours bourgogne.	Prix cour. 979.37 <b>SOLDE 741.96</b>	Réduction 237.41
5 pièces: ensemble colonial, dessus de table arborite, chaises en bois.	Prix cour. 359.18 <b>SOLDE 237.93</b>	Réduction 121.25
5 pièces: ensemble moderne, table à dessus en verre, chaises en velours brun.	Prix cour. 807.16 <b>SOLDE 749.71</b>	Réduction 57.45
QUANTITÉS LIMITÉES. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK.		

**CANAPÉ-LITS • FAUTEUILS**

Fauteuil genre recliner, velours brun chocolat.	Prix cour. 456.31 <b>SOLDE 397.77</b>	Réduction 58.54
Fauteuil genre recliner, vinyle rouille, siège en plaid.	Prix cour. 179.30 <b>SOLDE 138.00</b>	Réduction 41.30
Canapé-lit beige à sections.	Prix cour. 797.26 <b>SOLDE 697.00</b>	Réduction 100.26
Canapé-lit beige Sklar contemporain.	Prix cour. 592.11 <b>SOLDE 487.00</b>	Réduction 105.11
Fauteuil d'appoint moderne, velours bleu ray.	Prix cour. 476.31 <b>SOLDE 428.01</b>	Réduction 48.30
Canapé-lit brun et plaid rouille.	Prix cour. 334.00 <b>SOLDE 257.00</b>	Réduction 77.02
Fauteuil colonial House of Braemore.	Prix cour. 436.90 <b>SOLDE 277.01</b>	Réduction 159.89
Quantités limitées.		
Causeuse: traditionnelle, motif floral sur fond vert.	Prix cour. 495.59 <b>SOLDE 419.01</b>	Réduction 76.58
Causeuse: genre traditionnel, motif floral sur fond beige.	Prix cour. 435.22 <b>SOLDE 398.01</b>	Réduction 37.21
Causeuse: motif floral pastel, style traditionnel.	Prix cour. 662.10 <b>SOLDE 595.89</b>	Réduction 66.21
Causeuse: velours brun café, garnitures, style classique.	Prix cour. 628.74 <b>SOLDE 498.01</b>	Réduction 130.73
Causeuse: Classique, velours bourgogne.	Prix cour. 570.45 <b>SOLDE 399.21</b>	Réduction 171.24
Causeuse: moderne, motif floral exotique, tons de brun, côtes cannes.	Prix cour. 875.30 <b>SOLDE 788.01</b>	Réduction 87.29
Fauteuil: moderne, brun, motifs géométriques, côtes en bois.	Prix cour. 423.56 <b>SOLDE 366.01</b>	Réduction 57.55
Vitrine: traditionnelle.	Prix cour. 277.07 <b>SOLDE 269.36</b>	Réduction 27.71
Table longue, classique, corisier.	Prix cour. 404.11 <b>SOLDE 363.69</b>	Réduction 40.42

**TABLES DE BOUT ASSORTIES DISPONIBLES**

Table longue, classique, bois d'arbre fruitier, dessus en marbre. Tables assorties disponibles.	Prix cour. 267.04 <b>SOLDE 226.98</b>	Réduction 40.06
Table coloniales, en pacanier.	Prix cour. 163.47 <b>SOLDE 129.47</b>	Réduction 34.00
Tables et bibliothèques traditionnelles.	Prix cour. 68.61 <b>SOLDE 54.97</b>	Réduction 13.64
Fauteuil berçant Bentwood.	Prix cour. 101.87 <b>SOLDE 76.00</b>	Réduction 25.87
Fauteuil bergant colonial.	Prix cour. 66.59 <b>SOLDE 48.86</b>	Réduction 17.73
Table à vin.	Prix cour. 20.79 <b>SOLDE 13.80</b>	Réduction 6.99
Fauteuil en osier.	Prix cour. 59.70 <b>SOLDE 49.97</b>	Réduction 9.73
QUANTITÉS LIMITÉES. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK.		

**ACCESSOIRES**

Peinture moderne.	Prix cour. 172.66 <b>SOLDE 118.37</b>	Réduction 54.29
Grande peinture moderne.	Prix cour. 230.26 <b>SOLDE 184.21</b>	Réduction 46.05
Dessus de lit bleu simili suède.	Prix cour. 216.65 <b>SOLDE 159.87</b>	Réduction 56.78
Dessus de lit imprimé floral en coton.	Prix cour. 106.85 <b>SOLDE 84.87</b>	Réduction 21.98
Petite table moderne en céramique jaune.	Prix cour. 215.62 <b>SOLDE 17.56</b>	Réduction 21.77
Chandelier colonial.	Prix cour. 215.62 <b>SOLDE 156.52</b>	Réduction 59.10
Lampe moderne en laiton avec abat-jour beige.	Prix cour. 141.05 <b>SOLDE 97.18</b>	Réduction 43.87
QUANTITÉS LIMITÉES. JUSQU'À ÉPUISEMENT DU STOCK.		

**Boul. Saint-Martin ouest, Laval**  
sortie 9 de l'autoroute des Laurentides

LIGNE DE LAVAL: 688-3851  
LIGNE DE MONTRÉAL: 336-7741  
PLAN BUDGÉTAIRE PAR LA BANQUE DE COMMERCE

**HEURES D'OUVERTURE:**  
Lundi, mercredi, 9h - 18h.  
Jeudi, vendredi jusqu'à 21h.  
Samedi, 9h - 17h.

**LE PLUS GRAND MAGASIN D'AMEUBLEMENT**  
**AU CANADA DEPUIS 1909**

## PROCÈS DE LA BELMORAL

# Ordonnance aux dirigeants du «Val d'Or Star» de venir s'expliquer sur un titre présumément tendancieux

VAL-D'OR (PC) — En raison d'un titre jugé tendancieux par l'avocat de la société des Mines Belmoral, Me Marcel Cinq-Mars, les dirigeants d'un hebdomadaire anglophone de Val-d'Or, le «Val d'Or Star», devront venir expliquer au juge Ivan Mignault pourquoi on ne devrait pas les trouver coupables d'outrage au tribunal.

## PIERRE BEAUREGARD

Le président du tribunal a rendu hier cette ordonnance au palais de justice de Val-d'Or, après que le procureur de la société minière eut attiré son attention sur un titre apparaissant en première page de l'édition de la veille du journal, titre repris également à l'intérieur de l'hebdomadaire.

«L'avis ignoré possibility of a cave-in», lit-on à la une et en page trois du journal, en guise d'en-tête à un article relatant le procès intenté à la Belmoral sous huit chefs d'homicide involontaire.

Or, d'affirmer la défense, le mot «ignores» est parfaitement contraire à la preuve présentée au cours du procès puisqu'il laisse supposer que le directeur général de la mine, M. Don Lavigne, a tout simplement ignoré l'existence

d'un danger d'affaissement dont il avait pourtant connaissance...

Le verbe anglais «to ignore» prend le sens d'une ignorance volontaire dans ce contexte et c'est ce qui est totalement inadmissible, de souligner Me Cinq-Mars.

Le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Major, a appuyé la requête de la défense.

En conséquence, le juge Mignault a ordonné à The Val d'Or Star, filiale des Publications du Nord-Ouest Inc., à M. Jacques Nadon, gérant général de ce journal, et à son assistante, Mme Thérèse Déry-Beaulieu, de comparaître devant lui vendredi.

## Procès retardé

Cet épisode et un autre débat, tenu en matinée en l'absence du jury, ont quelque peu retardé le déroulement du procès en provoquant l'interruption du témoignage du géologue Marcel Tiphane.

En fin d'après-midi, le juge Mignault avait refusé d'admettre en preuve un rapport technique préparé par le professeur Tiphane dans les mois qui ont suivi l'effondrement, survenu le 20 mai 1980 dans les galeries de la mine Belmoral.

Le procureur du ministère public a donc poursuivi l'interrogatoire du géologue en lui posant de nombreuses questions hypothétiques relativement à la résistance du roc dans les diverses galeries de la mine où huit travailleurs ont péri.

Ainsi, le spécialiste a soulevé la possibilité que le plafond du chantier d'abattage 2-7 se soit graduellement effrité pour atteindre le plancher de l'ouvrage situé au-dessus, soit la galerie d'exploration 1-7.

Le témoin a indiqué que les deux galeries se trouvaient dans la même zone de cisaillement, dont la résistance à l'effritement était très faible.

M. Tiphane a aussi qualifiée de «quelque peu exagérée» la longueur même du chantier d'abattage 2-7, compte tenu de la compétence du terrain. La veille, il avait situé entre zéro et 20 pour cent la résistance du roc de la zone minéralisée.

Il a par ailleurs soumis la possibilité qu'un second boulochage de la galerie 1-7 ait été rendu nécessaire par la trop grande friabilité du terrain.

M. Tiphane devait poursuivre son témoignage aujourd'hui.

## RECOMMANDATION DE L'ALLIANCE DES PROFESSEURS

# Commission scolaire unique pour l'île de Montréal

■ Selon l'Alliance des professeurs de Montréal, il ne devrait y avoir qu'une seule commission scolaire dans la métropole, qu'on pourrait appeler La Commission scolaire de l'île de Montréal. Celle-ci intégrerait les structures existantes, tant francophones qu'anglophones, catholiques que protestantes.

## MARIO FONTAINE

Cette prise de position du plus important syndicat d'enseignants de Montréal risque de soulever une vive opposition tant des milieux confessionnels qu'anglophones. La restructuration scolaire envisagée par le ministre de l'Éducation Camille Laurin n'est même pas encore connue que déjà elle attise les passions. Une proposition aussi précise et complète que celle de l'Alliance ne pourra que chauffer les braises.

Le projet dévoilé hier par le président de l'organisme, M. Rodrigue Dubé, prévoit en effet la disparition de toutes les commissions scolaires existantes, comme la CECM, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, celle de Ste-Croix, etc. Même le Conseil scolaire de l'île de Montréal qui passerait dans la moulinette.

Une seule structure remplacerait la mosaïque existante, dont la langue d'administration serait la française et qui serait élue par la population et responsable devant elle. Il s'agirait évidemment d'une grosse machine, mais l'Alliance rappelle qu'elle ne compterait guère plus d'étudiants que la Commission des écoles catholiques de Montréal il y a dix ans, avant que la baisse de la natalité se fasse sentir.

Le projet syndical, présenté au ministre Laurin à la mi-octobre, prévoit aussi la déconfessionnalisation du système scolaire à travers l'instauration du pluralisme religieux. L'école ne porterait plus, de la sorte, d'étiquette confessionnelle mais offrirait des cours de religion ou de morale aux parents intéressés.

Les écoles deviendraient ainsi multiconfessionnelles, alors que dans la même école des cours de plusieurs religions seraient disponibles. En revanche, pas question, au dire de M. Dubé, de permettre la cohabitation linguistique: même avec une seule commission scolaire, on trouverait toujours des écoles françaises et d'autres anglaises, pour répondre aux besoins des deux groupes.

Le ministre de l'Éducation n'a

pas commenté le mémoire de l'Alliance, mais il aurait assuré les enseignants montréalais qu'il les consulterait sur l'intégration des personnels avant de donner suite à son projet de restructuration scolaire. On ignore toujours à quel moment celui-ci sera déposé: on parlait dans un premier temps d'un projet de loi en octobre, puis d'un livre blanc en novembre, et il semble maintenant qu'il faudra attendre au moins jusqu'au début de 1982 pour que l'Assemblée nationale en soit saisie.

A l'instar des autres organismes et groupes de pression, l'Alliance des professeurs de Montréal n'a pas voulu manquer le coche et a préféré se prononcer avant même le dépôt de toute proposition formelle de la part du gouvernement. Tout en faisant de façon non équivoque pour une structure unique dans laquelle elle aura le haut du pavé au sein des salariés, elle se défend bien, toutefois, de vouloir écraser les autres syndicats de l'île.

«On n'a jamais bouffé les autres syndicats jusqu'à présent, et nous n'avons pas plus l'intention de les manger à présent», d'affirmer hier le président Dubé, lequel a avisé les professeurs anglo-protestants du contenu du mémoire de l'Alliance.

## POURSUITES DES CORPORATIONS

# Quatre ministres cités à comparaître

■ QUÉBEC (PC) — Quatre ministres du gouvernement Lévesque et une quinzaine de syndicats et d'organismes patronaux impliqués dans les dernières négociations avec le Front commun, se retrouveront devant les tribunaux le 27 novembre à la suite de poursuites intentées par dix corporations professionnelles.

Celles-ci prétendent qu'on a illégalement utilisé dans des conventions collectives, des termes dont elles auraient l'exclusivité.

Elles réclament donc du tribunal qu'il annule les parties de conventions collectives signées avec l'État où sont utilisés des titres d'emploi équivalents aux titres qui leur sont exclusivement réservés en vertu du Code des professions.

La démarche vise essentiellement à augmenter le membership de ces corporations, puisque actuellement les employés qui sont décrits dans les conventions collectives par des catégories d'emploi équivalentes aux titres réservés, ne sont justement pas membres des corporations en question.

En tentant d'éliminer les titres équivalents (agent de service social au lieu de travailleur social, par exemple), les requérants essaient de forcer ces employés à devenir membres d'une de leurs corporations professionnelles.

Les corporations prétendent donc que l'utilisation de ces titres d'emploi par d'autres qu'elles est illégale.

Les demandeurs soutiennent, à l'appui de leur démarche, que les interventions du Conseil interprofessionnel et de l'Office des professions auprès du ministre Laurin afin qu'il mette un terme à l'utilisation de ces titres se sont avérées vaines.

Les requérants sont les corporations professionnelles québécoises des physiothérapeutes, des technologistes médicaux, des travailleurs sociaux, des conseillers d'orientation, des hygiénistes dentaires, des ergothérapeutes, des psychologues, des diététiciens, des orthophonistes et audiologistes, et des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

# Télé-Métro-Médic reprend les activités de Télé-Médic

■ Dès mercredi prochain, la population de l'île de Montréal bénéficiera à nouveau d'un service de médecins à domicile: Télé-Métro-Médic qui reprendra les opérations de Télé-Médic, sous la gouverne du Dr James Ghadially, chirurgien-orthopédiste, et nouveau propriétaire de la compagnie Télé-Métro-Médic.

C'est ce que nous avons appris hier soir de M. Raymond Henry, administrateur et directeur général de Télé-Métro-Médic. M. Henry a souligné que le Dr Ghadially est aussi directeur médical de la clinique Métro-Médic de la station de Métro Longueuil, en plus d'occuper le même poste au Centre médical DeRome à Brossard.

Toujours selon M. Henry, le Dr Ghadially a accepté d'acheter une partie de l'effectif et de l'équipement ainsi que le numéro de téléphone de Télé-Médic, car depuis la fermeture de ce servi-

ce, «il y a eu beaucoup de plaintes de la part du public». Les inspecteurs des créanciers de Télé-Médic ont permis la vente qui s'est faite hier en fin d'après-midi.

M. Henry souligne par ailleurs que le tout fonctionnera sans aucune aide gouvernementale. De plus, si l'on assure que le service sera au moins égal et probablement supérieur à celui qu'offrait Télé-Médic, on précise que Télé-Métro-Médic ne fonctionnera pas de la même façon que son prédécesseur.

Les opérations seront centralisées à Montréal dans le but de desservir la grande région métropolitaine. On commencera par couvrir l'île de Montréal, puis l'île Jésus et la Rive sud.

Pour en savoir plus long il faudra attendre encore quelques jours, alors qu'une conférence de presse est prévue.



# Rabais \$35 — Élegant pardessus 100% laine pour hommes

Messieurs, Simpsons vous propose cet excellent achat-mode à un prix remarquable

Prix ord. Simpsons \$135

# 99<sup>99</sup>

- Cet hiver, vous n'aurez pas à sacrifier l'élégance au confort!
- Modèles à devant droit ou croisé, revers crantés, poches à rabat, poche intérieure et doublure acétate pleine longueur.
- Tons unis de chameau, gris ou marine; motif chevrons en gris ou brun; tweed «Donegal» en gris ou brun.
- Tailles 38 à 44 convenant à la plupart des statures.

Rayon 260 au sous-sol, centre-ville.

Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Pour achat en personne seulement

## ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Un Noël mémorable débute chez Simpsons»

Page 104, article 14. Le fond de teint et l'émulsion ne sont pas offerts dans la boîte-cadeau «Oriental Treasure».

Les rabais saisonniers débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël!



DU NOUVEAU CHARBON EN BOÎTE

Ultramar a le plaisir d'offrir encore cette année le charbon pour foyer. Aussi disponible, nous offrons l'anthracite pour petites fournaises. Les deux charbons seront présentés dans des boîtes de 40 livres.

Veuillez communiquer avec son distributeur

H. RIENDEAU  
2761, RUE SAINT-CHARLES  
MONTRÉAL  
TEL.: 932-9144

Les deux produits seront aussi disponibles dans les stations de service «Ultramar».

L'ÉNERGIE, C'EST NOTRE AFFAIRE

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

## avis de décision

Décision C.R.T.C. 81-781, Radiodiffusion Mutuelle Ltée, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Québec, Chapais, Alma, Dolbeau, Chibougamau, Baguville, Hauterive, Forestville, Utawata (810183400) conformément à l'avis public C.R.T.C. 1981-50 du 9 juillet 1981, le C.R.T.C. approuve la demande de modification de la licence de radio MA de Radiodiffusion Mutuelle Ltée, présentée en vue d'y ajouter la station C.J.S.A. Sainte-Agathe.

Canada

## «Si je n'avais pas eu la bourse de la SCHL, je n'aurais pas pu continuer à étudier.»

Francine Lacroix, boursière en architecture, Université Laval, Québec

«L'obtention de la subvention du Programme d'encouragement à la technologie du bâtiment résidentiel fait souvent la différence entre réaliser le projet maintenant ou le remettre à plus tard.»

Robert Châteauneuf, chercheur, concepteur d'une maison à grande efficacité énergétique, St-Jean

«Ce programme de la Société nous encourage et nous aide à améliorer notre produit davantage.»

Gérard Lacombe, constructeur, concepteur d'un système de murs (isolés) en madriers, Gatineau

«Je m'intéresse beaucoup à la réhabilitation de quartiers, aux coopératives... et la bourse de la SCHL va me permettre de continuer mes études plus vite.»

Louis Dumoulin, boursier en architecture Université Laval, Québec

«L'habitation m'intéresse beaucoup et la SCHL publie des renseignements précieux sur ce sujet, qu'elle met à la disposition du public et des spécialistes.»

Michel Carrière, Buckingham

La SCHL ne néglige rien pour encourager les améliorations et les idées novatrices en urbanisme, en conception architecturale et en construction d'habitations.

Elle attribue plus d'un million de dollars en subventions chaque année à des étudiants d'universités, par son programme de bourses d'études.

Les concepteurs, fabricants et innovateurs de matériaux de construction sont aussi incités à développer et perfectionner des produits et procédés plus fiables et plus efficaces, grâce au Programme d'encouragement à la technologie du bâtiment résidentiel de la SCHL qui prévoit des subventions pouvant s'élever jusqu'à \$10 000.

En matière de construction et de rénovation domiciliaires, la SCHL offre aussi à l'industrie et aux particuliers un vaste éventail de conseils, de recommandations et de normes à l'égard des matériaux et des méthodes de construction. Voir ci-après une liste de publications à vendre.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau de la SCHL de votre localité.



## la SCHL... fière de contribuer à l'habitation



Société canadienne d'hypothèques et de logement  
L'honorable Paul Cosgrove ministre

Canada Mortgage and Housing Corporation



Canada

- Glossaire des termes de construction
- La sécurité au foyer
- Protégez votre résidence contre le vol
- Les économies d'énergie dans les petits bâtiments résidentiels neufs
- L'aire de création - Cahier de documentation n°1
- Construction de maison à ossature de bois
- L'usage et la disposition des espaces dans un logement
- Les toits-terrasses - Lignes directrices de conception
- Pour une réfection sensée des vieilles maisons

## 3 hommes autour de Michel Roy dans les minutes qui ont précédé sa mort

■ Quelques minutes avant d'être trouvé mourant, la tête transpercée de sept balles, dans l'entrée de son domicile de Pointe-aux-Trembles, le jeune directeur de l'Institut Archambault, Michel Roy, était entouré de trois inconnus, un grand, un «moyen» et un petit, qui se sont lentement... puis rapidement éloignés de lui.

### LÉOPOLD LIZOTTE

C'est ce qu'a relaté hier sa belle-soeur, Mme Micheline Besner, devant le jury des Assises qui entend le procès de Michel Tremblay et Gérard Gauthier, tous deux accusés de cet assassinat.

C'est tout d'abord de la fenêtre de son salon, puis du balcon avant que Mme Besner a vu, en deux séquences très rapprochées, ce qu'elle a raconté.

Dans un premier temps, elle a regardé son beau-frère qui s'affairait à débayer son entrée alors que les trois hommes se tenaient près de lui.

Elle a cru qu'il s'agissait de voisins ou de copains qui étaient venus jaser avec lui.

### La fuite

Elle s'est alors dirigée vers sa cuisine, y a regardé l'heure, s'est allumée une cigarette, puis est revenue à l'avant pour apercevoir M. Roy qui venait de s'affaïsser, et ses trois «amis» qui tournaient les talons.

Elle ouvrit alors la porte et leur cria: «Pourquoi ne l'aidez-vous pas, il est malade». Ou peut-être bien: «Portez-lui secours, ne vous sauvez pas».

C'est alors que, selon ses dires, ils pressèrent le pas. Courant alors vers la victime, elle vit qu'il avait un «trou dans le front» et qu'il était inconscient.

Rendue à la porte d'un voisin, pour obtenir du secours, elle lui fit bien remarquer que les trois hommes s'éloignaient, mais elle croit que ce dernier ne regarda même pas dans la direction.

Interrogé par le procureur de la Couronne, Me Ronald Schachter, la jeune femme soutient que tous trois portaient des coupe-vent du genre de ceux portés par les militaires avec, peut-être, de la fourrure entourant leur visage.

Contre-interrogée par les procureurs de la défense, Mes Michel Vlemminckx et Gary Marin, elle avouera n'avoir entendu aucune détonation.

Mais elle expliquera par ailleurs qu'au moment où elle a vu son beau-frère qui venait de s'affaïsser dans la neige, sa souffleur fonctionnait toujours. Et que c'est elle-même qui a coupé l'allumage de celle-ci en arrivant de l'autre côté de la rue.

Auparavant, son mari Richard Besner qui, en plus d'être voisin et beau-frère de M. Roy, était très lié avec lui, a dit avoir remarqué que le jeune directeur de pénitencier était plus nerveux que d'habitude au cours des quelques semaines précédant son assassinat.

«J'ai cru qu'il avait des problèmes à son travail, mais je n'ai pas su de quoi il pouvait s'agir exactement, car il ne discutait jamais de son travail avec nous.»

## Un petit à-côté n'avait pas été déclaré au fisc

■ Que l'on soit payé sur la table en totalité, ou que partie du paiement soit fait sous celle-ci, il faut tout déclarer à l'impôt.

Car le ministre fédéral du Revenu, tout comme son homonyme provincial sans doute, a non seulement le bras long, mais l'oeil perçant.

Et c'est ainsi qu'un ferrailleur de Laval, M. Louis Bélanger, qui dirige les Démolitions d'autos Ste-Catherine, s'est retrouvé devant le juge Guy Guérin hier, accusé, tout comme sa compagnie, d'avoir frustré le fisc fédéral de la façon suivante.

Chaque fois que ses camions allaient livrer de la ferraille à la Sidbec Ferroni, on lui faisait des chèques de \$35 pour chaque tonne

de matériel livré. Par ailleurs, on lui remettait un autre cinq dollars par tonne... en numéraire.

Le premier paiement était bel et bien inscrit dans les livres de la compagnie, mais on ne déclarait pas au ministère fédéral du Revenu, en fin d'année fiscale, les \$5 ajoutés.

C'est donc rigoureusement additionné tous les gains non déclarés et, à des accusations correspondantes, et le patron et l'entreprise ont avoué leur culpabilité, hier. Le premier a été condamné à une amende de \$2.500, la seconde à une autre de \$1.500. L'impôt non payé devra évidemment l'être, et, en sus, une pénalité civile égale à 25 p.c. du montant éludé.

## Le Collège des médecins devra faire rapport de son enquête en cour

■ C'est hier que le juge en chef adjoint James K. Hugessen devait prononcer la sentence de Sylvain Pichette, le jeune homme qui, il y a quelques semaines, avait reconnu sa culpabilité à une accusation de meurtre au second degré, à la suite de l'assassinat du gardien de sécurité Moe Zimmel à la porte d'une succursale de la Banque nationale, rue Jarry.

Le juge a toutefois reporté sa décision après que le procureur de Pichette, Me Michel Massicotte, eut souligné qu'il serait nécessaire, pour rendre justice à son client, que la cour soit mise au courant d'une enquête menée par la Corporation professionnelle des médecins sur les circonstances de l'entrée de la victime à l'hôpital Jean-Talou, et sur la nature des soins qui lui ont été prodigués — immédiatement ou avec un certain retard — en égard à son état de santé à ce moment-là.

L'avocat de la défense voudrait apparemment soulever la possibilité que M. Zimmel aurait pu survivre à ses blessures si on lui avait appliqué à temps les traitements qui s'imposaient.

C'est apparemment sur ce point que le Collège des médecins s'était engagé à faire enquête, mais il n'y avait personne de cet organisme en cour, hier, pour donner le résultat des recherches faites dans les semaines qui ont suivi le décès du gardien, survenu le 10 juillet dernier.

Le juge Hugessen a donc ordonné l'émission d'un subpoena au Dr Lair, apparemment responsable de cette enquête, et l'affaire a été ajournée au 26 novembre.

Ce n'est qu'à la suite de son témoignage que les avocats en présence feront leurs représentations au tribunal, et que le prononcé de la sentence suivra.

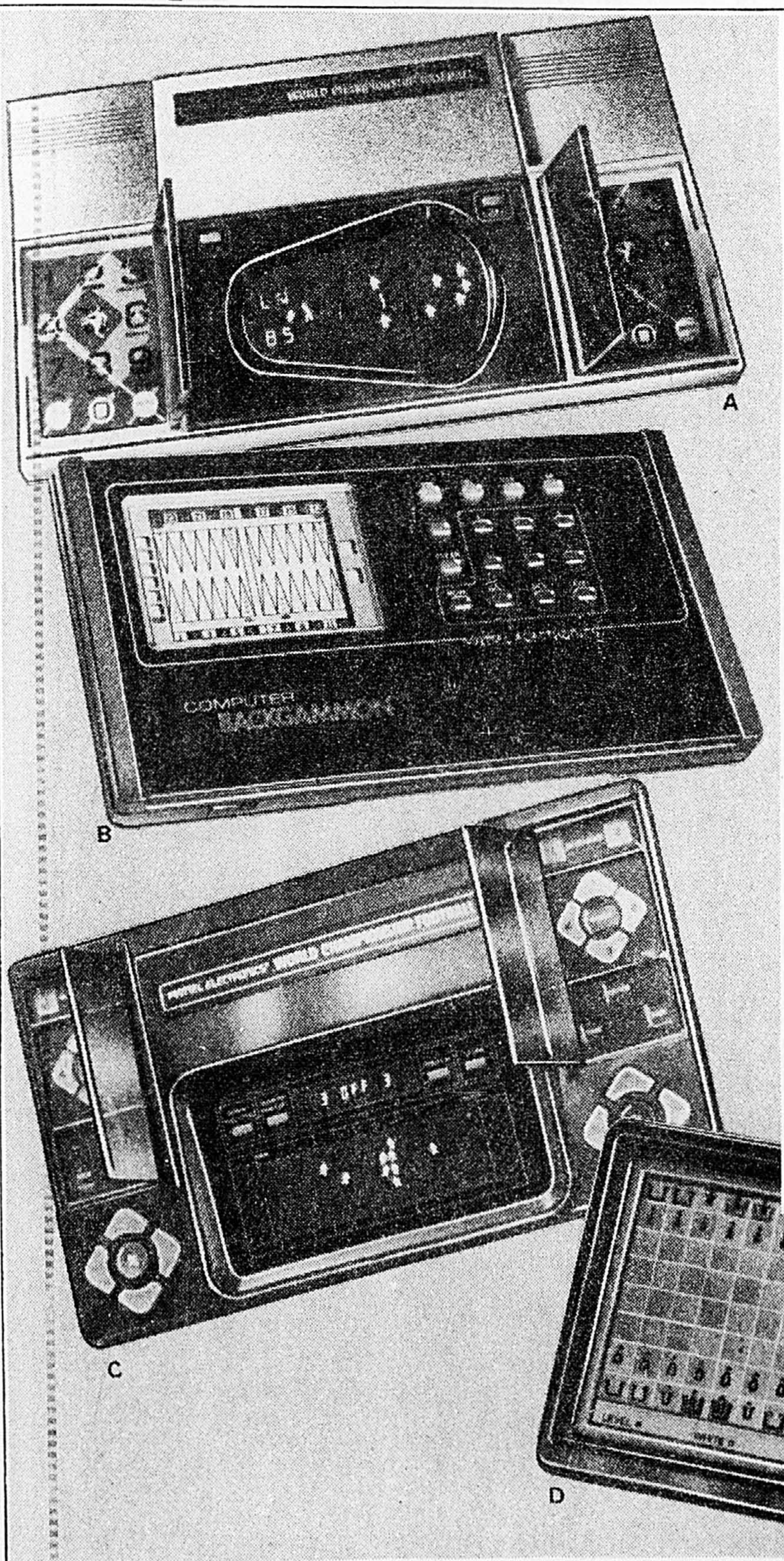
## Deux bagnards sont accusés de meurtre

■ Deux pensionnaires du pénitencier Saint-Vincent-de-Paul, Gilles Laliberté, 28 ans, et Michel Jacques, 31 ans, ont comparu devant le juge André Chaloux, hier, sous l'accusation d'avoir assassiné un autre détenu, Martin Michaud, d'une quinzaine de coups de pic de fabrication artisanale.

C'est le 9 octobre dernier que le crime a été commis, et il semble qu'un «partage de territoire» (comme hors les murs) ou une quelconque guerre de prestige entre clans ait été à l'origine de cette dispute funeste.

Les deux prévenus reviendront en cour le 12 pour leur enquête préliminaire.

## Captivants jeux électroniques de «Mattel Electronics»



### Relevez le défi de l'ordinateur!

**A. Jeu de baseball électronique «World Championship».** Pour le fanatique du baseball. Sélectionnez, parmi les 15 joueurs, votre équipe de 9 joueurs. Chacun a ses points forts et ses faiblesses. Jouez contre un adversaire ou contre l'ordinateur. Stratégie des ligues majeures. Utilise 6 piles «C».\*  
Prix Simpsons 159<sup>99</sup>

**B. Jeu de jacquet électronique.** Vous ne perdrez plus les pièces du jeu! 6 niveaux de difficulté, conçus par des joueurs émérites. Contrôle optionnel du dé vous permettant de le lancer vous-même ou de laisser l'ordinateur choisir les numéros au hasard. Utilise une pile 9 volts\*.  
Prix Simpsons 159<sup>99</sup>

**C. Jeu de football électronique «World Championship».** Très excitant! Equipe offensive de 5 joueurs, 5 formations, un nombre illimité de jeux que vous contrôlez vous-même. Equipe défensive avec joueur de sûreté et 3 autres coéquipiers. Jouez contre un adversaire ou contre l'ordinateur. Utilise 6 piles «C».\*  
Prix Simpsons 159<sup>99</sup>

**D. Jeu d'échecs électronique.** Pour le débutant ou l'expert! 4 niveaux de difficulté, conçus par un grand maître des échecs. Vous pouvez jouer contre un adversaire ou contre l'ordinateur qui peut aussi vous conseiller sur la pièce que vous devriez jouer. Utilise 4 piles «AA».\*  
Prix Simpsons 159<sup>99</sup>

\* Piles non incluses.

Rayon 470, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno

Venez, écrivez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Les belles traditions débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël

Simpsons<sup>MD</sup>



# Grève dans un centre d'accueil pour jeunes délinquants

Cent trente-deux jeunes délinquants de 14 à 18 ans du centre d'accueil Cartier, à Laval, sont actuellement privés des services et ressources habituels. En effet, les 400 employés syndi-

qués du centre sont en grève depuis mercredi après-midi. Une mésentente avec la direction n'a pas permis le maintien d'employés affectés aux «services essentiels». Si bien que

ce sont les cadres, et semble-t-il, des agents de sécurité qui s'occupent des jeunes.

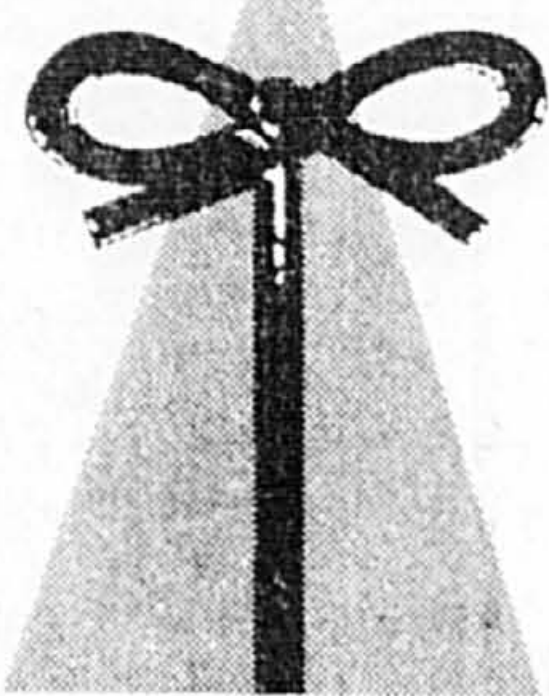
Les employés veulent le respect d'une entente qui prévoyait l'affichage de 20 postes de sur-

veillants. Or, on exigerait des conditions d'embauche telles que les travailleurs actuels ne pourraient pas postuler ces emplois.

De plus, le syndicat veut l'inté-

gration de trois employés de l'ancien centre Saint-Vallier (fermé pour faire place au centre Cartier) dont le certificat d'accréditation a suivi les travailleurs au centre Cartier. A cet

égard, le syndicat veut une rencontre avec les administrateurs des deux centres en présence du ministre des Affaires sociales pour arrêter les modalités de la fermeture définitive du centre St-Vallier.



## Juste à point pour le temps des Fêtes! Meubles «Knechtel» pour salle à dîner



### Au choix: 2 modèles de la collection «Windsor»

Pour les amateurs de beaux meubles, la collection «Windsor» de «Knechtel» est un excellent choix! Ces meubles sont inspirés des créations des grands artisans du 18<sup>e</sup> siècle. Ils sont fabriqués en placages acajou de haute qualité et bois durs de choix. Fini «Kaydura» rebelle aux marques. Nettoyez avec un linge humide. Ferrures fini laiton aspect antique.

Notre premier groupe pour salle à dîner convient pour une petite pièce. Chaises avec dossiers à barreaux horizontaux.

A. Table, 95 x 135 cm (38" x 54"), extensible à 190 cm (76") avec 2 rallonges

Prix Simpsons **\$689**

B. Bahut, 125 x 45 x 82.5 cm (50" x 18" x 33")

Prix Simpsons **\$679**

C. Vaisselier, 118.7 x 59.3 x 92.5 cm (47 1/2" x 13 3/4" x 37")

Prix Simpsons **\$599**

D. Chaise

Prix Simpsons **\$139**

E. Fauteuil

Prix Simpsons **\$169**

F. Desserte, 87.5 x 40 x 77.5 cm (35" x 16" x 31")

Prix Simpsons **\$499**

Non représentés  
G. Vaisselier, 67.5 x 40 x 170 cm (35" x 16" x 68")

Prix Simpsons **\$949**

H. Table avec panneau abattant, 95 x 65 cm (38" x 26"), extensible à 190 cm (76") avec 2 rallonges

Prix Simpsons **\$549**

J. Table pliante 75 x 50 cm (30" x 20"), extensible à 190 cm (76") avec 3 rallonges.

Prix Simpsons **\$549**

Notre deuxième groupe comprend des chaises à dossiers fantaisie et bahut et vaisselier à devant arrondi.

K. Table 105 x 155 cm (42" x 62"), extensible à 215 cm (86") avec 2 rallonges

Prix Simpsons **\$819**

L. Bahut, 150 x 50 x 82.5 cm (60" x 20" x 33")

Prix Simpsons **\$999**

M. Chaise

Prix Simpsons **\$209**

N. Fauteuil

Prix Simpsons **\$259**

P. Armoire de coin, 90 x 50 x 175 cm (36" x 20" x 70")

Prix Simpsons **\$1439**

Q. (Non représenté). Vaisselier, 145 x 33.7 x 107.5 cm (58" x 13 1/2" x 43")

Prix Simpsons **\$869**

Dimensions approximatives

Rayons 401, au sixième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

**Venez, écrivez...  
ou composez  
842-7221  
jour et nuit.**



Les aubaines des Fêtes débutent chez Simpsons... le magasin de l'arbre de Noël.

**Simpsons**<sup>MD</sup>